Nations Unies

S/PV.7316



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7316e séance

Mercredi 19 novembre 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Bishop/Mme King/M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	M. Timerman
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	M. Krivas
	Luxembourg	M. Asselborn
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	M. Shin Dong-ik
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent

Lettre datée du 4 novembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Australie auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2014/787)

14-63740 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent

Lettre datée du 4 novembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Australie auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2014/787)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres représentants présents au Conseil de sécurité. L’importance cruciale de l’action menée au niveau mondial pour lutter contre le terrorisme est indéniable. Lors des multiples réunions internationales auxquelles l’Australie a participé ces deux dernières semaines – le Sommet de l’Association de coopération économique Asie-Pacifique, le Sommet de l’Asie orientale et la réunion du Groupe des Vingt –, tous les participants ont fait part de leur vive préoccupation face à la menace posée par le terrorisme et par l’État islamique d’Iraq et du Levant, ou Daech, en particulier. La séance d’aujourd’hui est une importante occasion pour la communauté internationale de souligner sa détermination à réagir à cette menace.

Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Albanie, de l’Algérie, de l’Allemagne, de l’Arabie saoudite, de Bahreïn, du Bangladesh, de la Belgique, du Botswana, du Brésil, du Burundi, du Canada, de la Colombie, de la Croatie, de Cuba, du Danemark, de l’Égypte, de l’Espagne, de l’Éthiopie, de la Géorgie, du Guatemala, de la Hongrie, de l’Inde, de l’Indonésie, de l’Iraq, d’Israël, de l’Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kenya, du Kirghizistan, de la Malaisie, du Maroc, du Monténégro, de la Nouvelle-Zélande, de l’Ouganda, du Pakistan, des Pays-Bas, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République islamique d’Iran, de la Roumanie, de Singapour, de la Slovénie, de la Somalie, de Sri Lanka, de la Turquie et de l’Ukraine, à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le nombre de représentants souhaitant contribuer au présent débat est la preuve même de l’importance que revêt la question à l’examen.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2014/787, qui contient une lettre datée du 4 novembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Australie auprès de l’Organisation des Nations Unies, transmettant un document de fond sur la question à l’examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d’avoir convoqué le présent débat de haut niveau, qui vient à point nommé. Je voudrais tout d’abord saluer le leadership mondial dont fait preuve l’Australie qui a présidé avec succès, ce mois-ci, la réunion du Groupe des Vingt à Brisbane, auquel j’ai eu l’honneur de participer, et qui assume aussi la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Ainsi, l’Australie joue ce mois-ci un rôle de chef de file dans toutes les questions : paix et sécurité, développement économique et droits de l’homme.

Je me félicite de ce que le Conseil accorde une attention accrue à la menace croissante à la paix et à la sécurité internationale posée par le terrorisme et l’extrémisme violent. Il y a moins de deux mois, le Conseil a adopté la résolution 2178 (2014) appelant à une plus ferme action au niveau international face au problème des combattants terroristes étrangers, qui suit de près la résolution 2170 (2014) adoptée en août sous la présidence du Royaume-Uni. Je félicite le Conseil de poursuivre sans relâche le même but.

Malgré les efforts redoublés visant à contrer la menace, le nombre de combattants terroristes étrangers présents dans les conflits en Syrie et en Iraq dépasse les 15 000, venant de plus de 80 pays. En outre, les groupes terroristes imprégnés d’idéologies extrémistes violentes, comme Daech, le Front el-Nosra, Boko Haram et les Chabab, continuent de mener des attaques brutales et de causer de profondes souffrances. Des millions de personnes vivent sous l’emprise de ces groupes.

La technologie et la mondialisation leur permettent de causer des dommages disproportionnés,

de diffuser leur discours et de bénéficier d'un financement illicite. Daech, par exemple, pratique la commercialisation illégale du pétrole. Nous observons de plus en plus que le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité transnationale gagnent en intensité et s'alimentent mutuellement.

La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies doivent veiller à la pleine mise en œuvre des nombreux moyens d'action dont nous disposons, notamment les résolutions du Conseil de sécurité et la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis l'adoption de la résolution 2178 (2014), nous avons pris un certain nombre de mesures spécifiques. Premièrement, l'Équipe de surveillance d'Al-Qaida a présenté un exposé oral au Comité du Conseil sur la menace posée par les combattants terroristes étrangers, qui sera suivi d'un rapport en mars 2015. Deuxièmement, le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive (DECT) ont préparé une analyse préliminaire sur les principales lacunes en matière de capacités aux fins de renforcer la mise en œuvre de la résolution 2178 (2014). Troisièmement, pour remédier à ces lacunes, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a mis en place un mécanisme de coordination des Nations Unies afin de mobiliser l'action visant à répondre aux besoins des États Membres. Quatrièmement, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a lancé un programme à l'échelle du système des Nations Unies concernant les combattants terroristes étrangers, visant à développer des projets interinstitutions aux fins d'une assistance aux États Membres.

Deux principaux projets sont en chantier. Le Centre est en train d'aider les États membres à analyser le phénomène des combattants terroristes étrangers et à décider des mesures à prendre. J'encourage tous les États Membres à participer à ce projet, en particulier les pays les plus touchés.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'emploie aussi à renforcer la capacité des systèmes juridiques et de la justice pénale des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord de répondre à la menace posée par les combattants terroristes étrangers.

La résolution 2178 (2014) reconnaît aussi que l'extrémisme violent représente une menace plus large à la paix et à la sécurité internationales, nuit à la stabilité politique et à la cohésion nationale et sape les fondements mêmes de certains États Membres. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme redouble d'efforts pour aider les États Membres à relever les défis multidimensionnels que lancent les idéologies extrémistes et l'extrémisme violent. Cela inclut un programme de suivi concret d'une conférence que le Bureau de l'Équipe spéciale a organisée l'année dernière à Genève pour encourager les États à prendre des mesures pratiques contre l'extrémisme violent, comme le veut le premier volet de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je sais que la DCET, membre de l'Équipe spéciale, s'attelle aussi à relever ce défi au nom du Conseil.

En fin de compte, l'extrémisme violent est un défi multidimensionnel auquel il faut s'attaquer efficacement au niveau local. C'est pourquoi nous sommes actuellement en train d'étudier le meilleur moyen de renforcer les capacités antiterroristes des missions politiques spéciales, des opérations de maintien de la paix et des équipes de pays des Nations Unies. Cela figurera au nombre des questions à examiner par le nouveau Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix.

La menace que représentent les combattants terroristes étrangers et le fléau de l'extrémisme violent ne sont pas que des problèmes d'ordre sécuritaire; ils posent aussi des défis au plan politique et à celui du développement qui nuisent à la stabilité et au tissu social des communautés, des pays et des régions. Nous devons continuer de réfléchir plus profondément aux conditions fondamentales qui permettent à l'extrémisme de se développer. On a déjà vu qu'il ne suffisait pas de considérer ces défis uniquement dans l'optique militaire. Tous veulent avoir des chances égales dans leur vie. Tous veulent sentir que leur gouvernement tient compte d'eux, et veulent avoir confiance en leurs dirigeants

Tandis que nous nous employons ensemble à relever le défi, nous devons aussi nous efforcer d'éviter que la riposte contre le terrorisme soit menée de façon qui exacerbe le problème, par exemple lorsque les actions ne sont pas suffisamment ciblées et que des communautés entières se sentent victimes d'abus des droits de l'homme commis au nom de la lutte antiterroriste. Ces violations sont non seulement immorales, mais elles sont également contre-productives. Par le biais de nos efforts collectifs, nous devons veiller à ce que toutes les mesures et politiques de lutte contre le terrorisme soient conformes au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme.

Cette approche axée sur les droits en matière de lutte antiterroriste doit dominer le processus de

planification dès le début, et non pas y être surajoutée ultérieurement. Je ne saurais trop insister sur ce point.

Je reste pleinement déterminé à collaborer avec le Conseil de sécurité pour garantir l’efficacité de notre lutte globale contre ce problème.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et de montrer la voie s’agissant du rôle essentiel que joue l’ONU dans la lutte internationale contre le terrorisme. Nous sommes profondément reconnaissants.

Je donne maintenant la parole à l’Ambassadeur Quinlan en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Dans le dernier exposé que j’ai présenté au Conseil au mois de mai en tant que Président du Comité Al-Qaida (voir S/PV.7184), j’ai parlé de la menace posée par un ensemble de plus en plus hétérogène de groupes associés à Al-Qaida et de groupes dissidents. Depuis mai, nous avons tous été témoins de l’évolution profonde de cette menace, qui se manifeste par l’extrémisme brutal et les avancées territoriales rapides de deux groupes inscrits sur la liste des sanctions contre Al-Qaida, à savoir l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra.

Le Conseil a réagi le 15 août en adoptant la résolution 2170 (2014), qui met l’accent sur le rôle que joue le régime de sanctions contre Al-Qaida dans la lutte contre la menace posée par l’EIIL et le Front el-Nosra et qui appelle les États à renforcer les mesures de lutte contre le financement et le recrutement pour ces groupes. Dans cette résolution, le Conseil charge l’Équipe de surveillance des sanctions contre Al-Qaida de présenter au Comité, à la mi-novembre, un rapport sur la menace que représentent, pour la région notamment, l’EIIL et le Front el-Nosra, et sur la provenance de leurs armes, leurs sources de financement, leur recrutement et leurs effectifs, et de formuler des recommandations sur les mesures supplémentaires à prendre pour écarter cette menace.

Dans son rapport (voir S/2014/815), l’Équipe de surveillance note que la menace que posent ces groupes n’est pas nouvelle : l’EIIL, qui était une émanation d’Al-Qaida en Iraq, est à présent une faction dissidente de l’organisation, alors que le Front el-Nosra reste officiellement affilié à Al-Qaida. Ces deux groupes émanent de réseaux terroristes fondés par des vétérans d’anciens groupes liés à Al-Qaida en Afghanistan et sur d’autres terrains dans les années 90. Des divergences concernant la direction sont apparues en 2013, amenant le noyau dur d’Al-Qaida et le Front el-Nosra à se dissocier officiellement de l’EIIL et de son chef, Al-Baghdadi, en février 2014; néanmoins, les deux groupes continuent de poursuivre les objectifs fondamentaux d’Al-Qaida. Ils promeuvent l’extrémisme et visent à renverser l’ordre politique qui règne au Moyen-Orient en recourant à la violence terroriste, à établir un État fondé sur une fausse interprétation de la religion, qui a été largement reniée, et à rejeter toute influence étrangère.

Toutefois, si cette menace n’est pas nouvelle, l’Équipe de surveillance estime que l’ampleur de la menace est différente du point de vue qualitatif et quantitatif, en raison des liens entre les fonds et le contrôle qu’exercent ces groupes sur la population et le territoire et des milliers de combattants terroristes étrangers qui ont rejoint leurs rangs. Les deux groupes représentent une menace immédiate pour les populations vivant dans les territoires dont ils se sont emparés et où ils opèrent, ainsi que dans les territoires voisins. Les deux groupes sont connus pour avoir procédé à des exécutions sommaires, commis des viols et des actes de violence sexuelle, pour se livrer à la traite des femmes et des enfants, cibler des travailleurs humanitaires et pour enlever et assassiner des otages à des fins lucratives ou pour faire passer des messages politiques. Leur présence complique radicalement les efforts déployés pour instaurer l’ordre politique en Iraq et en Syrie, et elle aggrave et intensifie la violence armée. Leur idéologie extrémiste exacerbe les tensions interconfessionnelles, suscite des tensions dans le reste de la région, et la campagne menée contre les minorités a déjà modifié les caractéristiques démographiques de l’Iraq et de la Syrie.

Globalement, l’Équipe de surveillance estime qu’il existe trois dangers. Le premier danger a trait aux vastes et divers réseaux de combattants terroristes étrangers, dont le nombre dépasse les 15 000, qui sont originaires de plus de 80 pays et menacent déjà un certain nombre d’États. Le deuxième danger est la virulence de l’idéologie toxique et de la propagande de l’EIIL et du Front el-Nosra, qui fait figure de modèle en ce qui concerne la diffusion du message d’Al-Qaida. Le troisième danger tient aux innovations opérationnelles, qui pourraient faire apparaître un vivier transnational de terroristes aguerris et mobiles capables de mêler tactiques terroristes, conventionnelles et de guérilla. Ces trois dangers comportent des risques associés. Comme

nous l’avons constaté avec d’autres vétérans d’Al-Qaida, il existe un risque élevé que ces recrues rompues au combat et radicalisées transfèrent leurs compétences et menacent la paix et la sécurité dans d’autres pays dans les années à venir. L’EIIL produit plus de propagande, et plus souvent qu’auparavant, et il s’est modernisé et est passé à l’ère numérique, ce qui lui octroie une portée mondiale et pourrait favoriser une nouvelle série d’opérations liées au mouvement d’Al-Qaida.

L’Équipe de surveillance a découvert que l’EIIL et le Front el-Nosra se sont emparés d’équipement militaire appartenant à des armées régulières, ont obtenu des armes venant d’autres groupes armés de l’opposition, en s’en emparant, en les détournant ou en les achetant, et s’appuient sur une vaste économie informelle qui s’est organisée dans la région autour de la contrebande d’armes. L’EIIL est particulièrement bien armé, car il a pris d’importantes quantités d’armes lourdes au Gouvernement iraquien, notamment des systèmes portables de défense anti-aérienne et des véhicules militaires polyvalents à grande mobilité, alors que le Front el-Nosra a davantage besoin de nouveaux approvisionnements en armes et munitions. Les deux groupes utilisent très habilement des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre.

De même, en matière de financement, l’Équipe de surveillance a découvert que l’EIIL s’était emparé d’un volume considérable d’avoirs en Iraq et en Syrie et continuait de percevoir d’importantes recettes régulières provenant de sources diverses : vente de pétrole, extorsions de fonds, enlèvements contre rançon et – dans une moindre mesure aujourd’hui – dons. L’EIIL semble tirer la majeure partie de ses fonds des champs pétrolifères qu’il contrôle en Iraq et en Syrie, vendant et écoulant principalement le pétrole à l’aide de camions citernes en passant par des réseaux de contrebande anciens, et l’Équipe de surveillance estime que les recettes générées par ce trafic varieraient de 846 000 à 1 645 000 dollars par jour. L’EIIL et le Front el-Nosra exploitent les populations civiles, extorquent de l’argent à tous ceux qui transitent, exercent une activité économique ou même vivent sur les territoires qu’ils contrôlent, et tirent des recettes de la vente de biens volés. Il est établi que l’EIIL encourage le vol d’antiquités iraquiennes et syriennes et leur contrebande, et tire des revenus des taxes prélevées sur les pillards. Cependant, le Front el-Nosra dispose de moyens financiers moins importants et moins variés et semble s’appuyer davantage sur les dons extérieurs et les enlèvements contre rançon. Les revenus générés par ces activités illégales sont utilisés par les groupes pour appuyer leurs activités de recrutement et renforcer leur capacité opérationnelle à organiser et perpétrer des attaques terroristes.

En ce qui concerne le recrutement par l’EIIL et le Front el-Nosra, l’Équipe a identifié trois grandes sources : combattants terroristes étrangers, Iraquiens et Syriens recrutés localement, et nouveaux membres recrutés localement, dont des miliciens et d’anciens bassistes ayant conclu des alliances tactiques avec l’EIIL. Les moyens de recrutement englobent l’utilisation de plateformes Internet, les contacts personnels et le prosélytisme, et parfois l’utilisation de réseaux de recrutement en prison. En dépit de la forte hausse du nombre de combattants terroristes étrangers enregistrée au cours des trois dernières années, l’Équipe de surveillance n’a identifié aucune typologie spécifique concernant les combattants terroristes étrangers, mais de plus en plus de données sont disponibles. Ce que l’on peut affirmer, c’est que cette nouvelle vague est généralement plus jeune, plus diverse et plus compétente en informatique, ce qui lui permet de créer des réseaux sociaux et opérationnels transnationaux. Les combattants sont originaires de plus de 80 pays, des contingents importants venant du Maghreb et du Moyen-Orient, ainsi que d’Europe et d’Asie centrale. On a également observé la présence de nombreux binationaux, détenteurs de passeports européens.

En application de la résolution 2170 (2014), adoptée en août, l’Équipe de surveillance a formulé un certain nombre de recommandations détaillées qui sont actuellement à l’étude au sein du Comité Al-Qaida. L’Équipe de surveillance recommande au Comité de promouvoir une mise en œuvre plus complète et un recours plus régulier au régime de sanctions contre Al-Qaida en encourageant les États à recommander davantage d’inscriptions au Comité en ce qui concerne l’EIIL et le Front el-Nosra, et en encourageant la fourniture d’une assistance technique et le renforcement des capacités afin de combler les lacunes en matière de mise en œuvre, en collaboration avec le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive.

L’Équipe de surveillance recommande également un certain nombre de mesures qui appellent de la part du Conseil une action visant non seulement à endiguer l’afflux de fonds dont bénéficient l’EIIL et le Front el-Nosra, grâce à la vente du pétrole extrait des territoires qu’ils contrôlent, mais aussi à tarir toute source de

revenus potentiels, tirés par exemple d’antiquités pillées, et à empêcher les possibilités de réapprovisionnement dans les zones contrôlées par l’EIIL et le Front el-Nosra en interdisant les vols à destination ou en provenance de ces zones. L’Équipe recommande par ailleurs spécifiquement de faire preuve d’une vigilance accrue dans le secteur bancaire en ce qui concerne les transactions liées à l’EIIL et au Front el-Nosra. Si ces mesures sont adoptées, l’Équipe recommande également au Comité d’évaluer leur effet au bout de six mois afin de s’assurer qu’elles ne portent atteinte qu’à leur cible.

Enfin, l’Équipe de surveillance recommande aux États Membres d’utiliser le réseau et les outils d’INTERPOL, tels que la base de données sur les combattants transnationaux, pour partager des renseignements relatifs aux combattants terroristes étrangers connus ou présumés, et souligne la nécessité d’une action multilatérale et nationale plus concertée pour faire échec aux idées et à l’imagerie toxiques qui sont mises en avant par l’EIIL, le Front el-Nosra et d’autres groupes apparentés au mouvement Al-Qaida.

Bien appliquées, des sanctions correctement ciblées contre Al-Qaida peuvent réellement contribuer à enrayer l’essor de l’EIIL et du Front el-Nosra et à paralyser leur réseau international de recrues et de facilitateurs. Toutefois, il est évident que des sanctions seules ne sauraient suffire; il faut une approche globale qui intègre comme il convient les stratégies des Nations Unies et les initiatives multilatérales et nationales et qui incorpore une composante de communication stratégique pour contrer le discours terroriste.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Quinlan pour son exposé très complet.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Raimonda Murmokaitė, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord remercier la présidence australienne pour l’occasion opportune et fort importante qui m’est donnée de faire au Conseil de sécurité un exposé sur l’action du Comité contre le terrorisme conformément à la résolution 2178 (2014). Je rappelle que le Comité, avec l’appui de sa direction exécutive (DECT), est chargé par cette résolution de recenser les manques dont souffrent les États en termes de moyens pour appliquer les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) et qui sont susceptibles de limiter leur aptitude à endiguer le flot de combattants terroristes étrangers; d’identifier les bonnes pratiques observées dans les efforts de mise en œuvre par les États; et de faciliter l’assistance technique nécessaire pour combler les lacunes en matière d’application. Tout en exécutant son mandat, le Comité, soutenu en cela par la DECT, a élaboré une analyse préliminaire des principales lacunes en matière d’application. Cette analyse, qui n’est pas spécifique aux États, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2014/807. Qu’il me soit permis de mettre l’accent sur certaines de ses grandes conclusions.

S’agissant du cadre juridique, les États doivent déterminer si leurs lois érigent en infractions pénales des actes spécifiques impliquant des combattants terroristes étrangers, conformément au paragraphe 6 de la résolution 2178 (2014). Il ressort de notre analyse préliminaire que, même si de nombreux États ont promulgué, en application de la résolution 1373 (2001), une législation complète qui peut être transposée pour remédier au problème de l’afflux de combattants terroristes étrangers, d’autres ne se sont toujours pas dotés de lois adéquates à cet égard. Certains États, par exemple, ne pénalisent pas encore dûment la large gamme d’agissements destinés à préparer l’arrivée de combattants terroristes étrangers, notamment ceux qui consistent à faciliter le voyage des individus en question ainsi que leur transit par le territoire national aux fins de commettre des actes de terrorisme dans d’autres États.

Il est également évident que la comparution en justice de combattants terroristes étrangers pose d’importantes difficultés pratiques. Nombre d’États n’ont pas les capacités requises pour que les personnes prenant part à des activités liées à l’afflux de combattants terroristes étrangers soient jugées devant un tribunal dans le cadre de poursuites adaptées, conformément aux résolutions 1373 (2001) et 2178 (2014). Entre autres aspects, le dialogue constant du Comité avec les États a mis au jour des problèmes pour obtenir des preuves auprès d’autres pays – pays d’origine, de transit ou de destination – et montre que peu de combattants terroristes étrangers s’ouvrent de leur projet avant de partir. La coopération judiciaire internationale sur ce point doit être renforcée et gagner en efficacité. Des carences subsistent par ailleurs en ce qui concerne les accords et mécanismes d’extradition.

Sur la question du maintien de l’ordre, la résolution 1373 (2001) prévoit que les États doivent prendre les mesures voulues pour empêcher que des actes

de terrorisme ne soient commis. Nombre d'États n'ont toutefois pas les moyens de surveiller adéquatement les communications en utilisant des techniques d'enquêtes spéciales et d'autres méthodes légales afin de s'acquitter de cette tâche préventive. Un déficit existe également au niveau de l'échange international d'informations entre les services de police et de renseignement qui vise à faire échec aux actes de terrorisme et à traduire en justice les terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers, notamment en avertissant les États concernés à l'avance par le truchement de l'échange d'informations. Cette forme de communication peut prendre un caractère vital pour contrer la menace des combattants terroristes étrangers et doit donc être renforcée.

Des failles importantes demeurent dans l'application par les États Membres des dispositions des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) qui ont trait au contrôle des frontières. Le manque d'informations pertinentes et de moyens analytiques aux postes frontière limite la capacité des États à détecter et prévenir le déplacement de combattants terroristes étrangers. Maints États sont mal reliés aux bases de données d'INTERPOL ou ne les exploitent pas autant qu'ils le pourraient. Les contrôles sur la délivrance de documents d'identité et de voyage et les mesures visant à empêcher la falsification de documents d'identité et de voyage, la fabrication de faux et l'utilisation frauduleuse de tels document se font également attendre, pour diverses raisons, y compris le manque de mécanismes efficaces pour donner suite aux prescriptions y afférentes. La porosité et la longueur de nombreuses frontières internationales – notamment celles des États les plus touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers – continuent en outre d'accentuer la vulnérabilité des États.

Pour prévenir et interrompre le financement du terrorisme, nombre d'États doivent encore, aux termes de la résolution 1373 (2001), faire en sorte que les activités de cet ordre aient valeur d'infraction pénale dans leur cadre juridique, ou établir des mécanismes permettant le gel immédiat des avoirs terroristes. L'aptitude à identifier et prévenir efficacement le mouvement transfrontière illicite de liquidités et à réglementer les envois de fonds par d'autres voies doit être assurée de toute urgence. Il faut également que les États coopèrent activement avec le secteur privé et les organisations à but non lucratif pour définir des orientations sur la meilleure manière de protéger les flux financiers contre les détournements à des fins terroristes. La carence qui affecte le plus gravement les capacités des États tient peut-être au partage inadéquat d'informations financières détaillées, utiles et opportunes par les services d'ordre nationaux et les partenaires du monde du renseignement ou par les organismes nationaux et leurs homologues internationaux.

La mise en échec de l'incitation au terrorisme et l'élaboration d'un contre-discours efficace et calibré sont cruciales pour battre en brèche l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme. L'accent qui est mis sur l'importance de ces tâches est l'un des aspects les plus nouveaux de la résolution 2178 (2014), et s'applique également dans le contexte de la résolution 1624 (2005). Certains États n'ont pas encore pris les mesures adéquates pour lancer des programmes de consultation des communautés ou élaborer des stratégies visant à faire entendre véritablement des contre-arguments ciblés à des groupes spécifiques qui peuvent être vulnérables à la radicalisation et à la propagation de l'extrémisme violent. On constate aussi des faiblesses dans les initiatives menées par les États pour combattre l'utilisation qui est faite des technologies de l'information et des communications, notamment l'Internet, par les terroristes et leurs soutiens pour inciter à commettre des actes de terrorisme et engendrer de l'adhésion et de la sympathie pour les groupes terroristes.

Dans beaucoup d'États, une autre carence importante se manifeste par l'absence de stratégies et de programmes efficaces pour la réhabilitation et la réinsertion des combattants terroristes étrangers à leur retour. La mise au point de stratégies et de programmes en ce sens est une prescription spécifique de la résolution 2178 (2014), par laquelle les États sont également tenus d'adopter des stratégies de poursuites judiciaires pour obliger des combattants terroristes étrangers à rendre des comptes pour la perpétration d'actes de terrorisme tout en évaluant s'il existe d'autres moyens de mieux faciliter leur réhabilitation et leur réinsertion.

Enfin, il reste de graves lacunes dans les efforts consentis par les États Membres pour veiller au respect de leurs obligations en vertu du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, dans le contexte des mesures antiterroristes prises pour appliquer les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), et cela n'est pas sans augurer de lacunes similaires dans la mise en œuvre de la résolution 2178 (2014). Le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de

droit entretiennent avec les mesures antiterroristes une relation de complémentarité et de renforcement mutuel et sont de nature à contribuer pour beaucoup à la réussite d'une démarche collective de lutte contre le terrorisme. Le manquement de ces États à ces obligations et à d'autres obligations internationales, y compris en vertu de la Charte des Nations Unies, est l'un des facteurs qui accentuent la radicalisation et favorisent un sentiment d'impunité.

Au vu des nouveaux défis posés par le terrorisme, le Comité est conscient que les pays sont toujours plus nombreux à admettre la grave menace que constitue le caractère mondial des combattants terroristes étrangers. À cet égard, des actions et mesures antiterroristes sont envisagées, examinées ou entreprises par les États pour remédier au phénomène des combattants terroristes étrangers et faire barrage à l'extrémisme violent qui peut conduire au terrorisme. Cela ouvre de nouveaux horizons et de nouvelles possibilités en termes de coopération internationale.

Le Comité, avec l'appui de la DECT, continuera de faire et d'approfondir l'analyse des carences et des besoins d'assistance des États en ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005). Cela aidera les États à se conformer à la résolution 2178 (2014) et, ce faisant, améliorera la base de connaissances spécifiques de la DECT s'agissant de l'évaluation aux niveaux national, régional et mondial de la mise en œuvre par les États des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005).

Le Comité contre le terrorisme continuera également de compiler les bonnes pratiques et de soumettre des recommandations aux États pour qu'ils renforcent leurs programmes de lutte contre le terrorisme, et espère pouvoir encore compter sur des partenaires clefs dans ces efforts.

Enfin, la facilitation de l'assistance technique est un aspect essentiel du mandat prévu par la résolution 2178 (2014). Le Comité et la DECT fonderont leurs activités de facilitation de l'assistance technique sur des efforts et des démarches spécifiques, en tirant parti des données recueillies par le Groupe Fusion en utilisant une technique d'analyse des lacunes. Cela impliquera une collaboration avec les États, à leur demande, sur l'élaboration de stratégies globales de lutte contre le terrorisme. Pour ce qui est de la fourniture de l'assistance technique, les autres acteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, comme l'Équipe spéciale antiterroriste, les entités faisant partie du cadre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et les pays donateurs du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, sont d'une importance primordiale. Le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive continueront d'explorer les moyens efficaces d'atteindre les objectifs de renforcement des capacités de lutte antiterroriste.

Le Comité attend avec intérêt de futures occasions de pouvoir informer le Conseil de sécurité et tous les États Membres des efforts qu'il entreprend conformément à la résolution 2178 (2014).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Murmokaitė de son exposé détaillé et perspicace.

Le Conseil est saisi du texte d'un projet de déclaration présidentielle établi au nom du Conseil sur la question à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à ce projet de déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considérerai que le Conseil s'accorde sur le projet de la déclaration qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2014/23.

Il en est ainsi décidé.

J'ai à présent le privilège de faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

Pour l'Australie, il n'y a pas de question de sécurité nationale et internationale plus urgente que de réduire la menace du terrorisme. La menace émanant de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), du Front el-Nosra et d'autres groupes affiliés à Al-Qaida est plus dangereuse, plus mondialisée et plus diversifiée que jamais. Les terroristes sont plus jeunes, plus violents, plus créatifs et fortement interconnectés. Ils maîtrisent parfaitement les médias sociaux, qu'ils utilisent pour terroriser et recruter, et sont très férus de technologie. Ils s'encouragent les uns les autres. Ils transmettent leur propagande et leur violence directement dans nos foyers pour recruter les jeunes insatisfaits des deux sexes.

Ils attirent les jeunes, comme cet adolescent de 17 ans originaire de Melbourne qui a grandi au sein d'une famille australienne typique et faisait du sport dans son école secondaire de quartier. Récemment, il s'est rendu en Iraq pour aller se suicider sur un marché de Bagdad avec son gilet d'explosifs dans un attentat qui a blessé plus de 90 personnes. Il y a également

eu ces trois jeunes frères de Brisbane. L’un d’eux est devenu le premier combattant-suicide australien connu, se tuant lui-même ainsi que 35 autres personnes à un poste de contrôle militaire en Syrie. Le deuxième se bat actuellement avec le Front el-Nosra. Le troisième a été arrêté par les autorités australiennes avant qu’il ne monte dans un avion pour aller les rejoindre.

Les Australiens sont indignés, et à juste titre. Nous avons transformé notre indignation en action. Nous nous engageons à œuvrer de concert avec le Gouvernement iraquien, les États-Unis et plus de 30 partenaires pour attaquer et annihiler l’EIIL, et reprendre le contrôle du territoire iraquien. Nous procédons actuellement à des frappes aériennes contre l’EIIL et déployons des forces spéciales afin d’aider les forces de sécurité iraquiennes et d’autres entités luttant contre l’EIIL à renforcer leurs capacités. J’ai récemment rencontré le Premier Ministre, M. al-Abadi, à Bagdad. Il a exprimé sa profonde gratitude pour l’aide de l’Australie et des autres pays qui participent à la lutte contre les violences extrêmes que l’EIIL inflige à ses concitoyens. Je lui ai fait part du ferme appui de l’Australie à l’Iraq et de sa détermination à stopper les combattants terroristes australiens et à les empêcher d’accroître la souffrance des populations de l’Iraq et de la Syrie voisine.

Nous prenons les mesures nécessaires chez nous. Le Gouvernement australien a annulé les passeports de plus de 70 Australiens soupçonnés de vouloir commettre un acte terroriste ou participer à la violence politique à l’étranger. L’Australie a déjà mis en place un dispositif juridique sophistiqué pour lutter efficacement contre le terrorisme, notamment grâce à des lois qui nous permettent de remplir les obligations imposées à tous les États Membres en vertu de la résolution 1373 (2001). J’ai eu recours à ces lois la semaine dernière pour geler les avoirs de deux Australiens qui recrutaient en ligne pour l’EIIL. Le Gouvernement australien a maintenant adopté de nouvelles lois visant les combattants étrangers destinées à saper l’organisation, le financement et le déploiement de combattants terroristes étrangers en améliorant notre capacité à suivre les transactions financières de combattants terroristes étrangers présumés, en simplifiant les conditions d’arrestation sans mandat dans le cas d’infractions terroristes. Ces lois permettront à nos services d’interrompre les activités terroristes à un stade précoce, et d’annuler certaines prestations sociales afin d’éviter qu’elles ne soient détournées pour financer le terrorisme. Elles nous permettront en outre d’appréhender les combattants étrangers présumés avant qu’ils ne montent à bord d’un avion en nous autorisant à suspendre ou à annuler le passeport australien d’un individu, et à renforcer les mesures de contrôle et de sécurité dans les aéroports internationaux, notamment en recueillant et en comparant les données biométriques.

Ces lois amélioreront notre capacité à enquêter sur les combattants étrangers et à les poursuivre en introduisant un nouveau délit plus vaste d’apologie du terrorisme, ainsi qu’un autre nouveau délit d’entrée ou de séjour sans raison valable dans des zones bien définies à l’étranger où les organisations terroristes combattent. Nous avons également amendé les dispositions relatives à l’inscription sur les listes des organisations terroristes pour y inclure la promotion et l’encouragement des actes de terrorisme, ce qui oblige le Ministère public à prouver qu’une personne avait l’intention de se livrer à une activité hostile dans n’importe quel pays étranger, plutôt que dans un pays en particulier, et permet aux tribunaux de déterminer avec plus de souplesse l’admission des preuves matérielles obtenues à l’étranger dans les affaires liées au terrorisme. Voilà une avancée importante qui reposera sur un partage efficace de l’information avec les États Membres. De plus, nous demandons désormais aux sociétés de télécommunications de conserver les métadonnées, permettant ainsi à l’Australie d’améliorer ses capacités à suivre, rechercher et poursuivre les combattants terroristes étrangers et les suppôts du terrorisme. Les nouvelles dispositions permettront également de renforcer nos capacités à gérer la menace de combattants étrangers revenus en Australie en permettant à la police de faire prendre plus facilement des mesures de contrôle à l’encontre des combattants terroristes étrangers qui rentrent chez eux et d’élargir les motifs au titre desquels ces mesures de contrôle peuvent s’appliquer.

L’Australie est une démocratie vivante. C’est pourquoi cet ensemble de lois a provoqué, comme il le fallait, un débat national animé sur la nécessité de protéger les droits individuels des Australiens, y compris leur droit à la vie privée. L’Australie préserve ces droits en encourageant de plus en plus une surveillance indépendante. Nous allons également accroître nos efforts en matière de renforcement des capacités des forces de l’ordre régionales. L’Australie accueillera en décembre une importante conférence du Forum mondial de lutte contre le terrorisme sur la sécurité des passagers aériens, dans le but d’aider les gouvernements à utiliser les bases de données d’INTERPOL et à appliquer les sanctions des Nations Unies à l’encontre d’Al-Qaida pour empêcher les combattants terroristes

étrangers de voyager. Nous travaillons avec INTERPOL à offrir une formation dans notre région sur l’utilisation des technologies par des terroristes et sur la façon de collecter, gérer et utiliser les preuves électroniques dans le cadre de poursuites liées au terrorisme. L’Australie, qui présidera l’année prochaine le Groupe d’action financière, veillera à ce que celui-ci prenne des mesures afin de stopper le financement des groupes terroristes et des combattants étrangers.

Un pilier essentiel de la démarche australienne réside dans la collaboration directe avec nos communautés locales. Il nous semble que la meilleure façon d’édifier une résistance à la radicalisation est de bien informer les familles, les écoles et les institutions religieuses et locales susceptibles d’influer sur les personnes à risque et de les dissuader d’adhérer à l’extrémisme violent. Nous élaborons des programmes ciblés d’intervention à un stade précoce et de lutte contre la radicalisation pour identifier les personnes les exposées, et travailler avec elles grâce au mentorat, à une aide en matière d’éducation et d’emploi et à un soutien psychologique. Nous devons également faire participer les femmes et les filles, et nous avons mis au point des cours de formation à des fonctions de direction avec elles en vue de renforcer la capacité de résilience des communautés. Nous travaillons avec le secteur des technologies de l’information et des communications pour réduire les risques posés par les terroristes et les groupes extrémistes en ligne, par une sensibilisation, la promotion de messages différents, et la suppression de contenus extrémistes.

L’EIIL et ses semblables font un affront à l’islam. Chacun d’entre nous, y compris les communautés musulmanes elles-mêmes, doit faire plus pour réfuter les discours extrémistes violents des terroristes, et dénoncer les radicaux qui prêchent la haine en notre sein. La communauté internationale doit s’associer à cet effort et l’ONU occupe une place exceptionnelle pour servir de chef de file. Les idéologies haineuses sont un affront aux valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies. Nous estimons qu’un envoyé des Nations Unies devrait être nommé pour développer un message cohérent, coordonné et stratégique pour lutter contre la propagation de l’extrémisme violent, et fournir aux États des orientations dont le besoin se fait fortement sentir, notamment par le renforcement de leurs capacités de lutte contre le terrorisme.

Chaque pays est tenu de prévenir le terrorisme. Chaque pays est tenu de ne pas exporter de capacités terroristes. Chaque pays est tenu d’assécher les ressources des organisations terroristes et de prévenir la diffusion de leur propagande pernicieuse. Les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) renforcent le cadre dont nous disposons pour le faire. Néanmoins, la voie vers une mise en œuvre efficace exige des efforts soutenus, un engagement sans faille, et une coopération durable entre les États. La déclaration présidentielle S/PRST/2014/23 adoptée aujourd’hui fait fond sur ces résolutions. Elle identifie les prochaines mesures concrètes à prendre pour mettre fin au recrutement de combattants étrangers et les empêcher de voyager, pour s’assurer qu’il n’y a plus de place dans nos sociétés pour leurs idéologiques néfastes, et pour déstabiliser absolument toutes les sources de financement des organisations terroristes. Cette déclaration réaffirme la détermination inébranlable de la communauté internationale. Nous devons dépouiller les organisations terroristes de combattants, de financement et de légitimité. Nous devons agir avec détermination, et ensemble.

Je reprends mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

M. Timerman (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d’abord à vous remercier, Madame la Présidente, de nous avoir invités à participer au présent débat et, par votre intermédiaire, je remercie le Secrétaire général pour l’exposé instructif qu’il nous a présenté. Je salue également ma collègue du Luxembourg et les représentants de haut niveau du Rwanda, de la République de Corée et de la Lituanie.

Nous convenons tous que nous sommes aujourd’hui confrontés à une prolifération d’actes de terrorismes qui, si on les compare à ceux commis dans un passé récent, ont pour caractéristiques communes d’être des manifestations retentissantes de violences extrêmes, de fondamentalismes radicalisés et d’une dévalorisation absolue et cruelle de la dignité humaine. Nous sommes néanmoins aujourd’hui face, si je peux me permettre d’employer cette expression, à des modalités novatrices qui associent la réalité de la cruauté à l’horreur virtuelle. Les images de décapitation qui circulent sur les réseaux nous mettent en temps réel face à ce que l’on pourrait qualifier de mondialisation virtuelle de l’horreur, un phénomène dont le revers est l’universalisation concrète de la peur, de l’incertitude et de la crainte.

La normalisation médiatique de l’horreur et l’accélération de la violence extrême ne peuvent pas nous amener à penser que l’intervention militaire est la seule option privilégiée pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, étant donné que cela a montré ses limites et ses échecs. En outre, nous avons la responsabilité, face à une humanité qui semble rester paralysée par l’effroi, d’œuvrer pour le plein respect de l’état de droit dans chacun de nos pays, et de répondre à la nécessité absolue de construire un ordre mondial équilibré et juste, fondé sur le multilatéralisme réel et la coopération.

En effet, si, dans un passé récent, aucun pays ne pouvait se dire à l’abri de la possibilité d’être victime d’actes de terrorisme, aujourd’hui, cette menace est plus claire que jamais, et il est donc plus que jamais nécessaire de mettre en œuvre et de renforcer des mécanismes de coopération efficaces et basés sur le respect mutuel. Même si la communauté internationale n’est pas encore parvenue à proposer une définition du terrorisme acceptée par tous, il est possible d’identifier les actes condamnés par la communauté internationale. Par conséquent, nous nous associons à la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, car il s’agit d’une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu’à la dignité humaine, à la coexistence pacifique, à la consolidation de la démocratie et au développement économique et social des pays.

L’Argentine est un des nombreux pays à avoir directement souffert du terrorisme.

Premièrement, de 1976 jusqu’à la fin de 1983, notre société a été victime d’actes de terrorisme perpétrés par et avec l’appui de l’appareil d’État par la dictature civilo-militaire la plus violente que nous ayons connue, responsable d’atrocités et de crimes contre l’humanité. La persécution de personnes qui défendaient des idéologies considérées comme étant ou pouvant être subversives ou simplement dangereuses s’est manifestée par un plan systématique d’extermination et d’anéantissement de plus de 30 000 personnes qui, en raison de leurs opinions politiques, leur militantisme social, leurs croyances religieuses, leur classe sociale, leur appartenance ethnique ou leur orientation sexuelle ont été victimes de la violence génocidaire d’un conservatisme fondamentaliste, inspiré par la doctrine de la sécurité nationale et appliqué par des centres importants du pouvoir qui, dans le contexte de la guerre froide, ont empêché le développement et la consolidation de la démocratie, du pluralisme, de la tolérance et de la paix.

Deuxièmement, nous avons été directement touchés par les actes déshumanisés et terribles de groupes terroristes étrangers qui, motivés par la haine, le fanatisme et la destruction, ont commis deux attentats terroristes, en 1992 et 1994, contre le centre communautaire juif – l’Association mutuelle israélite argentine – et contre l’Ambassade d’Israël à Buenos Aires. Comme l’a dit au Conseil, en septembre, la Présidente de la nation argentine (voir S/PV.7272), la République argentine, et les États-Unis, sont les seuls pays des Amériques qui ont fait l’objet d’attaques terroristes sauvages. Ces expériences douloureuses, ainsi que les nombreux actes terroristes perpétrés depuis, ont renforcé la conviction de l’Argentine que la riposte aux actes terroristes ne peut ni de doit être exclusivement militaire mais doit s’appuyer sur une démarche globale, telle celle présentée dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

De même, je tiens à dire que mon pays est convaincu que le terrorisme doit être combattu dans le cadre de l’état de droit et dans le respect de la légalité. Il est en effet nécessaire que les mesures adoptées par les États pour combattre le terrorisme respectent pleinement le droit international, en particulier le droit international des droits de l’homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Ces mesures doivent également respecter les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment la souveraineté, l’intégrité territoriale, l’indépendance politique des États et le principe de non-intervention dans les affaires intérieures.

De la même manière, l’Argentine plaide pour le respect de la légalité dans les travaux du Conseil. La création du Bureau du Médiateur représente une avancée considérable à cet égard, mais les Membres de l’ONU continuent d’exprimer leurs inquiétudes concernant les garanties d’une procédure régulière. L’un des motifs de préoccupation les plus importants est que le mandat du Médiateur ne couvre que les individus dont le nom est inscrit sur la Liste des sanctions contre Al-Qaida. L’Argentine plaide pour que le mandat de ce bureau soit étendu à tous les comités de sanctions du Conseil.

L’Argentine est partie aux 13 instruments juridiques adoptés sur la lutte contre le terrorisme et a pris au niveau national des mesures pour l’application de ces instruments et des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2014) du Conseil de sécurité. En outre,

conjointement avec votre propre pays, Madame la Présidente, ainsi que de nombreux autres, l’Argentine a été à l’initiative du Traité sur le commerce des armes, qui entrera en vigueur le 24 décembre prochain. Le Traité a pour objectifs, entre autres, d’empêcher le transfert des armes vers ceux qui violent les droits de l’homme ou ceux qui commettent des crimes contre l’humanité, ainsi que de réduire le risque de détournement des armes vers le marché illicite, car cela induit la possibilité qu’elles finissent dans les mains de groupes terroristes ou criminels. En conséquence, nous encourageons tous les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, à ratifier le Traité, dans la mesure où il permettra de contribuer de manière efficace à la sécurité de nos pays.

Je voudrais mentionner que, pendant les négociations du Traité, l’Argentine, à l’instar d’un nombre important de délégations, a proposé que soit également prohibée la vente d’armes aux acteurs non étatiques non autorisés. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à réunir le consensus nécessaire pour inclure cette interdiction au moment de l’adoption du Traité, mais l’Argentine nourrit l’espoir que, à l’avenir, les parties au Traité y seront plus favorables, car il s’agit d’un facteur qui permettra d’éviter des transferts d’armes susceptibles de contribuer à alimenter les conflits dans diverses parties du monde. La réalité nous montre que certains pays décident de procurer des armes à ceux qu’ils qualifient aujourd’hui de « combattants pour la liberté », mais qui seront peut-être demain les terroristes qu’ils cherchent à combattre.

Il est clair que les 13 conventions relatives à la lutte contre le terrorisme nous obligent, entre autres, à empêcher que les groupes terroristes n’accèdent aux ressources et au financement qui facilitent leurs opérations. Il est clair également que, au titre des résolutions du Conseil, il nous incombe de faire en sorte que les individus, groupes et entités affiliés à Al-Qaida n’aient pas accès à des armes ou à des matières connexes. L’Argentine estime qu’il est impératif que les États s’abstiennent d’envoyer des armes dans les zones de conflit car cela ne fait que contribuer à accroître leur intensité et à mettre en danger la population civile.

L’Argentine est convaincue que c’est à l’Organisation des Nations Unies, pierre angulaire du système multilatéral, d’être le fer de lance de l’action des États en matière de lutte contre le terrorisme. Nous apprécions la contribution que peuvent apporter d’autres instances ou initiatives, mais c’est à l’ONU qu’incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, la représentation universelle qu’elle permet assure aussi bien la participation de tous les États Membres, sur un pied d’égalité, que la légitimité des décisions inscrites dans les normes, les directives ou les meilleures pratiques. L’Argentine est convaincue que le multilatéralisme, par le truchement des Nations Unies, conformément aux principes qui régissent l’Organisation, nous permettra de faire face à la menace du terrorisme et d’instaurer un monde plus sûr pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissante à M. Timerman d’être présent aujourd’hui, d’autant qu’il y a quelques jours à peine, nous nous sommes rencontrés au Sommet du Groupe des Vingt à Brisbane. Sa présence illustre à quel point l’Argentine est déterminée à lutter contre la menace du terrorisme sous toutes ses formes.

M. Asselborn (Luxembourg) : Je vous suis reconnaissant, Madame la Présidente, d’avoir pris l’initiative d’organiser le présent débat public. Le Luxembourg partage la priorité donnée par l’Australie à la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Nous saluons la déclaration présidentielle que nous venons d’adopter (S/PRST/2014/23), à votre initiative, pour renforcer l’action de la communauté internationale. Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé sur la réponse des Nations Unies à la menace du terrorisme. Il a mis en évidence la valeur ajoutée que l’ONU apporte dans ce domaine. Ma gratitude va aussi au Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida, le Représentant permanent de l’Australie, M. Gary Quinlan, et à la Présidente du Comité contre le terrorisme, la Représentante permanente de la Lituanie, Mme Raimonda Mutmokaitė, pour leurs présentations très instructives et leur action déterminée. Je tiens évidemment aussi à saluer la présence de mon collègue argentin, M. Héctor Timerman.

Je souscris à l’intervention qui sera prononcée par le représentant de l’Union européenne.

La menace émanant de groupes terroristes comme l’État islamique d’Iraq et du Levant, le Front el-Nosra ou Al-Qaida et ses affiliés, est une source de préoccupation croissante. Le phénomène terroriste n’est certes pas nouveau, mais le problème posé par ces groupes qui ravagent l’Iraq et la Syrie diffère, par sa nature et son ampleur, des menaces auxquelles la communauté internationale a été confrontée par le passé. L’Équipe d’appui analytique et de surveillance de

l'application de la résolution 1267 (1999), que je remercie pour son rapport (S/2014/815), l'a bien analysé : ce qui distingue la menace émanant de ces groupes est le lien qui existe entre leur financement et le contrôle de larges parties de territoires et de populations, ainsi que le soutien fourni par plus de 15 000 combattants étrangers issus de 80 pays, qui ont rejoint la sinistre cause de ces groupes terroristes. L'année dernière, un jeune couple et leur enfant en bas âge sont partis en famille du Luxembourg pour la Syrie, où ces jeunes gens ont combattus. Le jeune père a très vite perdu la vie dans les combats qui ont eu lieu entre des groupes terroristes. Quel gâchis, quel irrespect de la vie, quel message horrible pour cet enfant! L'idéologie extrême de ces groupes exacerbe les tensions sectaires et contribue à déstabiliser encore davantage la région. Il est difficile, d'ailleurs, de comprendre quel attrait cette barbarie peut bien avoir.

Les atrocités commises par ces groupes terroristes nous choquent tous. Je ne citerai que l'exemple le plus récent – l'assassinat barbare, par Daech, du travailleur humanitaire américain Abdul-Rahman Kassig, qui fut capturé alors qu'il s'engageait pour aider le peuple syrien. Pour contrer cette menace, nous devons agir ensemble. Notre réponse doit être à la hauteur du défi. Au niveau du Conseil de sécurité, l'adoption des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) a permis de renforcer le cadre antiterroriste international afin d'endiguer la menace que représentent Daech et le Front el-Nosra, et le phénomène des combattants étrangers. Il nous faut maintenant œuvrer ensemble pour donner leur plein effet aux mesures prévues par ces résolutions. Je remercie dans ce contexte le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive de leur analyse préliminaire et de leurs actions de soutien à la mise en œuvre de la résolution 2178 (2014).

Le Luxembourg, de son côté, vient de passer en revue l'ensemble de son dispositif juridique, à la lumière des dispositions de la résolution 2178 (2014). Sur cette base, la révision et l'adaptation du cadre législatif et réglementaire ont été engagées afin que ce cadre tienne pleinement compte des mesures adoptées par le Conseil de sécurité dans la lutte contre les combattants terroristes étrangers. L'objectif est d'empêcher celles et ceux qui veulent partir combattre avec des groupes terroristes de se rendre dans les zones de conflit. Il s'agit aussi de permettre la poursuite et la répression effective des actes de préparation, d'entraînement et de recrutement terroriste. Nos services compétents travaillent enfin à une stratégie de prévention de la radicalisation extrémiste, qui reposera sur des mesures tant préventives que répressives. Il est notamment prévu de mettre en place un réseau d'encadrement et de sensibilisation, en étroite concertation avec les structures éducatives et les communautés religieuses, et avec le soutien de la Société nationale de la Croix-Rouge.

La collecte des données pour prévenir les voyages ou les passages en transit des combattants terroristes étrangers passe aussi par un renforcement de l'échange d'informations et de la coopération entre les États Membres. L'Union européenne s'y emploie déjà, notamment par le système d'échange d'informations dans le cadre de l'espace Schengen, ainsi que dans les travaux sur les transferts des données des dossiers passagers. Nous entendons poursuivre ces efforts, notamment dans le cadre de la présidence du Conseil de l'Union européenne, que le Luxembourg exercera au second semestre de 2015.

Le rapport de l'Équipe de surveillance l'a mis en exergue à juste titre : il faut redoubler d'efforts pour tarir les sources de financement des groupes terroristes, qu'il s'agisse de la contrebande de pétrole, des dons, du trafic d'antiquités, de la taxation des populations vivant sous leur joug ou encore, et surtout, de l'ignoble commerce de femmes et d'enfants. Le Luxembourg s'est doté d'un arsenal complet et cohérent de mesures législatives et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous portons une attention particulière à l'efficacité de leur mise en œuvre. Ces mesures tiennent pleinement compte de la déclaration adoptée par le Groupe d'action financière (GAFI) le 24 octobre dernier à Paris, dans laquelle il exprime ses préoccupations à l'égard du financement généré par l'organisation terroriste État islamique d'Iraq et du Levant ou qui lui est fourni.

Je conclurai en réitérant un point que le Premier Ministre luxembourgeois avait déjà souligné il y a deux mois au sommet du Conseil de sécurité du 24 septembre (voir S/PV.7272), qui a été répété aujourd'hui par le Secrétaire général et qui me paraît essentiel : le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la primauté du droit doivent faire partie intégrante de notre stratégie contre le terrorisme si nous voulons qu'elle atteigne son but. Sinon, nous courons le risque de nourrir le sentiment d'injustice et d'impunité qui alimente à son tour la radicalisation et la propagation du terrorisme. Ce n'est pas le moment d'attiser les flammes de l'extrémisme violent. Il s'agit au contraire d'utiliser tous les leviers à notre disposition, au niveau

international, et aux niveaux régional, national et local, pour éteindre le feu néfaste du terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Asselborn de sa présence ici aujourd’hui et de sa déclaration ainsi que des mesures adoptées par le Luxembourg au niveau national, et de l’engagement qu’a pris ce pays de travailler sur cette question quand il assurera la présidence de l’Union européenne, au second semestre de 2015.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de saluer votre initiative de convoquer le présent débat public sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. La tenue de ce débat de haut niveau dans un espace de trois mois seulement après le sommet du 24 septembre sur les combattants terroristes étrangers (voir S/PV.7272) et l’adoption des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) démontre à quel point le Conseil de sécurité est déterminé à donner suite à sa décision en s’attaquant au phénomène sans cesse croissant du terrorisme et de l’extrémisme violent.

Je me félicite de la déclaration présidentielle qui vient d’être adoptée (S/PRST/2014/23). Je remercie le Secrétaire général de son exposé et du rôle moteur qu’il joue dans la mobilisation du système des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Je saisis cette occasion pour remercier de leur exposé respectif l’Ambassadrice de Lituanie, Raimonda Murmokaitė, Présidente du Comité contre le terrorisme, ainsi que l’Ambassadeur d’Australie, Gary Quinlan, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées.

Le terrorisme est une menace mondiale qui a touché tous les continents et tous les peuples sans distinction de race, de religion ou de classe sociale. Comme nous le rappelle le document de réflexion relatif au présent débat (voir S/2014/787, annexe), l’âge moyen des terroristes est actuellement bien plus bas que celui de la génération précédente de terroristes, et l’on compte beaucoup d’adolescents enrôlés dans ces organisations terroristes. Dans la plupart des pays, les jeunes continuent de se heurter à de sérieuses difficultés liées à l’éducation, à la pauvreté, au chômage, à une mauvaise gouvernance ou à la discrimination. Par le biais des médias sociaux, de la propagande extrémiste et d’un discours radical religieux, il est facile de recruter et d’endoctriner des jeunes, lorsqu’on est djihadiste ou extrémiste d’autres obédiences. Par conséquent, toute stratégie globale face au terrorisme exige de notre part une détermination constante de s’attaquer aux enjeux politiques, économiques et sociaux de nos sociétés.

Néanmoins, les épreuves économiques auxquels nos pays sont confrontés ne doivent jamais être une justification aux activités criminelles. Ce serait sinon une insulte à l’immense majorité des jeunes respectueux de la loi dont l’ambition est de relever ces défis et de se donner les moyens d’avoir une vie meilleure par l’éducation, l’emploi, l’innovation, la culture, le sport ou toute autre contribution à la société. Tout terroriste, toute terroriste, quel que soit son profil, doit être tenu responsable pour tous les pères et mères qu’il rend veufs, pour tous les enfants qu’il rend orphelins et pour la désolation qu’il apporte au sein des populations.

Comme nous l’avons dit par le passé, le terrorisme ne doit jamais être assimilé à une religion, une confession ou une culture. Le terrorisme, c’est le mal pur, et il faut le combattre comme tel. Néanmoins, les dirigeants religieux et communautaires ont un important rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Ils doivent se dissocier catégoriquement des activités terroristes, rejeter tout argumentaire extrémiste et violent, et protéger les jeunes de la radicalisation et d’un recrutement par des organisations terroristes.

Concernant les combattants terroristes étrangers en particulier, il importe que les pays d’origine, de transit et de destination travaillent de concert et s’entendent sur une démarche commune visant à prévenir le recrutement, l’entraînement et le voyage de ces meurtriers, conformément à la résolution 2178 (2014). À cet égard, il est capital, puisque les organisations terroristes portent atteinte aux libertés civiles telles que la liberté d’expression et la liberté de la presse, que tous les pays mettent en place des mesures permettant de faire échec à la diffusion d’une idéologie de la haine sur les médias sociaux et les autres outils d’information et de communication. Nous devons veiller à ce que les droits et libertés fondamentaux n’alimentent pas l’extrémisme et n’engendrent pas de violation du droit le plus important de tous : le droit à la vie.

Pour porter un coup d’arrêt efficace au phénomène croissant de la mobilisation et du recrutement de jeunes dans les rangs de terroristes, le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires doivent être vigilants et travailler en amont. Pour prendre l’exemple de l’annonce publique faite récemment par un autre groupe djihadiste en Égypte, l’organisation Ansar Beit al-Maqdis, qui a

prêté allégeance à l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées doit être prêt à continuer d’imposer des sanctions contre les groupes qui appuient des entités faisant l’objet de ces sanctions, telles que l’EIIL.

Un autre outil face à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers est le financement. La plupart des groupes terroristes tels qu’Al-Qaida, les Chabab et Boko Haram financent leurs activités par le biais de la mobilisation de fonds en ligne, le prélèvement de taxes illégales et l’extorsion de fonds, ainsi que l’enlèvement contre rançon. D’autres, tels que l’EIIL et le Front el-Nosra, ont mis la main sur d’immenses quantités d’argent provenant du commerce illicite du pétrole. Dans ce contexte, nous appelons tous les États à appliquer intégralement la déclaration présidentielle du 28 juillet (S/PRST/2014/14) et à veiller à ce que leurs ressortissants et leurs résidents ne prennent part à aucune transaction commerciale ou financière avec l’EIIL, le Front el-Nosra ou d’autres entités visées par les sanctions.

Nous rappelons également la résolution 2133 (2014), qui demande à tous les États Membres d’empêcher les terroristes de tirer bénéfice, directement ou indirectement, du paiement de rançons ou de concessions politiques. Nous devons travailler ensemble pour tarir le fleuve sanglant qui alimente le terrorisme et répand la mort et la désolation dans nos populations.

Dans notre région d’Afrique, plus spécifiquement, le terrorisme et l’extrémisme se sont répandus jusqu’au Sahel et au-delà, avec des conséquences humanitaires et de sécurité sans précédent. Le terrorisme devient de plus en plus interconnecté dans toute l’Afrique, depuis Boko Haram au Nigéria jusqu’aux Chabab en Somalie, en passant par Al-Qaida au Maghreb islamique et Ansar Eddine au Mali, Ansar al-Charia en Libye, et bien d’autres encore, depuis le Maghreb jusqu’à la Corne de l’Afrique, avec des ramifications jusqu’à la Syrie et d’autres régions du monde.

C’est une situation inquiétante, qui menace la stabilité de l’Afrique. Il nous faut dès à présent mettre en place des politiques volontaristes, des mécanismes dynamiques et des mesures concrètes pour empêcher que ces groupes néfastes ne s’implantent davantage et pour à terme les éliminer, tout en encourageant la résilience des communautés. De telles mesures ne peuvent réussir que si l’ONU travaille main dans la main avec les organisations régionales et sous-régionales pour perfectionner et consolider les mécanismes visant à éradiquer ce fléau. En outre, nous ne devons jamais perdre de vue qu’à la base de ce mal, il y a toujours une idéologie radicale, qu’elle soit religieuse ou politique.

Bien que le Rwanda ait pour l’heure été épargné par le terrorisme de l’EIIL ou d’Al-Qaida, il convient de rappeler, comme l’a souligné le Président Kagame au récent sommet du Conseil sur les combattants terroristes étrangers (voir S/PV.7272), que notre pays doit néanmoins faire face, y compris jusque dans sa capitale, à des activités terroristes menées par des éléments des soi-disant Forces démocratiques de libération du Rwanda, qui sont basées dans l’est de la République démocratique du Congo et mues par une idéologie génocidaire depuis 1994. Il importe donc dans la lutte mondiale contre le terrorisme que chaque pays prête attention à ses populations les plus proches.

En conclusion, le terrorisme et l’extrémisme violent demeurent une menace mondiale à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, la coordination entre les États, l’assistance et la coopération internationales, le partage des informations et la mise en commun des meilleures pratiques sont quelques-uns des meilleurs moyens dont disposent la communauté internationale pour vaincre la menace qu’ils représentent. Aussi le Rwanda est-il déterminé à continuer de jouer le rôle qui lui revient dans la région et au-delà.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l’Ambassadeur Gasana de sa déclaration, qui a clairement souligné le caractère mondial du terrorisme, la prolifération de ce phénomène en Afrique, son impact sur les jeunes et le fait que tous les terroristes sans exception doivent répondre de leurs actes.

M. Shin Dong-ik (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Madame, de présider ce débat fort opportun sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général Ban, l’Ambassadeur Quinlan, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, et l’Ambassadrice Murmokaitė, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)

concernant la lutte antiterroriste, de leurs exposés riches en informations.

Je tiens par ailleurs à exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des personnes qui ont été exécutées par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), la dernière victime en date étant le travailleur humanitaire américain Abdul-Rahman Kassig, également connu sous le nom de Peter Kassig. La République de Corée condamne vigoureusement ces actes barbares. Ils viennent nous rappeler de manière tragique la brutalité de l'EIIL et la nécessité pour la communauté internationale de redoubler d'efforts pour mettre un terme au terrorisme. À cet égard, ma délégation appuie avec enthousiasme l'adoption du projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui énonce une série de mesures que les États Membres et l'Organisation des Nations Unies doivent prendre pour lutter de manière concrète et globale contre le terrorisme. Nous relevons en particulier le fait qu'elle insiste sur la nécessité de tarir le financement des entités terroristes.

À l'occasion du sommet qu'il a organisé en septembre (voir S/PV.7272), le Conseil a démontré, en adoptant à l'unanimité la résolution 2178 (2014), qu'il était déterminé à s'attaquer au problème que représentent les entités terroristes telles que l'EIIL et le Front el-Nosra, ainsi que les combattants terroristes étrangers. L'EIIL et le Front el-Nosra terrorisent, extorquent et réduisent en esclavage sexuel des civils innocents. Ils font basculer des régions entières dans la violence et le terrorisme, et attisent les flammes du fanatisme religieux – toutes choses qui vont clairement à l'encontre des valeurs mêmes de l'islam qu'ils prétendent représenter.

Plus encore, les conséquences sur la sécurité liées à l'afflux des combattants terroristes étrangers ne touchent pas seulement l'Iraq et la Syrie, mais se répercutent bien au-delà du Moyen-Orient. Il n'est pas impossible que des combattants terroristes étrangers radicalisés et désenchantés rentrent chez eux avec pour bagage les tactiques terroristes sophistiquées qu'ils ont apprises sur le champ de bataille. L'assouplissement des contrôles aux frontières, résultat de la mondialisation, permet aux combattants terroristes étrangers de se déplacer relativement facilement à travers le monde. Parallèlement, l'usage accru et fort habile que les terroristes font d'Internet a rendu leurs campagnes de recrutement et de propagande plus convaincantes et plus toxiques.

C'est sur cette toile de fond, qu'au sommet du Conseil de sécurité en septembre, la Présidente Park Geun-Hye s'est engagée résolument à mettre intégralement en œuvre la résolution 2178 (2014). Le Gouvernement coréen déploie donc des efforts pour honorer cet engagement. Premièrement, la Corée a lancé un processus interinstitutions chargé de passer en revue les lois et les systèmes concernés afin de détecter les lacunes en matière de contrôle des frontières, de financement et de partage de l'information. Nous espérons vivement pouvoir échanger avec d'autres pays nos pratiques respectives dans ce domaine.

Deuxièmement, nous avons renforcé les mesures pour surveiller les déplacements des combattants terroristes étrangers. Outre les restrictions à l'entrée du territoire imposées aux individus désignés par le Comité des sanctions contre Al-Qaida, nous surveillons de près les personnes qui se rendent en Corée ou qui transitent par la Corée, au moyen de la base de données d'INTERPOL et du Système de renseignements préalables concernant les voyageurs. Nous accentuons également nos efforts pour échanger avec d'autres pays les renseignements concernant des individus suspects. Toutes ces actions ont permis à la Corée d'accueillir sans accroc les 17e Jeux asiatiques et la Conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT), ces derniers mois. De fait, il est satisfaisant de constater que, ces derniers temps, les autorités compétentes des autres pays, en Asie et ailleurs, sont plus promptes à partager les informations.

Troisièmement, la Corée participe activement aux initiatives régionales de lutte contre le terrorisme. Nous avons appuyé la récente adoption de la déclaration du Sommet de l'Asie orientale sur les groupes terroristes en Syrie et en Iraq. Nous sommes favorables à l'initiative de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme d'organiser, l'année prochaine, un atelier régional sur la lutte antiterroriste pour la région de l'Asie du Nord-Est, au cours duquel des juges, des procureurs et des membres de la police pourront débattre des moyens de renforcer la répression au service de la lutte contre le terrorisme.

Quatrièmement, hôtes de la Conférence de Séoul sur le cyberespace, de la Conférence plénipotentiaire de l'UIT et du prochain atelier de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la cybersécurité, nous nous employons à contribuer aux efforts mondiaux pour venir à bout de l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications par les terroristes.

Nos autorités sont en train de renforcer les mesures pour empêcher les terroristes d’utiliser Internet pour inciter à l’extrémisme violent, tout en faisant en sorte qu’il reste un espace, libre et sûr. À cet égard, nous espérons vivement collaborer avec l’ONU, notamment l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour lutter contre ce risque.

Dernier point, il est impératif d’adopter une démarche plus fondamentale pour lutter contre les conditions qui mènent à l’extrémisme violent. Nous devons envisager des stratégies socioéconomiques pour nous attaquer aux causes profondes du terrorisme. À cette fin, la Corée continuera d’intensifier son aide publique au développement en offrant une formation et davantage de possibilités d’emploi aux jeunes dans les pays en développement.

L’ONU est bien placée pour jouer un rôle central dans la lutte mondiale contre le terrorisme en fournissant analyses et orientations stratégiques. La Corée espère que le système des Nations Unies va continuer à renforcer ses capacités antiterroristes en améliorant la coordination entre les entités compétentes, principalement l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, et en resserrant la coopération avec d’autres organisations internationales, telle INTERPOL. Par ailleurs, la faiblesse des moyens dont disposent certains États Membres pour lutter contre le terrorisme, mise en évidence aujourd’hui par la Présidente du Comité 1373, souligne la nécessité pour l’ONU de s’efforcer de fournir une assistance et une coordination accrues aux États Membres.

Enfin, en tant que Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), la Corée voudrait insister sur le fait que nous devons continuer de veiller à ce que les terroristes n’aient pas accès à des armes de destruction massive. La Corée espère que l’ONU réalisera une analyse plus exhaustive à cet égard et fera des recommandations en vue de l’adoption d’une stratégie durable et globale pour lutter contre l’extrémisme violent. Nous attendons avec intérêt de prochaines discussions du Conseil sur cet aspect important.

En guise de conclusion, nous tenons à remercier l’Australie des efforts acharnés qu’elle déploie depuis deux ans à la tête du Comité 1267 et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) pour renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Shin Dong-ik pour sa déclaration et pour son énoncé des actions spécifiques prises par la Corée pour lutter contre le terrorisme et l’extrémisme violent.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Andrius Krivas, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

M. Krivas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord à remercier la présidence australienne du Conseil de sécurité pour l’organisation de ce débat tout à fait pertinent.

Il y a quelques jours, l’État islamique d’Iraq et du Levant a décapité un autre travailleur humanitaire, Abdul-Rahman ou Peter, Kassig, un acte barbare et répugnant qui a été condamné par le Conseil. Le terrorisme inflige dévastations et souffrances aux pays et aux populations qu’il vise, tuant, violant, réduisant en esclavage, déplaçant les populations et privant des droits les plus élémentaires ceux qui se trouvent sur sa en voie. La menace du terrorisme ne connaît pas de frontières, car elle se propage et se transforme au fur et à mesure qu’elle affecte des régions entières.

Le fait que le terrorisme et l’extrémisme violent figurent en bonne place à l’ordre du jour du Conseil de sécurité et que nous tenons ici aujourd’hui ce débat public de haut niveau démontre l’importance et l’urgence que cet organe accorde à ces menaces. Nous nous félicitons de l’intention de l’Australie de tirer profit de cette dynamique et de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions prises récemment par le Conseil, tout en examinant un moyen pratique d’aller de l’avant. La déclaration présidentielle (S/2014/PRST/23) adoptée aujourd’hui constitue à cet égard une autre mesure importante.

L’évolution constante et l’intensité de la menace du terrorisme et de l’extrémisme violent mettent à très grande épreuve, et ce sans précédent, les mesures antiterroristes actuelles. Les dispositifs de lutte contre cette menace existaient bien avant les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). Et pourtant, comme les orateurs l’ont déclaré aujourd’hui, la riposte effective est toujours en retard. Il subsiste d’importantes lacunes au niveau de la mise en œuvre, en raison du manque de moyens, de ressources ou de volonté politique; il faut donc intensifier les efforts visant à combler ces lacunes. Dans le même temps, il

faut mettre à jour et adapter des moyens et des mesures concrets, sinon pour passer outre, tout au moins pour correspondre au niveau d’innovation et de dynamique des terroristes eux-mêmes.

La recherche d’une solution au processus de radicalisation qui conduit des personnes à accepter le choix de la violence terroriste est essentielle pour prévenir l’émergence de nouveaux terroristes et dissuader et réhabiliter les anciens adeptes de ces méthodes. Nous avons déjà, à plusieurs occasions, entendu les États faire part de leurs expériences nationales qui englobent de plus en plus des campagnes d’éducation, une plus grande participation du public et des activités de sensibilisation au niveau local afin de faire reculer le discours des terroristes et d’offrir d’autres solutions positives à leurs programmes. La communauté, les chefs traditionnels et religieux, les femmes et les survivants du terrorisme, l’éducation, la police de proximité et la mobilisation communautaire peuvent contribuer de manière importante à ces efforts.

Par ailleurs, l’utilisation des médias sociaux et des techniques de communication modernes mérite une attention particulière, dans la mesure où ces moyens posent de nouveaux défis considérables lorsqu’ils sont utilisés par les terroristes. Ces médias et techniques présentent également de nouvelles possibilités importantes de diffuser des messages positifs pour lutter contre le discours terroriste. L’Organisation des Nations Unies elle-même doit redoubler d’efforts dans la lutte contre l’extrémisme violent et accroître sa visibilité dans ce domaine, notamment par le biais de communications stratégiques.

La mobilité et la flexibilité, comme cela est mis en lumière par le phénomène des combattants terroristes étrangers, aggravent la menace du terrorisme en lui donnant une portée potentiellement mondiale. Identifier et intercepter les individus lorsqu’ils partent s’engager dans des combats est souvent la dernière chance d’empêcher qu’ils ne se transforment en véritables terroristes; c’est aussi un premier pas vers une atténuation effective des menaces qu’ils pourraient présenter à leur retour. Les pays doivent intensifier leurs efforts en vue d’améliorer le partage de l’information et des capacités analytiques aux points de passage des frontières. Il faut encourager une utilisation plus large et améliorée des bases de données d’INTERPOL. En outre, les capacités des États, en particulier les États voisins des zones de conflit, de contrôler leurs frontières terrestres devraient être encore renforcées.

Il est également essentiel d’intensifier les efforts visant à perturber le financement du terrorisme. Les organisations terroristes ont de plus en plus recours au pillage, au trafic des antiquités et des espèces protégées, au braconnage, aux enlèvements contre rançon, à la traite des êtres humains et au trafic de drogues. Bon nombre de ces activités auraient des liens avec les réseaux du crime organisé international. Les capacités dont disposent les États pour détecter et prévenir le financement du terrorisme sous toutes ses variantes sont une composante essentielle des efforts de lutte contre le terrorisme. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les organisations à but non lucratif, les systèmes parallèles de transfert de fonds, les mouvements transfrontières illicites de liquidités et la capacité de geler les fonds et avoirs liés au terrorisme.

Tout ceci n’est qu’un aperçu des nombreux domaines interdépendants où des progrès pourraient contribuer à la répression du terrorisme de manière concrète et durable. À cet égard, les mesures de prévention sont un investissement à long terme, car la réduction de la vulnérabilité des États et le renforcement de la résilience des sociétés aux menaces terroristes se révèlent souvent plus efficaces, notamment en termes de prévention et de règlement des conflits.

Le système des Nations Unies dans son ensemble joue un rôle central dans les efforts internationaux visant à réprimer le terrorisme et à assurer une riposte cohérente. Nous reconnaissons les liens établis avec la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui a été révisée récemment, et les avantages qu’il y aurait à resserrer et à rendre plus cohérente la coordination entre les divers organes de l’ONU chargés de sa mise en œuvre. De plus, nous voyons un grand potentiel dans la coopération avec différentes organisations internationales, régionales et sous-régionales et entre elles, notamment l’Union européenne, l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l’OTAN et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

Toutefois, l’élément essentiel de tous ces efforts est l’engagement à long terme des États. Si divers organismes multilatéraux sont en mesure de surveiller la mise en œuvre par les États des obligations internationales pertinentes et d’aider à identifier et à surmonter les lacunes existantes, des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme doivent être conformes à la situation de chaque pays, être appropriées au niveau national, mais également rester ouvertes à une véritable coopération internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Krivas de sa déclaration. Je remercie également la Lituanie d'avoir pris la direction du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité qui mène un travail extrêmement important pour aider les États à s'acquitter de leurs obligations.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué et de présider cet important débat d'aujourd'hui, maintenant ainsi la dynamique créée par les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). Je tiens à remercier l'Ambassadeur Quinlan et l'Ambassadrice Murmokaitė de leurs exposés, et je me félicite de l'adoption aujourd'hui de la déclaration présidentielle (S/PRST/2014/23) qui souligne une nouvelle fois avec fermeté l'unité du Conseil face à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

La menace terroriste internationale continue d'évoluer, posant un danger de plus en plus sérieux et généralisé aux États Membres. Nous avons été témoins des terribles souffrances de ceux qui vivent dans les territoires contrôlés par des groupes terroristes. Nous avons été choqués par une série de meurtres brutaux délibérés de journalistes et de travailleurs humanitaires commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et par d'autres groupes associés à Al-Qaida. Nous avons appris que des terroristes ayant combattu en Syrie et en Iraq complotent d'assassiner des innocents dans leur pays d'origine. Certains de ces individus, qui viennent du Royaume-Uni, ont été radicalisés par l'utilisation de plus en plus sophistiquée par l'EIIL de propagande numérique. Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit améliorer sa riposte collective, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, pour lutter contre une menace terroriste de plus en plus complexe et dangereuse. Il existe trois domaines où des efforts supplémentaires sont particulièrement nécessaires.

Premièrement, nous devons lutter contre l'extrémisme et l'idéologie extrémiste qui étayent le terrorisme. Comme le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme l'a dit au Conseil hier (voir S/PV.7314), la lutte sous-jacente pour le contrôle des esprits n'a suscité que peu d'attention. Mon Premier Ministre a noté, dans l'allocution qu'il a prononcée lors du débat général en septembre (voir A/69/PV.8), que nous devons adopter une approche à long terme et nous attaquer aux causes profondes de la menace terroriste, en particulier à l'idéologie toxique de l'extrémisme islamiste qui dénature la foi islamique. Quant à l'EIIL, c'est un groupe terroriste qui vise à dénaturer une religion par le biais d'une idéologie déformée et extrémiste. L'EIIL utilise cette idéologie politique pour justifier et alimenter son terrorisme, défier et contredire les valeurs des Nations Unies et saper la paix au Moyen-Orient. Nous devons tous continuer de dénoncer le détournement de la religion par l'EIIL et les autres groupes terroristes à des fins violentes, et œuvrer de concert pour vaincre l'idéologie extrémiste.

Deuxièmement, nous devons empêcher le financement des groupes terroristes. L'EIIL a en réserve d'importants avoirs, mais il fait aussi largement appel aux revenus qu'il génère. La résolution 2170 (2014) est claire : tout commerce direct ou indirect avec l'EIIL, le Front el-Nosra ou d'autres groupes affiliés à Al-Qaida constitue un appui financier et enfreint les sanctions des Nations Unies. La communauté internationale doit œuvrer de concert, resserrant la coopération pour interdire ces revenus, fermant le marché pour leur pétrole, luttant contre le commerce illicite de leurs produits, brisant le cycle vicieux du paiement de rançons qui motive d'autres enlèvements, et sanctionnant ceux qui font commerce avec les groupes affiliées à Al-Qaida et collectent des fonds pour eux. Le Royaume-Uni se félicite par conséquent du dernier rapport (S/2014/770) de l'Équipe de surveillance et de ses recommandations quant à l'action future.

Enfin, la communauté internationale doit empêcher le nombre sans précédent d'individus de se rendre dans les zones de conflit, comme la Syrie, pour combattre dans les rangs des groupes terroristes. Face à cette menace, la résolution 2178 (2014) revêt une importance particulière en ce qu'elle oblige les États à entraver le déplacement des combattants terroristes, à les poursuivre et à les réintégrer à leur retour. Le Royaume-Uni, comme l'Australie et beaucoup d'autres pays, a pris des mesures législatives nationales aux fins de mettre en œuvre ces obligations.

Pour terminer, je voudrais noter que le système des Nations Unies continue de jouer un rôle vital face à ces menaces terroristes et, en fait, à toutes les autres. En particulier, c'est à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble qu'il incombe de défendre et de promouvoir les valeurs des Nations Unies pour contrer le discours extrémiste promu par les terroristes. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies a là une bonne occasion de remporter la partie qui se joue sur le terrain de la communication stratégique et de contrer les

extrémistes. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme l'a fort bien dit hier, en affirmant que la pensée doit être combattue par la pensée afin de vaincre l'idéologie de violence et de mort de l'EIIL.

Cet effort doit faire fond sur les ressources existantes et sur l'excellent travail déjà en cours, notamment l'expertise analytique de la Direction exécutive du Comité de lutte contre le terrorisme et l'expertise dans le domaine du renforcement des capacités de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Mais cet effort doit aller plus loin, comprenant le travail qu'accomplissent les agences, fonds, programmes et les missions des Nations Unies sur le terrain, pour que la riposte et le message conjoints des Nations Unies soient plus coordonnés et plus intégrés. C'est en adoptant une telle approche de plus en plus holistique et de plus en plus énergique que l'Organisation des Nations Unies pourra fournir une assistance réellement tangible aux régions et aux pays les plus vulnérables à la menace du terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni du rôle qu'il a joué dans l'adoption de la résolution 2170 (2014), important pilier de l'action menée par la communauté internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'initiative de l'Australie de tenir un débat public sur la lutte contre le terrorisme aujourd'hui. Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'être venue à New York pour présider la présente séance. Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon; l'Ambassadeur Quinlan, Président du Comité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les individus et entités qui lui sont affiliés; et l'Ambassadrice Murmokaitė, Présidente du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte contre le terrorisme.

La communauté internationale fait présentement face à une réapparition du terrorisme, avec de nouveaux moyens et dans de nouvelles manifestations. Nous assistons à une frénésie d'activités extrémistes et violentes, au retour des combattants terroristes étrangers et à l'utilisation de l'Internet par les organisations terroristes aux fins de tous actes terroristes. Les organisations terroristes recourent au financement international et aux technologies de l'information pour recruter des jeunes, causant ainsi un plus grand dommage.

Nous sommes en présence d'une lutte contre le terrorisme qui s'avère sombre et difficile. Face à ces nouveaux défis et menaces lancés par le terrorisme, le Conseil de sécurité a vite adopté les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), qui reflètent la volonté et la détermination de la communauté internationale à lutter contre le terrorisme. La communauté internationale doit consolider la mise en commun de ses informations et de ses expériences réussies, renforcer ses capacités et œuvrer de concert au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, la lutte contre le terrorisme doit se faire sur la base d'une norme unique. Les terroristes ignorent les droits humains fondamentaux et lancent un défi au fondement même de la civilisation humaine. Ils sont l'ennemi commun de l'humanité. Tout acte terroriste, quels que soient le moment, l'endroit ou l'auteur, constitue un crime grave et impardonnable. Tous les pays doivent coopérer dans la lutte, sans appliquer deux poids deux mesures ni faire de choix, et sans lier le terrorisme à un quelconque groupe ethnique ou religion.

Deuxièmement, en luttant contre le terrorisme, nous devons nous conformer au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous devons respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays concernés, et l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent jouer un rôle de chef de file. De cette façon seulement nous préserverons l'unité et renforcerons la coordination de nos actions. Les pays doivent accélérer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), et adopter des mesures intégrées pour s'attaquer aussi bien aux causes profondes qu'aux symptômes du terrorisme, et éliminer son bouillon de culture.

Troisièmement, notre lutte contre le terrorisme doit être ciblée plus efficacement. Avec le développement des technologies de l'information, l'Internet est devenu pour les terroristes un important canal pour mener leurs activités. Le cyberterrorisme porte de plus en plus préjudice à la communauté internationale; c'est le nouvel enjeu et le grand obstacle dans notre lutte contre le terrorisme. D'un côté, la communauté internationale doit continuer de contrer les stratégies et les moyens traditionnels du terrorisme et, de l'autre, prendre des mesures rigoureuses pour contrecarrer les activités

terroristes caractérisées par la diffusion de vidéos sur Internet afin d’inciter au terrorisme ou de recruter des terroristes, ainsi que le financement des activités terroristes par le biais d’Internet, et l’utilisation continue des technologies en ligne aux fins de ces activités.

Le mécanisme antiterrorisme de l’Organisation des Nations Unies doit adopter des approches et prendre des initiatives novatrices pour mettre efficacement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale.

La Chine attend avec intérêt la réunion spéciale de 2015 du Comité contre le terrorisme, qui sera consacrée à la prévention de l’utilisation d’Internet et des réseaux sociaux par les terroristes en vue d’inciter au terrorisme et de recruter des terroristes. Cette réunion recommandera l’adoption de mesures fermes par la communauté internationale et la coopération pragmatique en matière de lutte contre le cyberterrorisme.

La Chine est confrontée à la menace directe et réelle posée par les forces terroristes du Turkestan oriental, avec à leur tête le Mouvement islamique du Turkestan oriental. L’incitation croissante au terrorisme et aux attaques terroristes a été manifeste ces dernières années, et ce phénomène menace la sécurité nationale de la Chine ainsi que la sécurité et la stabilité régionales. En mai, le Président de la Chine, Xi Jinping, a souligné que la Chine était déterminée à lutter contre le terrorisme aux niveaux national et international et à renforcer la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste. La Chine va continuer de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil, de renforcer sa législation en matière de lutte contre le terrorisme et de lutter contre le terrorisme dans le respect du droit. Elle va ériger en crimes ces activités violentes. Elle va continuer de contribuer activement à la coopération bilatérale et multilatérale contre le terrorisme et de la promouvoir, renforcer le partage d’informations et fournir une aide matérielle et au renforcement des capacités aux pays en développement dans la mesure de ses propres capacités.

Les 17 et 18 novembre, la Chine a accueilli à Beijing un atelier sur la lutte contre le cyberterrorisme dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, durant lequel les délibérations ont porté sur les moyens de prévenir et de combattre le cyberterrorisme et de renforcer la coopération et les capacités internationales. Nous souhaitons renforcer les échanges, en coopération avec la communauté internationale, et promouvoir la progression de la lutte contre le terrorisme afin de maintenir la paix et la stabilité mondiales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Chine de son appui aux efforts internationaux de lutte contre les actes des combattants terroristes étrangers, et contre la menace du cyberterrorisme en particulier.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord à vous transmettre, Madame la Présidente, les sincères salutations du Ministre des affaires étrangères de mon pays, l’Ambassadeur Aminu Wali, avec qui je me trouvais à Abuja il y a seulement deux jours. Il voulait participer en personne au présent débat, mais du fait de problèmes et d’engagements nationaux pressants, il n’a pu faire le voyage, et il regrette donc de ne pas participer aux délibérations du Conseil. Je remercie la présidence d’avoir organisé cet important débat. Ma délégation remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l’Ambassadrice de la Lituanie, Mme Murmokaitė, et l’Ambassadeur de l’Australie, M. Quinlan, de leurs exposés respectifs. Je m’associe par ailleurs aux félicitations du Secrétaire général à l’endroit du Premier Ministre de votre pays, à votre endroit, Madame la Présidente, et à l’endroit de votre gouvernement pour la bonne tenue du Sommet du Groupe des Vingt.

Le terrorisme et l’extrémisme violent sont deux des plus graves menaces contemporaines à la paix et à la sécurité internationales. Ces menaces ont été aggravées ces derniers temps par le problème croissant que posent les combattants terroristes étrangers. Elles sont également exacerbées par le vide que créent les changements forcés de gouvernements et le renversement de l’autorité constitutionnelle dans certaines régions du monde, où l’effondrement de cette autorité ouvre la porte à l’arrivée de groupes terroristes. L’exemple le plus frappant est le cas de l’État islamique d’Iraq et du Levant. L’expérience montre qu’aucun pays n’est à l’abri des actes de terrorisme et de l’extrémisme violent. L’expérience montre également qu’aucun pays ne peut lutter seul contre ces menaces. Seule la coopération internationale peut nous permettre de vaincre les terroristes et les extrémistes violents. Cela exige de coopérer à tous les niveaux – mondial, régional et sous-régional. Cela exige également de prendre des mesures cruciales au niveau national.

Au niveau mondial, l’ONU fait preuve d’un dynamisme remarquable aux avant-postes de la lutte contre le terrorisme, notamment grâce à l’adoption de diverses résolutions par le Conseil de sécurité et

à l’action de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. L’ONU a également fourni le cadre stratégique en vue de mener une lutte globale contre les problèmes qui relèvent de la lutte contre le terrorisme en adoptant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Au niveau régional, en Afrique, la Convention de l’Organisation de l’unité africaine sur la prévention du terrorisme et la lutte contre le terrorisme a été adoptée en juillet 1999, et le Plan d’action de l’Union africaine sur les moyens de prévenir et de combattre le terrorisme en Afrique a été adopté en septembre 2002. Ces instruments ont permis de renforcer la coopération entre les pays africains en matière de lutte contre le terrorisme. Au niveau institutionnel, il y a le Centre africain d’études et de recherches contre le terrorisme, qui est basé à Alger. Le Centre collabore avec des points de contact nationaux dans les pays membres de l’Union africaine (UA), et il est chargé de renforcer les capacités de l’UA en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique.

Au niveau sous-régional, en 2013, la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) a adopté une stratégie de lutte antiterroriste et un plan de mise en œuvre en application de la Déclaration politique sur une position commune contre le terrorisme. Un des principaux objectifs de la stratégie est de promouvoir la coopération, la coordination, l’harmonisation et les synergies entre les mesures nationales de lutte contre le terrorisme adoptées par les États membres. Cela montre que les États membres de la CEDEAO ont réalisé que les pays doivent s’allier au niveau sous-régional également pour lutter contre le terrorisme.

Pour le Nigéria, le terrorisme présente des problèmes considérables et a un prix. C’est ce qu’a affirmé le Président Goodluck Jonathan dans le débat tenu sur la question en septembre dans cette salle (voir S/PV.7272), lorsque les États membres du Conseil se sont réunis au niveau gouvernemental pour débattre de la menace posée par les combattants terroristes étrangers. Il a également souligné la détermination du Gouvernement fédéral nigérian à lutter contre le terrorisme aux niveaux local et mondial. Nous nous inspirons de la résolution 1373 (2001) et de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans notre lutte contre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Le terrorisme nous contraint à réviser et actualiser nos lois, à examiner et renforcer nos institutions, et à créer des plateformes en vue de renforcer la coordination et la coopération entre les organismes chargés de la sécurité nationale et en leur sein. Nous sommes également en train de renforcer nos capacités en matière de coopération avec la société civile et la communauté internationale. Nous avons élaboré une nouvelle stratégie de sécurité nationale ouverte et fondée sur l’instauration de la paix, de la sécurité et du développement.

Lorsque nous avons commencé à lutter contre la menace de Boko Haram, nos lois n’étaient pas claires en ce qui concerne un certain nombre d’aspects fondamentaux. La situation a évolué suite à l’adoption de la Loi sur la prévention du terrorisme (2013), qui définit clairement le terrorisme. Grâce à l’entrée en vigueur de cette loi, nous sommes maintenant en mesure de bloquer des sources de financement, ce qui étouffe les activités de certains terroristes. Nous avons élaboré une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, et nous collaborons avec des acteurs clefs et la communauté internationale.

Nous remercions l’Australie de l’appui et de la coopération qu’elle nous a apportés dans l’élaboration de notre stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, qui est fondée sur cinq piliers, dont chacun comporte des objectifs clefs et des indicateurs. Nous avons également élaboré un cadre de référence pour évaluer la mise en œuvre de la stratégie, qui repose sur le respect des droits de l’homme et de l’état de droit, l’efficacité des poursuites engagées contre les extrémistes violents, le renforcement des capacités de toutes les institutions compétentes, notamment le système de justice pénale, et la participation du public et sa sensibilisation à la prévention du terrorisme.

Afin d’atteindre les objectifs de la stratégie nationale antiterroriste et de renforcer la résilience des communautés, nous avons défini une approche douce de la lutte contre l’extrémisme violent. Celle-ci se concentre sur plusieurs aspects de la déradicalisation, notamment la mise en œuvre d’un programme de déradicalisation dans les prisons à l’intention des personnes incarcérées qui ont été reconnues coupables d’actes de terrorisme et des terroristes présumés en attente de jugement. Notre objectif consiste à réformer et réhabiliter les individus condamnés pour extrémisme violent et à les préparer à se réintégrer dans la société.

Nous continuons à rencontrer d’importantes difficultés dans notre lutte contre le terrorisme. Néanmoins, nous sommes déterminés à maintenir et même intensifier nos efforts. Nous avons conscience de l’importance que revêt la coopération internationale à cet égard. Nous continuerons donc de compter sur l’appui et la coopération des nations et pays amis et des institutions multilatérales compétentes dans notre action contre le fléau du terrorisme.

Le combat sera long, éprouvant et difficile. Les causes sous-jacentes ou profondes du terrorisme et la séduction de l’extrémisme doivent être étudiées, comprises et anéanties. L’aliénation et la frustration sont deux forces puissantes qui attirent les jeunes et les personnes influençables dans les filets de l’idéologie et qui rendent attrayants le terrorisme et l’extrémisme. Il doit être mis un terme à tous les conflits qui demeurent, en particulier au Moyen-Orient, avec diligence et sans attendre davantage. Le problème de l’inégalité entre les nations et en leur sein, qui perpétue l’instabilité mondiale, doit également être traité par l’adoption d’un cadre universel pour le droit au développement qui ait pour visée centrale d’en finir avec la pauvreté, l’illettrisme et le chômage.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour exprimer nos condoléances à toutes les personnes présentes pour les attaques abominables perpétrées par Boko Haram, et pour assurer le Gouvernement nigérian de notre solidarité dans la lutte contre cette menace.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d’abord, permettez-moi de vous remercier, Madame la Présidente, d’animer ce débat public sur la coopération internationale contre le terrorisme. Ma délégation note avec satisfaction l’adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2014/23, élaborée par l’Australie, qui donne plus de poids encore aux efforts collectifs que nous déployons pour faire échec au terrorisme. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration, ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et la Présidente du Comité contre le terrorisme pour leurs exposés. Ma délégation a écouté ces exposés avec attention.

Al-Qaida et les groupes affiliés ou dissidents, y compris l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), représentent un danger majeur pour la paix et la sécurité internationales. Le risque que ces groupes font courir au Moyen-Orient en particulier a valeur de menace imminente, alors qu’ils étendent leur champ d’action, gagnent en force et forment des alliances. Ils contrôlent également des terres qui sont fertiles et riches en ressources. Les conflits en cours dans la région demeurent un terreau où les organisations terroristes peuvent se renforcer. L’absence de solution politique globale en Syrie a encore aggravé la situation. Il ne sera pas possible d’éliminer la menace de l’EIIL et d’autres en Syrie sans transition politique dans le pays.

La Jordanie déploie des efforts considérables pour contrôler ses frontières et faire obstacle à l’expansion de ces groupes. Les organisations terroristes en question tentent d’infiltrer notre territoire et d’envoyer des éléments terroristes perpétrer des actes de sabotage dans des pays voisins. Nous devrions donc être vigilants au sujet de la menace idéologique que constituent ces organisations et d’autres au sein et par-delà leurs zones d’opération, par la propagation de leurs valeurs et de leur rhétorique violente. En exploitant les médias, elles attirent et recrutent des jeunes. Par conséquent, nous devrions tous réagir au problème en menant des activités de sensibilisation et en favorisant la culture et l’éducation dans les collectivités locales et, plus important encore, auprès des jeunes, en cherchant à comprendre ce qui les fait tomber dans le piège des organisations terroristes.

La Jordanie appelle une nouvelle fois les autres pays, les partenaires internationaux et les autres entités compétentes des Nations Unies concernées par la lutte contre le terrorisme à fournir toute l’assistance possible pour appuyer les capacités des pays qui se trouvent aux avant-postes de ce combat, de manière à ce qu’ils soient en mesure de faire face à la menace et d’endosser leur responsabilité.

La Jordanie est préoccupée par les organisations de ce type qui commettent des crimes odieux contre des civils innocents en Iraq et en Syrie. Nous réaffirmons qu’il faut impérativement s’élever contre de tels actes de barbarie, dont les victimes sont principalement des musulmans, sans discrimination. Les humiliations et les exécutions sommaires de masse perpétrées sans merci par l’EIIL contre des centaines de membres de la tribu Bunimer, et récemment condamnées par le Conseil, en sont la preuve, comme si les terroristes envoyaient le message qu’ils sont fondés à verser le sang de quiconque s’oppose à eux.

La Jordanie a conscience du défi mondial croissant que représente le phénomène des combattants terroristes étrangers, s’ajoutant à celui de l’extrémisme

violent et nécessitant des mesures de sécurité préventives et vigoureuses aux niveaux international et national. Les organismes compétents des Nations Unies qui s’occupent de terrorisme devrait agir immédiatement et apporter une réponse globale. Ils devraient redoubler d’efforts et nouer des partenariats approfondis avec les États Membres dans le but de leur fournir un appui concret en termes de renforcement des capacités afin qu’ils soient en mesure d’assumer leurs obligations. La Jordanie affirme qu’il est indispensable de rehausser la coopération régionale et internationale pour faire face à ce phénomène. Il convient de veiller au partage des informations entre les entités pertinentes dans la région. Les pays de la région devraient également prendre leurs responsabilités en termes de contrôle aux frontières.

Les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) sont importantes dans le cadre de la réponse internationale au terrorisme et aux combattants terroristes étrangers. Avant même leur adoption, la Jordanie avait adopté, pour traiter ces phénomènes, une approche nationale générale organisée autour de trois grands axes.

Premièrement, nous avons pris un certain nombre de mesures préventives et vigoureuses pour lutter contre l’extrémisme violent qui alimente le terrorisme. Ces mesures consistent dans une sensibilisation à la sécurité et dans des initiatives sociales pour remédier aux problèmes qui se posent dans les sphères politique, économique et sociale, avec la participation de toutes les institutions nationales et de tous les dirigeants concernés. La Jordanie n’entend pas limiter son action à l’échelon national; sa responsabilité s’étend aux niveaux régional et international. Sa Majesté le Roi Abdullah II ibn Al Hussein a lancé diverses initiatives, notamment le Message d’Amman, le Message dit du “terrain d’entente” et la Semaine internationale de la réconciliation, dont toutes appellent à la modération, à la tolérance et à accorder la priorité au dialogue.

Deuxièmement, nous avons adopté des lois et une législation nationale qui traitent fermement du terrorisme. Nous nous sommes attaqués au phénomène du recrutement terroriste dans la loi de 2006 contre le terrorisme. En 2014, nous avons amélioré cette loi en la modifiant de manière à y inclure la question des combattants terroristes étrangers. Nous y avons également fait figurer le risque de l’utilisation des technologies de l’information et des communications pour le recrutement de terroristes et la propagation de l’idéologie terroriste.

Troisièmement, nous avons mis en place un certain nombre de mesures, y compris en matière de surveillance des frontières, compte tenu de la menace croissante que font peser les organisations terroristes sur les pays voisins et de l’absence d’une armée régulière le long des frontières septentrionales du Royaume.

S’agissant de nos rôles aux plans national et régional, nous avons l’intention de lancer une initiative régionale à laquelle prendront part des experts internationaux et des représentants des collectivités locales ainsi que de toutes les entités et les organisations compétentes, et qui portera sur l’utilisation croissante des technologies de l’information et des communications par les organisations terroristes et les entités qui leur sont affiliées, notamment des médias sociaux et d’autres organes d’information, dans le but de répandre l’idéologie terroriste extrémiste. L’un des résultats les plus importants de cette initiative serait la rédaction d’un plan média global permettant de pointer du doigt les messages trompeurs des organisations terroristes, et de sensibiliser les communautés locales au terrorisme. Nous appelons les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, à appuyer cette initiative, qui va dans notre intérêt à tous.

Notre guerre contre le terrorisme prendra beaucoup de temps. Cette guerre doit être menée tant au niveau de la sécurité que de l’idéologie. Chacun de nous doit donc rester vigilant et s’efforcer comme il peut à vaincre ce fléau, qui met à mal la sûreté et la sécurité de tout le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous apprécions tous le rôle important que la Jordanie joue dans la région, et nous saluons son initiative de convoquer une réunion internationale pour affronter et combattre l’argumentaire des groupes terroristes.

M. Delattre (France) : Je voudrais tout d’abord remercier l’Australie de son engagement sur un sujet qui représente l’une des plus pressantes menaces à la paix et à la sécurité internationales aujourd’hui. C’est l’un de sujets qui ont été évoqués lors de la visite d’État que le Président Hollande vient de conclure en Australie.

Les terribles assassinats du jeune humanitaire américain Peter Kassig et de 18 Syriens viennent nous rappeler une fois de plus la lâcheté des terroristes du groupe Daech, et la nécessité de les combattre.

De plus en plus de régions sont touchées par le terrorisme, où des groupes aux pratiques qui défient

toute forme de droit et d'humanité sont désormais en passe de soumettre de nouvelles populations. Daech constitue une menace inédite pour les pays de la région, mais également pour le reste du monde. Ailleurs, la menace s'est développée à la faveur de la prolifération de groupes tels qu'Ansar al-Charia en Libye ou Boko Haram au Nigéria. En outre, la situation reste fragile dans le Sahel. Dans cette région, l'intervention de la France au Mali aux côtés des forces africaines, puis de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, a permis de réduire considérablement la menace terroriste, mais elle n'a pas disparu. Face à ce défi, il est nécessaire de redoubler nos efforts. Et les réponses sont multiples.

La lutte contre Daech appelle une réponse militaire, qui prend la forme aujourd'hui d'une coalition formée par un nombre croissant d'États. De même qu'elle agit au Sahel, la France y prend toute sa part en Iraq, comme vient encore de le démontrer la destruction de positions offensives de Daech dans la région de Kirkouk par une patrouille aérienne française, et la France est en train de renforcer son dispositif d'appui aérien. L'action de la coalition vient appuyer celle des forces iraquiennes, qui viennent de briser le siège de Baiji, et notamment des peshmergas. Nous sommes encouragés par les évaluations selon lesquelles cette réponse militaire a permis de contrer la dynamique d'expansion territoriale de Daech.

Mais ce combat doit également être politique, car, à elle seule, l'action militaire ne peut remédier durablement au terrorisme. En Iraq, Daech a prospéré sur les fragilités d'un État soumis aux divisions, à la défiance entre communautés et à l'instabilité. Le Premier Ministre, M. al-Abadi, travaille désormais à réunir les conditions d'un Iraq réconcilié et respectueux des droits de tous, et nous soutenons ses efforts. La formation d'un gouvernement inclusif, la prise en compte croissante des préoccupations des sunnites, le règlement progressif des différends avec le Gouvernement régional du Kurdistan ainsi que la normalisation des relations avec les partenaires régionaux doivent être salués et encouragés. De même, en Syrie, seule une transition politique au niveau national permettra de vaincre définitivement le fléau de Daech, dont la montée en puissance, on le sait, a été favorisée et exploitée par le régime de Damas.

Les sanctions permettent également de lutter contre le fléau du terrorisme. En Libye, le Comité des sanctions contre Al-Qaida a été saisi d'un projet de mise sous sanctions d'Ansar al-Charia Derna et d'Ansar al-Charia Benghazi. Ces sanctions doivent permettre de marquer la détermination de la communauté internationale envers les terroristes, qui ne sauraient être considérés comme des interlocuteurs. Il s'agit aussi d'encourager l'ensemble des forces modérées en Libye à s'unir et à présenter un front commun précisément contre le terrorisme. D'une façon générale, nous appelons à une utilisation plus régulière du régime de sanctions contre Al-Qaida afin que sa liste reflète au mieux la réalité de la menace.

Cette réponse ferme envers le terrorisme ne peut se faire que dans le cadre du respect strict des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui est la condition indispensable à l'efficacité de notre stratégie à court comme à long terme.

Le terrorisme est en pleine évolution et menace directement nos sociétés par le phénomène des combattants terroristes étrangers. Les terroristes, notamment Daech, rallient des personnes, souvent jeunes, à leur cause. Plus de 15 000 individus, fanatisés, seraient ainsi partis combattre en Syrie et en Iraq. On compte parmi eux 376 Français ou personnes résidant en France et, au total, plus d'un millier seraient impliqués dans les filières djihadistes à titres divers. La lutte contre ce phénomène est aussi une priorité pour la France en matière de sécurité intérieure.

Au mois de septembre, le Conseil, réuni en sommet, a adopté une résolution visant à combattre ce phénomène (voir S/PV.7272). Depuis, la France a étoffé son dispositif national. Le 4 novembre, mon pays a adopté de nouvelles mesures qui s'inscrivent dans le cadre des recommandations de la résolution 2178 (2014) visant à prévenir la sortie du territoire français d'individus dont il y a des raisons sérieuses de penser que leur déplacement a une finalité terroriste. La loi permet également de lutter contre la radicalisation sur Internet dans le strict respect, bien sûr, de la liberté d'expression. Nous travaillons également à identifier les filières qui facilitent les recrutements.

Mais nous devons ensemble aller plus loin. La déclaration présidentielle S/PRST/2014/23 que nous avons adoptée aujourd'hui marque ainsi la nécessité d'effectuer un suivi rigoureux dans la lutte contre les combattants terroristes étrangers. Elle illustre l'importance, pour la communauté internationale, de renforcer sa coopération dans le respect des libertés publiques.

Le texte adopté aujourd’hui met l’accent sur l’importance également de lutter contre les trafics de pétrole, et rappelle les obligations des États en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Ce doit être un champ prioritaire d’action pour nous tous. Les autorités bahreïniennes ont par exemple organisé le 9 novembre une réunion sur ce thème, que nous saluons.

Au-delà de ces mesures répressives, il est nécessaire que la communauté internationale s’interroge sur les causes de la radicalisation, et lutte contre l’extrémisme violent. Nous devons notamment contrer la propagande terroriste – qu’il faut bien appeler par son nom. Dans le cas de Daech par exemple, nous ne le dirons jamais assez, cette organisation n’est ni un État, ni islamique, et c’est la raison pour laquelle nous avons décidé d’employer le terme plus neutre de « Daech ».

Nous nous félicitons que le texte que nous adoptons aujourd’hui invite les Nations Unies à réfléchir aux moyens de mieux lutter contre ce phénomène de radicalisation. C’est là une condition d’une stratégie de long terme contre le terrorisme, une stratégie dans laquelle la France restera résolument engagée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des contributions importantes que consent son pays aux efforts de lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient et au Maghreb islamique, notamment au Sahel.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais tout d’abord vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente, et vous féliciter de l’accession de votre pays à la présidence du Conseil ainsi que de votre leadership. Je salue également la présence des autres Ministres. Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé, ainsi que les Présidents respectifs du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, de leurs présentations.

La menace que constituent l’État islamique et le Front el-Nosra est en constante évolution. Ces groupes terroristes disposent d’un armement de plus en plus sophistiqué et mènent des conquêtes territoriales importantes. En outre, ils se servent des revenus tirés du commerce illégal du pétrole, des pillages et des rançons pour prospérer dans leurs activités macabres. Par ailleurs, ils recrutent dans le monde entier et véhiculent une idéologie barbare qui se répand partout, y compris en Afrique.

L’Afrique est aussi confrontée au phénomène du terrorisme et de l’extrémisme violent. Elle regorge, comme cela a été rappelé, entre autres, de groupes comme Boko Haram, Al-Qaida au Maghreb islamique, Ansar al-Charia, « Les Signataires par le sang » et les Chabab. Malgré leur localisation géographique différente, les groupes terroristes constituent un réseau bien coordonné dans leurs actions à travers le monde. C’est pour cette raison que, le 2 septembre, un sommet du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine a pris d’importantes décisions pour renforcer le cadre juridique de lutte contre le terrorisme, mettre en place un mandat d’arrêt africain à l’encontre des auteurs et complices d’actes terroristes ainsi qu’un mécanisme d’assèchement des sources de financement du terrorisme.

Pour éradiquer le phénomène des combattants étrangers, il faut s’attaquer à ses causes profondes. En Afrique, l’émergence du terrorisme et de l’extrémisme violent est alimentée par la pauvreté et la misère des populations en général et par le chômage des jeunes en particulier. En effet, les jeunes sont des proies faciles pour les groupes terroristes qui disposent d’importantes ressources provenant du trafic de drogue et d’autres activités illicites. Pour freiner ces pratiques, qui menacent dangereusement la sécurité, il importe que la communauté internationale soutienne les projets et programmes de développement initiés en faveur de la jeunesse dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Dans cette perspective, il est indispensable que les partenaires de l’Afrique lui apportent un soutien technique et matériel conséquent en sus de l’assistance des entités de l’ONU telles que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Pour sa part, le Tchad participe à la lutte contre le terrorisme. Son engagement fort au Mali, où il a payé et continue de payer le plus lourd tribut, en est une parfaite illustration.

Pour terminer, nous saluons l’adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2014/23 et espérons qu’elle aidera les États Membres à mieux mettre en œuvre les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014).

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous attendons avec intérêt l’initiative que mènera le mois prochain le Tchad dans le cadre de sa présidence du Conseil concernant les liens entre le terrorisme et la criminalité en Afrique.

M. Churkin (Fédération de Russie) *(parle en russe)* : Nous vous souhaitons la bienvenue, Madame la Présidente, à la présidence du Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général pour sa déclaration riche en informations ainsi que les représentants permanents de l’Australie et de la Lituanie pour leurs exposés sur les efforts que les comités qu’ils président déploient pour exécuter les tâches confiées au titre des décisions prises récemment par le Conseil. Nous continuons de penser que les activités de ces organes contribuent de manière considérable au renforcement du rôle de coordination central de l’ONU et du Conseil de sécurité dans la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Deux mois après l’adoption de la résolution 2178 (2014), visant à asphyxier toutes les activités des combattants terroristes étrangers, le Conseil est une nouvelle fois contraint de porter son attention sur le problème du terrorisme – une menace qui ne disparaît pas. Représentant une menace pour toutes les régions du monde, l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), le Front el-Nosra et d’autres groupes terroristes opèrent depuis longtemps au Moyen-Orient. Ils ont acquis des capacités additionnelles pour leurs activités criminelles en raison de l’affaiblissement d’institutions étatiques, non sans la contribution substantielle d’une intervention extérieure, et de l’appui de différents parrains étrangers. En outre, tant que les extrémistes de l’EIIL et du Front el-Nosra combattaient les forces gouvernementales en Syrie, certains États ne semblaient pas particulièrement inquiets. Nous considérons que l’application d’un tel principe du deux poids, deux mesures est inacceptable dans la lutte contre le terrorisme.

Dans le rapport publié récemment par la commission d’enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, créée par le Conseil des droits de l’homme, il est clairement indiqué que les armes et l’appui fournis de l’étranger à des groupes armés prétendument modérés en Syrie sont tombés à maintes reprises entre les mains d’éléments plus radicaux, y compris l’EIIL. Des extrémistes ont bénéficié de financements étrangers, notamment par l’intermédiaire d’organisations caritatives et de particuliers. Ce document dresse un tableau effroyable des effets actuellement ressentis d’activités aussi irréfléchies – pour m’exprimer avec modération – en particulier sur les civils, y compris des femmes et des enfants.

L’indulgence à l’égard des activités de groupes extrémistes a mis en péril l’avenir d’États entiers, comme le montre clairement les exemples de l’Iraq, de la Syrie et de la Libye. Le Yémen, le Mali et la République centrafricaine sont également dans la ligne de mire. Les activités terroristes menées à la frontière entre l’Afghanistan et le Pakistan sont toujours liées à Al-Qaida, comme cela est indiqué dans les rapports établis par les équipes d’appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l’Afghanistan. À cet égard, nous sommes favorables à ce que le Conseil de sécurité axe ses efforts sur la lutte contre la radicalisation qui alimente le terrorisme, la diffusion de l’idéologie terroriste et de l’extrémisme violent, et l’utilisation des médias et d’Internet à des fins terroristes, et sur l’interdiction de l’incitation au terrorisme et la formulation d’un contre-discours pour lutter contre les activités terroristes. Il est essentiel que les États poursuivent leurs efforts dans le cadre des activités menées dans ces domaines par le système des Nations Unies. La déclaration présidentielle S/PRST/2014/23 adoptée aujourd’hui nous oriente dans cette bonne direction.

Nous sommes également préoccupés par la question des revenus des terroristes, dont une des sources les plus importantes est le commerce illégal de pétrole syrien et iraquien. En Syrie, des jihadistes exploitent 10 gisements pétroliers, un nombre considérable. L’EIIL produit près de 30 000 barils de pétrole par jour. En Iraq, cette organisation terroriste contrôle 14 gisements pétroliers et produit jusqu’à 50 000 à 60 000 barils par jour. Les recettes pétrolières obtenues par les terroristes représentent environ 3 millions de dollars par jour. En outre, les frappes aériennes sur les installations pétrolières saisies par les terroristes en Iraq et en Syrie ont à peine entamé le niveau des ventes illégales. De façon objective, elles ne font que rendre encore plus difficiles les conditions de vie des populations vivant dans ces régions. Les pétroliers continuent d’opérer; des oléoducs de fabrication artisanale fonctionnent; et des négociants et des intermédiaires véreux facilitent l’acquisition de pétrole brut sur le marché noir.

Les règles imposées aux États Membres par le Conseil de sécurité, telles qu’énoncées dans la résolution 2170 (2014), ne semblent pas avoir été appliquées – une situation qui appelle l’attention du Conseil. Dans ce contexte, nous ne pouvons nous

empêcher de signaler qu’en avril 2013, l’Union européenne a levé en partie une série de restrictions imposées à la Syrie et autorisé l’achat de pétrole syrien par des négociants non étatiques. Elle a ainsi indirectement facilité le renforcement du financement de l’EIIL et du Front el-Nosra, qui contrôlent les gisements pétroliers situés dans le nord-est de la Syrie. Bruxelles doit reconnaître cela.

Nous sommes également préoccupés par les cas signalés de saisie, par l’EIIL, d’aide humanitaire destinée à des Syriens qui en ont besoin. Nous devons empêcher que ne se produisent des situations dans lesquelles l’aide humanitaire est distribuée sous le drapeau noir de l’État islamique car cela renforce son autorité sur les territoires qu’il contrôle.

Les capacités croissantes des terroristes en matière de combat, de l’EIIL surtout, sont une autre source de préoccupation. Ils ont déjà accès à des armes chimiques de destruction massive. Il existe de nombreux témoignages oculaires indiquant que ces armes ont été utilisées par des activistes terroristes en Iraq et en Syrie. Le risque qu’ils réussissent à avoir accès aux arsenaux chimiques libyens et iraquiens est réel. Nous considérons que le Conseil doit adopter une position ferme sur cette question et faire clairement savoir que l’emploi d’armes chimiques par n’importe quel acteur aura des conséquences. À cet égard, nous déplorons le fait que le projet de déclaration présidentielle proposé par notre délégation au sujet des armes chimiques en Syrie ait de fait été bloqué par un certain nombre de délégations qui voulaient le modifier dans un seul but : détourner toute l’attention vers des questions liées à l’élimination des armes chimiques de la Syrie. Le texte en question n’a également pas été mentionné dans la déclaration présidentielle adoptée aujourd’hui. Nous soulignons que le fait de protéger des terroristes au moment où ils maîtrisent de mieux en mieux la synthèse, la production et l’utilisation de substances à des fins militaires est inacceptable et très dangereux.

À la lumière des nouvelles tâches assignées aux organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme, le fait que, dans leur travail, les organes subsidiaires du Conseil de sécurité et leurs groupes d’experts doivent respecter les procédures en vigueur revêt une importance toute particulière. À cet égard, nous souhaitons rappeler que, au titre de la résolution 2178 (2014), les compagnies aériennes ne sont tenues de fournir des informations nominatives sur les passagers que dans les cas où des individus faisant l’objet de sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées tentent d’entrer ou de sortir d’un pays. C’est pourquoi l’instruction faite à la DECT, dans la déclaration présidentielle adoptée ce jour (S/PRST/2015/23), de préparer, à l’intention du Comité contre le terrorisme, un rapport d’ensemble sur les mesures de contrôle de la circulation des passagers aériens et de formuler des recommandations pertinentes, sans lien avec une liste de sanctions spécifiques du Conseil de sécurité, contrevient aux termes de la résolution 2178 (2014).

Nous nous félicitons du rôle de la DECT qui apporte son aide au Comité contre le terrorisme (CCT), et nous saluons la préparation rapide, par la DECT, d’une analyse préliminaire des lacunes existant dans la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) et qui empêchent les États de lutter contre la menace des combattants terroristes étrangers. Globalement, nous pensons qu’au titre de son mandat actualisé la DECT doit continuer à s’attacher à titre prioritaire à appuyer le CCT, à surveiller l’application des résolutions susmentionnées et à coordonner l’assistance technique fournie aux États Membres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration, et de l’appui que la Russie apporte aux efforts déployés par le Conseil pour lutter contre le terrorisme et l’extrémisme violent.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Je salue l’initiative de l’Australie d’avoir organisé le présent débat, qui nous invite à réfléchir sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Cette année, nous avons été appelés à envisager et à adopter des mesures concrètes au regard de ce phénomène, en particulier au sein du Conseil. C’est l’illustration de la responsabilité collective qui incombe à la communauté internationale de prévenir et de combattre cette menace qui pèse sur la stabilité, la paix et la sécurité internationales.

Nous pensons que le Conseil de sécurité doit se montrer proactif dans ce domaine, étant donné que travailler dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies constitue un défi permanent pour appuyer, de manière concertée, la lutte contre le terrorisme et la prévention de ce fléau. Notre pays assume sa part de la responsabilité collective. C’est pourquoi le Chili a ratifié les 14 conventions

internationales qui forment le cadre juridique des Nations Unies relatif à la lutte contre le terrorisme. Au plan national, la discussion parlementaire d’une nouvelle loi antiterroriste a commencé. La nouvelle loi vise à donner davantage d’attributions et de moyens au Parquet afin d’enquêter sur les délits de cette nature. On veillera à ce que cette nouvelle loi respecte l’équilibre nécessaire qui doit prévaloir entre la prévention et la répression du terrorisme et le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes. Ces mesures mettent en évidence l’engagement que nous avons pris d’appuyer les résolutions adoptées par le Conseil sur cette question, lesquelles exigent un effort national constant pour être appliquées efficacement.

Le Chili apprécie le travail accompli par le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive. Nous tenons à souligner la qualité du travail de collecte et de classement des informations que chaque État se doit de communiquer dans ses rapports. Nous espérons cet échange entre les États et le Comité contribuera à améliorer l’efficacité des stratégies nationales de mise en œuvre, ainsi qu’à mettre en évidence les domaines dans lesquels chaque pays pourrait améliorer son régime juridique. Nous pensons que le Comité doit continuer à favoriser cet échange d’informations. La constitution de groupes d’experts nationaux pourrait se révéler utile pour partager les meilleures pratiques de mise en œuvre des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), et identifier les mesures à même d’appuyer l’application des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), adoptées récemment.

Dans ce domaine, nous insistons sur l’action que peuvent mener les organes spécialisés des organisations régionales comme le Comité interaméricain contre le terrorisme (, de l’Organisation des États américains), pour intensifier les efforts dans chaque région. Les atrocités commises par les groupes terroristes comme l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra, avec la participation d’un grand nombre de combattants terroristes étrangers, doivent nous interpeller pour que nous analysions les causes profondes qui ont permis à ces groupes de diffuser leur argumentaire extrémiste. Nous sommes préoccupés par l’attrait de nos jeunes pour ces rhétoriques qui portent atteinte aux valeurs fondamentales universelles, communes à toutes les civilisations et toutes les cultures. Les mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre l’extrémisme violent et le terrorisme n’ont pas vocation à persécuter ou stigmatiser une quelconque culture ou religion.

À notre sens, la prévention et la répression des actes de terrorisme est prioritaire, mais le fait de les ériger en délit ne peut pas être le seul moyen de faire face à ce phénomène. Chaque société doit se demander pourquoi les outils disponibles ont échoué, et pourquoi l’argumentaire extrémiste que nous condamnons a pu émerger, croître et se renforcer. Pourquoi la communauté internationale et les pays touchés n’ont-ils pas réussi à éviter que les groupes terroristes comme l’EIIL, le Front el-Nosra ou Al-Qaida acquièrent autant de pouvoir et parviennent à séduire les ressortissants d’autres pays pour qu’ils suivent la voie de la violence? Ces réflexions doivent être entreprises de manière collective, mais également au niveau national, dans le contexte de nos propres réalités et valeurs sociétales.

Il est clair que cette analyse doit également tenir compte du manque d’inclusivité, de tolérance et de respect de la diversité et des identités dont souffrent nos sociétés. Comme l’a indiqué la Présidente Bachelet en septembre devant le Conseil (voir S/PV.7272), nous sommes aidés par la conviction que, parmi les outils les plus efficaces de la lutte contre le terrorisme, figurent l’éducation, l’élimination des inégalités et le travail auprès des groupes les plus marginalisés de la société. À cet égard, nous proposons que, dans le cadre du Comité contre le terrorisme, une étude soit réalisée pour identifier les facteurs sociaux qui favorisent l’émergence de ce phénomène et l’adhésion des jeunes aux rhétoriques extrémistes et aux groupes terroristes, en s’attachant en particulier à comprendre la motivation des combattants terroristes étrangers.

Un thème central qu’il est indispensable d’aborder dans cette analyse est le financement de ces actes délictueux. Il s’agit d’un domaine dans lequel il est impératif de promouvoir une coopération active. Dans ce sens, nous tenons à rendre un hommage particulier au travail accompli par les Comités de sanctions et leurs groupes de surveillance pour prévenir le trafic d’armes et geler les actifs destinés à financer les activités terroristes. Il est également nécessaire d’analyser le risque que recèlent le terrorisme et les activités illicites pour les pays en situation de conflit prolongé et les sociétés qui sortent d’un conflit. Par ailleurs, dans les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques, il conviendrait d’intégrer, de manière plus structurée, des outils visant à prévenir l’émergence de l’extrémisme violent.

Pour terminer, je réaffirme la solidarité de mon pays avec les victimes du terrorisme et leurs familles, en

particulier les femmes et les enfants. Le Chili continuera d’appuyer la lutte contre le terrorisme international et la promotion des droits de l’homme, car nous sommes convaincus que, ce faisant, nous contribuons à la dignité, à la paix, à la stabilité et au développement sans exclusive de nos sociétés.

M. Pressman (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient profondément l’Australie du rôle mobilisateur qu’elle joue dans la promotion de la réponse opposée par la communauté mondiale au terrorisme et à l’extrémisme violent. Le groupe connu sous l’appellation État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) ne menace pas uniquement la sécurité mondiale. La cruauté de ce groupe et d’autres entités associées à Al-Qaida menace les valeurs sur lesquelles l’ONU a été fondée. Comme d’autres groupes extrémistes violents, l’EIIL est le produit d’une idéologie barbare, nihiliste, qui glorifie la violence et la mort. Les horribles massacres de sunnites, de chiites, de kurdes, de chrétiens, de yézidis et d’autres minorités qui ont été perpétrés démontrent que l’EIIL n’épargne aucun groupe dans ses desseins meurtriers.

Tout en continuant de terroriser et de tuer, l’EIIL s’affaire à une intense activité de recrutement, attirant un nombre important de combattants terroristes étrangers de dizaines de pays de par le monde, qui viennent les rejoindre en Syrie et en Iraq pour commettre leurs actes terroristes. Les agissements de l’EIIL et des étrangers qui en ont rejoint les rangs sont méprisables. Dimanche encore, nous avons eu un nouveau rappel de cette effroyable barbarie avec le meurtre par l’EIIL d’un travailleur humanitaire, Peter Abdul-Rahman Kassig. Les terroristes de l’EIIL – probablement originaires de pays occidentaux, et donc combattants terroristes étrangers – ont été vus, une fois de plus, sur une vidéo de l’EIIL prenant part avec leurs pareils à un acte aussi lâche que scandaleux, dans lequel ils s’en prenaient à un innocent travailleur humanitaire américain qui n’avait d’autre but que de fournir aide et réconfort au peuple syrien.

La bonté et le sens du service qui irradiaient si nettement de la personne de Peter Abdul-Rahman Kassig sont ce qui fait le ciment de l’humanité, et c’est cette lumière et cet engagement en faveur d’un monde meilleur qui auront raison en définitive de la désolation et de la haine que répand l’EIIL. Alors que nous honorons les états de services et le sacrifice d’Abdul-Rahman, nous voyons d’autres tragédies se dérouler au-delà de la Syrie et de l’Iraq. Au Canada, il y a moins d’un mois, des extrémistes violents ont tué des soldats canadiens, au Québec et à Ottawa, et tenté de s’en prendre à de hauts fonctionnaires du gouvernement; et hier, nous avons été témoins d’un attentat terroriste méprisable contre des fidèles d’une synagogue de Jérusalem, qui s’est soldé par le meurtre de quatre civils innocents, dont des citoyens américains, et a fait également de nombreux blessés. Nous sommes de tout cœur, en pensée et en prière, avec les victimes et leurs familles.

Ces incidents, tout comme l’effusion de sang et la barbarie qui marquent en permanence l’activité de l’EIIL en Iraq et en Syrie, nous rappellent que nous devons faire davantage pour combattre l’extrémisme violent et endiguer le flot des combattants terroristes étrangers. Le Conseil de sécurité a reconnu qu’il faudrait, pour lutter contre cette menace, que la communauté internationale mette au point de nouveaux outils, stratégies et moyens pour mettre à contribution nos efforts collectifs. Les résultats des efforts déployés récemment par le Conseil pour apporter une réponse en la matière, y compris la déclaration présidentielle adoptée aujourd’hui (S/PRST/2014/23), constituent d’ores et déjà un important cadre de lutte contre cette menace, dans toute sa complexité. En septembre, le Conseil a adopté la résolution 2178 (2014) lors d’un sommet présidé par le Président Obama (voir S/PV.7272) dans lequel le Conseil s’est concentré sur un aspect de ce phénomène, à savoir le flux et le reflux massifs de combattants terroristes étrangers du monde entier en direction et en provenance des zones de conflit concernées.

Le large appui exprimé à la résolution 2178 (2014), dont 105 États se sont portés coauteurs, démontre la solidarité de la communauté internationale face à cette menace. Les États-Unis continueront de travailler avec tous les partenaires pour endiguer l’afflux de combattants terroristes étrangers dans la région et nous sommes prêts à aider ceux qui veulent suivre le mouvement. Au cours de l’année écoulée, nous avons œuvré de concert avec l’Europe occidentale, les Balkans, l’Afrique du Nord et les États du Golfe aux fins d’une coopération plus importante en matière d’échange d’informations, de sécurité aux frontières, de répression, de renforcement des capacités, de contre-propagande et de lutte contre l’extrémisme violent et le financement du terrorisme. Nous nous réjouissons de voir adopter des lois antiterroristes plus énergiques et traduire en justice davantage de terroristes dans les Balkans, de constater une coopération accrue en Afrique du Nord en matière de sécurité, ainsi que les réformes adoptées relativement au financement du terrorisme

dans le Golfe, et la coopération plus étroite avec nos partenaires d’Europe de l’Ouest.

Mais il faut faire davantage, et comme l’a fait remarquer le Président Obama, nous devons tous aider nos partenaires à renforcer leurs capacités de façon à être à la hauteur de la menace évolutive du terrorisme, et notamment de la lutte contre l’afflux de combattants terroristes étrangers et contre l’extrémisme violent au sein des populations les plus vulnérables. Le Mémorandum sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène des « combattants terroristes étrangers », rédigé par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, et premier du genre, constitue un bon guide. Empêcher les combattants terroristes étrangers d’atteindre la Syrie et l’Iraq, puis de se faufiler de nouveau à travers l’une quelconque de nos frontières, est un élément critique de toute stratégie visant à dégrader l’EIIL pour le vaincre à terme.

Le Conseil de sécurité a reconnu qu’il faudrait utiliser, pour s’attaquer au défi de l’EIIL, d’autres outils, y compris des mesures financières et des sanctions, comme nous nous y sommes engagés en août en adoptant la résolution 2170 (2014). La déclaration présidentielle d’aujourd’hui aborde une fois encore la question de la nécessité d’étouffer tout soutien financier à l’EIIL servant à en financer les actes terroristes violents et les activités de recrutement. Dans les mois qui vont suivre, le Conseil devrait envisager si une action et des mesures supplémentaires ne sont pas nécessaires pour faire en sorte que l’EIIL ne se serve pas du pétrole, de l’argent des rançons provenant de ses enlèvements, ou de banques, de biens culturels iraquiens et syriens, de dons reçus et d’autres moyens pour financer ses menées meurtrières. Nous nous félicitons de l’important travail accompli par les organes antiterroristes des Nations Unies, et notamment l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004), qui vise à lutter plus efficacement contre le financement, le recrutement et les déplacements de terroristes, ainsi que les efforts que fait la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour recenser au sein des États Membres les insuffisances en matière juridique et de capacités.

Au-delà de l’organe officiel de lutte contre le terrorisme du système des Nations Unies, il doit exister une meilleure intégration, le cas échéant, de la lutte antiterroriste au sein des autres efforts connexes de l’Organisation. Le Conseil a désormais fermement établi l’importance de la lutte contre l’extrémisme violent et nous insistons de nouveau sur l’importance capitale de ces efforts internationaux de lutte et de riposte contre les idéologies toxiques et violentes du terrorisme. Nous devons œuvrer ensemble à délégitimer la haine et la violence répandues par l’EIIL, dont nous devons faire voir au grand jour la noirceur et la fausseté de la vision meurtrière. À cet égard, nous nous félicitons tout particulièrement des récents efforts du fonds visant à encourager l’action et la résilience au niveau mondial (Global Engagement and Resilience Fund), dont le comité directeur s’est réuni cette semaine pour approuver un mécanisme de financement accéléré destiné à permettre au Fonds de fournir de petites subventions aux organisations locales pour des projets de lutte contre l’extrémisme violent de l’EIIL.

Les obstacles auxquels nous nous heurtons dans notre lutte contre le terrorisme sont des plus importants et il est donc indiqué que le Conseil ait adopté aujourd’hui un cadre important destiné à nous guider dans la suite de nos efforts. Maintenant, il faut poursuivre la tâche. Comme nous avons pu l’entendre de la bouche des membres du Conseil aujourd’hui, nous sommes unis face à cette menace à notre sécurité et à nos valeurs. Nous devons transformer notre indignation en action, nous devons le faire de façon solidaire et nous devons le faire de façon décisive.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis du rôle de premier plan joué par son pays dans la lutte contre la menace du terrorisme. Je tiens également à lui exprimer les sincères condoléances de l’Australie suite au meurtre sauvage de Peter Abdul-Rahman Kassig, acte de barbarie qui souligne les graves dangers que courent les travailleurs humanitaires et les autres civils en Syrie aux mains de l’État islamique d’Iraq et du Levant.

J’aimerais remercier tous les membres du Conseil de leurs déclarations et de leur contribution. J’informe la salle que nous poursuivrons le débat public pendant l’heure du déjeuner, étant donné le grand nombre d’orateurs.

Je donne maintenant la parole au représentant de l’Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, j’aimerais vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que l’Australie du succès de l’organisation du sommet du Groupe des Vingt et du voyage de notre premier ministre, à titre bilatéral, dans votre pays. J’aimerais également vous remercier

de l’organisation du débat public d’aujourd’hui sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Je tiens à vous complimenter pour le document de réflexion utile et bien structuré que vous avez fait circuler (S/2014/787, annexe) et qui nous aidera pour ce débat.

Nous tenons d’emblée à déclarer que rien ne peut justifier le terrorisme et que l’ONU doit appliquer à son égard une politique de tolérance zéro si nous voulons lutter efficacement contre cette menace. La communauté internationale se heurte à des défis sans précédent en raison du terrorisme, qui menace de mettre en péril les fondements mêmes des sociétés démocratiques. La résolution 2178 (2014) représente un bon début dans la riposte du Conseil de sécurité à l’une des dimensions de cette menace. L’effet qu’aura cette résolution dépendra de la façon dont elle est mise en œuvre par les États Membres, eu égard à leurs obligations au titre de l’Article 25 de la Charte des Nations Unies. Beaucoup de choses dépendront également de la façon dont le Conseil agit par rapport au respect ou au non-respect des dispositions de la résolution par les États Membres. Sa crédibilité d’organe efficace disposant des moyens de son action sera jugée à la façon dont il en supervisera l’application.

Le document de réflexion remet dans son contexte immédiat la résolution 2178 (2014). Concernant le premier et le deuxième groupe de questions mis en exergue dans le document, dans lesquels on demande aux Membres d’évoquer leur expérience nationale ainsi que la collecte des données, nous aimerions signaler que le Conseil dispose déjà d’une riche source d’informations de ce type. En Inde, nous sommes passés par les populations locales et les comités locaux pour sensibiliser et sonder le public sur la politique antiterroriste et nous avons formulé en fonction nos argumentaires antiterroristes. Sur la base des données que nous avons collectées concernant les voyages et le passage en transit des combattants terroristes étrangers, nous avons le sentiment qu’il faut renforcer la coopération internationale pour empêcher les déplacements de tels éléments.

Le phénomène des combattants terroristes étrangers n’est pas récent. La question, par conséquent, n’est pas tant de collecter davantage d’informations, que de savoir ce que le Conseil propose de faire avec ces informations. Nous pensons que le Conseil doit agir de manière plus énergique, en utilisant les instruments juridiques et les informations dont il dispose pour combattre le terrorisme et maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous exhortons, dans ce contexte, le Conseil à se prononcer d’une seule voix en faveur de la conclusion rapide d’une convention générale sur le terrorisme internationale, afin que les États Membres soient juridiquement tenus, en vertu de l’Article 25 de la Charte, de poursuivre en justice ou d’extrader les terroristes.

En ce qui concerne le troisième point soulevé dans le document de réflexion, à savoir le rôle des entités des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme, nous voudrions rappeler qu’à l’occasion du récent examen d’ensemble de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le Secrétariat a indiqué que le système des Nations Unies ne compte pas moins de 31 entités traitant de cette question. On ne peut donc que s’inquiéter qu’il n’y ait en revanche pas un seul agent de liaison ou coordonnateur responsable devant les États Membres des activités menées par ces divers organismes. Selon nous, il est urgent de remédier à cette lacune.

Le document de réflexion contient au moins trois observations importantes que nous accueillons avec satisfaction. L’une d’elles porte sur l’infrastructure du terrorisme, qui recouvre à la fois les structures physiques et les sources idéologiques et de financement. Étant donné que cette infrastructure n’existe pas en vase clos, la conclusion imparable est que les États Membres doivent impérativement agir avec diligence pour empêcher que leur territoire national ne soit utilisé par des terroristes. Aucun État Membre ne peut espérer être à l’abri de la menace que représente ce terrorisme, et il faut par conséquent éliminer d’urgence son infrastructure pour éviter un scénario catastrophe.

Deuxièmement, nous souscrivons pleinement à ce qui est dit concernant l’utilisation de plus en plus sophistiquée de la technologie et des moyens de communications pour commettre des actes toujours plus barbares. Nous en avons d’ailleurs fait l’expérience effroyable le 26 novembre 2008 à Mumbai, lorsque des combattants terroristes étrangers ont mené une attaque directement sous l’œil des médias internationaux. L’un de ces combattants a été arrêté et traduit en justice par nos autorités, et il a été condamné dans le respect de la procédure régulière. C’était la première fois que nous étions confrontés à l’utilisation des applications de téléphonie par Internet pour commettre des attentats. Selon nous, si nous voulons véritablement combattre efficacement cette menace, il faut nous entendre et apporter les modifications qui s’imposent dans

la manière actuelle dont l'infrastructure mondiale d'Internet est gérée afin de faire barrage à l'exploitation d'Internet par les terroristes.

Troisièmement, je voudrais mettre l'accent sur les menaces que représentent les terroristes pour les Casques bleus, en particulier sur les hauteurs du Golan et au Mali. Si elles ne sont pas efficacement combattues, ces menaces ne vont faire que croître en nombre et en portée. Dans le cas de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, les combattants terroristes étrangers qui s'en sont pris aux Casques bleus sont suspectés d'appartenir au Front el-Nosra, un groupe terroriste interdit par le Conseil de sécurité. Nous demandons au Conseil de prendre d'urgence des mesures tangibles et de faire usage de son autorité pour mener l'enquête et poursuivre et sanctionner les auteurs de tels actes terroristes. Les mandats de maintien de la paix approuvés par le Conseil devraient clairement faire obligation à tous les États Membres de prendre des mesures contre les combattants terroristes étrangers qui s'en prennent aux Casques bleus.

Mme King assume la présidence

Enfin, nous n'avons pas une idée précise des procédures suivies par le Conseil lorsqu'il débat de la manière de lutter contre le terrorisme, lequel est en train de devenir la menace numéro un à la paix et à la sécurité internationales. Nous estimons qu'il serait utile au Conseil d'avoir des réunions interactives régulières avec les États Membres sur cette question. Cette innovation contribuerait grandement à faire taire l'idée largement répandue que les normes appliquées par le Conseil sont différentes dans le cas du terrorisme.

En conclusion, nous voudrions réaffirmer que la lutte contre le terrorisme doit être menée sans relâche et sur tous les fronts. La leçon immédiate que nous devons tous tirer est que le phénomène des combattants terroristes étrangers et le spectre du terrorisme ne peuvent être combattus de manière sélective et qu'il ne peut y avoir de justification au terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à dire que c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil au nom des membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Je sais gré à la Ministre australienne des affaires étrangères, Mme Julie Bishop, de présider cette importante séance sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, et notamment contre les menaces connexes que posent les combattants terroristes étrangers et l'extrémisme violent. Je remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, l'Ambassadeur Gary Quinlan, et la Présidente du Comité contre le terrorisme, l'Ambassadrice Raimonda Murmokaitė, des déclarations très complètes qu'ils ont faites aujourd'hui et de leur travail inestimable. Nous nous félicitons également de la déclaration présidentielle adoptée ce jour (S/PRST/2014/23).

Au cours de la dernière décennie, d'organisation terroriste unique des mouvements terroristes tels qu'Al-Qaida se sont progressivement transformés en un réseau de groupes affiliés mais largement autonomes et toujours plus nombreux. Ces groupes ont tiré parti de l'absence de stabilité dans différentes régions du monde pour gagner du terrain et regarnir leurs rangs. Les organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Al-Qaida et Boko Haram s'en prennent à quiconque refuse d'adhérer à leur idéologie violente et sans fondement. Nous insistons sur le fait que les pratiques de groupes terroristes tels que l'EIIL, qui se revendique à tort de l'islam et tente de justifier ses actes criminels en prétendant agir au nom d'une cause, n'ont rien à voir avec l'islam ni ses principes, qui prônent la justice, l'égalité, la compassion, la liberté de croyance et la coexistence.

Dans ce contexte, l'Organisation de la coopération islamique condamne et rejette toutes les tentatives d'associer l'islam ou tout pays islamique, ainsi qu'une race, une religion, une culture ou une nationalité donnée au terrorisme. Nous insistons sur le fait que la guerre de religion est un pis-aller dans lequel se fourvoient les extrémistes qui, incapables de bâtir ou de créer quoi que ce soit, ne savent que faire l'apologie du fanatisme et de la haine. Nous sommes heureux de voir que de nombreux pays, y compris aujourd'hui au Conseil, ont rappelé que ces actes effroyables et cet éloge de la terreur n'ont rien à voir avec l'islam.

L'idéologie terroriste et extrémiste a besoin d'un terreau fertile pour se développer. C'est pourquoi s'attaquer aux symptômes du terrorisme sans s'occuper de ses causes profondes ne peut suffire à combattre efficacement et sur le long terme la radicalisation violente. Nous préconisons par conséquent de bien

comprendre le contexte politique, social et économique qui nourrit cet extrémisme violent. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme en s’entendant, notamment, sur une définition juste et mutuellement concertée du terrorisme, en échangeant des informations, en renforçant les capacités et en s’attaquant aux causes profondes du terrorisme que sont les conflits prolongés et non résolus, la poursuite de l’oppression et de l’exclusion des peuples et le déni du droit à l’autodétermination dans des situations d’occupation étrangère.

Nous nous faisons l’écho à cet égard des paroles prononcées par le Secrétaire général durant le débat général : « Les missiles tuent les terroristes, mais seule la bonne gouvernance peut tuer le terrorisme ». Nous soulignons la nécessité d’une stratégie globale pour lutter efficacement contre le problème complexe que constitue le terrorisme.

L’OCI insiste sur l’importance de traduire en justice toute personne qui appuie, encourage, facilite le financement, la planification ou la commission d’actes terroristes ou qui y participe ou tente d’y participer. Il y a de nombreux types de terrorisme et l’OCI condamne vigoureusement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu’en soient les auteurs et le lieu. Nous nous devons d’attirer l’attention du Conseil sur les actes d’agression auxquels se livre Israël contre le peuple palestinien et qui constituent des crimes de guerre et un terrorisme d’État. Nous soulignons à quel point il importe de mettre fin à ces actes.

Nous appelons également l’attention du Conseil sur l’escalade de la violence à laquelle s’adonnent des colons israéliens terroristes et extrémistes contre la population palestinien dans le territoire palestinien occupé. Nous demandons à la communauté internationale de forcer Israël, Puissance occupante, à poursuivre en justice tous les responsables de tels crimes. Nous renouvelons notre appel à la communauté internationale pour qu’elle inscrive les meneurs des colons et les associations de colons extrémistes, y compris les factions « Price Tag » et « Hilltop Youth », sur la liste des terroristes et des criminels recherchés par la justice internationale.

Il n’est pas exagéré de dire que l’avenir de l’humanité dépend de notre capacité de nous unir contre ceux qui voudraient nous diviser selon des lignes de fracture dénommées tribu, secte, race ou religion. Nous ne devons pas baisser la garde face à ceux qui se servent de la lutte contre le terrorisme ou s’infiltrent dans des mouvements extrémistes à leurs propres fins politiques. De tels actes ne feront qu’engendrer davantage de terrorisme.

Avec votre permission, Madame la Présidente, je vais maintenant poursuivre en ma qualité de représentant du Royaume d’Arabie saoudite.

(*l’orateur poursuit en arabe*)

Le Royaume d’Arabie saoudite a accueilli avec satisfaction la résolution 2170 (2014), dont il a été coauteur, et la résolution 2178 (2014), lesquelles énoncent des mesures efficaces de lutte contre le phénomène des combattants terroristes étrangers. Ces deux résolutions comportent également des éléments axés sur la lutte contre l’extrémisme violent et sont conformes à l’ensemble des mesures et initiatives prises par le Royaume pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes.

Le Royaume d’Arabie saoudite a été l’un des premiers pays à prendre des initiatives et des mesures efficaces pour lutter contre la menace posée par les combattants terroristes étrangers. Le 3 février 2014, le Gouvernement du Royaume d’Arabie saoudite a promulgué des décrets permettant de sanctionner toute personne ayant participé ou ayant l’intention de participer à des combats à l’extérieur du Royaume. Ces décrets pénalisent également tous les groupes religieux, extrémistes ou autres inscrits sur la liste d’organisations terroristes, qu’elles soient nationales, régionales ou internationales.

À de nombreuses reprises, le Royaume d’Arabie saoudite a appelé l’attention sur l’aggravation de la situation en Syrie, mais la communauté internationale a gardé le silence. Elle a refusé de tenir compte de ces avertissements de la manière souhaitée. Et aujourd’hui, notre région fait face à de graves événements dus à cette réticence et à cette indifférence. En conséquence, le Royaume d’Arabie saoudite a pris des mesures efficaces et rapides pour répondre à la menace et au danger du soi-disant État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL).

Nous avons appelé le 12 septembre 2014 à la tenue d’une séance à laquelle de nombreux pays ont participé, dont les États-Unis d’Amérique. À la suite de cette séance, une déclaration a été faite qui indique clairement les dangers et les menaces posés par l’EIIL et d’autres organisations extrémistes et qui insiste sur la nécessité de faire face à cette menace imminente de manière collective dans le cadre d’une coalition

internationale intégrée qui permette de sauver la région et le monde entier.

La menace posée par les combattants terroristes étrangers ne se limite pas aux pays où ils mènent leurs agissements; elle dépasse les frontières de ces pays et a un impact négatif sur le monde entier. Par conséquent, le Royaume d’Arabie saoudite est fermement convaincu que la coopération régionale et internationale est de la plus haute importance face à ce fléau.

La lutte contre les combattants terroristes étrangers, notamment contre les groupes extrémistes terroristes qui exploitent la religion, ne doit pas s’arrêter au niveau de la sécurité. Elle doit également viser à éradiquer l’idéologie et l’appui financier sur lesquels comptent ces phénomènes. De nombreux universitaires et intellectuels du Royaume d’Arabie saoudite continuent de mettre en garde contre les dangers que pose la déformation idéologique qui alimente le terrorisme. Le Conseil des hauts dignitaires religieux du Royaume a récemment publié une déclaration qui affirme qu’il est criminel de se rendre dans les zones de sédition et de conflit, et que de tels déplacement sont anti-islamiques, et donc interdits. Cette déclaration qualifie les personnes qui incitent à commettre de tels actes de prédicateurs du mal qui doivent être punis. Par ailleurs, le Grand Mufti du Royaume d’Arabie saoudite a dit du soi-disant État islamique d’Iraq et du Levant qu’il constitue l’une des plus grandes menaces à laquelle l’Islam est confronté aujourd’hui. Et nous espérons que les entités religieuses et islamiques d’autres pays suivront et feront des déclarations visant à lutter contre des idées et des discours fallacieux.

Nous soulignons la nécessité d’adopter face au terrorisme une approche globale qui ne soit pas liée à la religion, à l’appartenance ethnique, à la race ou à la couleur de la peau. Dans l’intervalle, nous rappelons que refuser au peuple palestinien ses droits légitimes tandis qu’Israël poursuit son occupation des territoires palestiniens et arabes est l’une des principales raisons pour lesquelles la violence et l’extrémisme se sont propagés dans notre région. La crise à Al Qods Al Charif et les provocations continues d’Israël, puissance occupante, ainsi que les actes criminels des colons en sont la preuve manifeste. Les groupes extrémistes prétextent de ces actes pour poursuivre leur parcours idéologique et continuer à se comporter de manière violente. Ils utilisent ce prétexte pour dire qu’ils s’emploient à mettre fin à l’occupation, à l’injustice et à l’agression.

La propagation de la violence et de l’extrémisme et l’émergence d’organisations comme l’EIIL et autres sont possibles en raison de l’existence de politiques et de pratiques qui conduisent à la marginalisation et au sectarisme. Ces politiques sont les pratiques de certains pays et de certains régimes de la région. En outre, le fait que la communauté internationale ne parvient ni à agir ni à mettre un terme aux politiques et pratiques du régime syrien contre son propre peuple a créé un terreau fertile pour des groupes terroristes en Syrie. Nous demandons au Conseil de sécurité d’adopter une résolution permettant d’inscrire tous les groupes et organisations terroristes en Syrie sur la liste des sanctions, y compris les milices du Hezbollah, la faction Abu Al-Abbas et les groupes Ahl Al-Haq.

Au Royaume d’Arabie saoudite, nous continuons de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et à tous les niveaux. Le Conseil doit prendre des positions qui reflètent la volonté de la communauté internationale afin que nous puissions en finir avec ce fléau et l’éliminer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) *(parle en anglais)* : Nous remercions la présidence australienne d’avoir organisé le présent débat et d’avoir distribué un document de fond très substantiel qui nous a aidés à nous y préparer (S/2014/787, annexe).

Le débat d’aujourd’hui a une fois de plus mis en lumière les liens étroits entre le terrorisme et l’extrémisme violent. Les idéologies, les stratégies et les opérations des terroristes et des extrémistes se confondent. En effet, c’est l’extrémisme violent qui, sous une forme ou sous une autre alimente le terrorisme. Le terrorisme et l’extrémisme violent défient l’autorité de l’État, perturbent l’ordre public et créent un climat d’anarchie qui attise la haine afin de mettre en œuvre leur programme toxique.

Les actes de violence appellent à juste titre à des ripostes militaires appropriées. Nous devons également développer les capacités nationales afin de battre en brèche ces deux phénomènes et de comprendre les conditions dans lesquelles le terrorisme et l’extrémisme violent prospèrent. Les causes sous-jacentes peuvent être des griefs politiques et économiques, des tensions ethniques et religieuses et un sentiment de dénuement, réel ou imaginé. Il nous faut comprendre l’état d’esprit des cerveaux du terrorisme et de l’extrémisme violent,

lutter contre leur discours, délégitimer leurs idéologies, dévaloriser les outils qu'ils utilisent pour rendre leurs messages attrayants et affaiblir les moyens qu'ils utilisent pour recruter et motiver leurs partisans.

Nous devons également savoir ce qui pousse des individus à mener des actions violentes. Toutefois, comprendre ne signifie pas accepter ou excuser leurs crimes haineux. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Avec l'apparition de ce qu'on appelle l'État islamique d'Iraq et du levant (EIIL), et le flot de groupes et de combattants terroristes transnationaux, la région du Moyen-Orient dans son ensemble et des dizaines de pays au-delà sont devenus plus instables et plus vulnérables. L'Organisation des Nations Unies a pris en temps voulu des mesures, qui doivent maintenant être mises en œuvre en toute bonne foi.

Notre expérience nationale nous a appris qu'il faut adopter une politique de tolérance zéro envers les terroristes et les extrémistes violents. C'est pourquoi nous avons lancé ces derniers mois l'opération antiterroriste Zarb-e-Azb pour déloger les terroristes, démanteler leurs réseaux, endiguer leurs mouvements à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, et détruire leur système de soutien. Nous savons que les terroristes irréductibles utilisent la religion pour commettre des crimes contre les civils et prennent les offres de dialogue pour de la conciliation. Parallèlement, nous continuons de nous efforcer de remettre sur le droit chemin les jeunes modérés qui se sont égarés, de les déradicaliser et de la réintégrer dans le courant national. Cela requiert doigté politique et incitation économique. À cet effet, nous sommes en train d'investir dans les secteurs social, éducationnel, religieux et économique. Malheureusement, l'extrémisme violent a gangréné toute la société. Contrer l'extrémisme violent requiert des stratégies et des solutions adaptées aux environnements concernés. Les approches toutes faites ne sont pas une solution. Notre expérience nationale en matière de lutte contre l'extrémisme violent nous a permis de tirer les enseignements suivants.

Les pratiques optimales doivent être adaptées aux conditions locales. La participation d'acteurs étrangers suscite généralement de la suspicion au niveau local. Les efforts visant à contrer l'extrémisme violent doivent impliquer les acteurs locaux, de préférence de la même communauté, et doivent aboutir à des résultats concrets. Les jeunes répondent positivement aux programmes et aux projets économiques; le plaidoyer direct est moins efficace. Nous recommandons l'adoption d'une approche fondée sur l'état de droit et des procédures régulières, et qui garantit l'accès à la justice. Nous devons éviter d'exacerber les divisions idéologiques et religieuses et mettre l'accent sur l'aspect criminel du terrorisme et de l'extrémisme violent, et non sur leur logique idéologique. Les dirigeants communautaires doivent être impliqués dans la lutte contre l'extrémisme violent en tant qu'ils sont une voie appropriée de médiation et d'intercession.

S'agissant des combattants terroristes étrangers, notre gouvernement redouble d'efforts pour mettre en œuvre les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). À cet égard, un partage de l'information en temps réel et une coordination efficace entre les services nationaux concernés sont essentiels.

Le Pakistan se réjouit du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies et ses organismes dans l'action menée pour lutter contre le terrorisme. Nous considérons l'ONU comme un facilitateur et un fournisseur d'expertise technique dans les domaines identifiés par les États Membres. Nous appuyons l'idée d'un fichier d'experts que le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme est en train d'élaborer. Des experts bien au fait de la culture et de l'environnement locaux peuvent servir de point focal dans le système des Nations Unies. C'est au Conseil qu'il appartient de juger de l'utilité de créer un nouveau poste de représentant spécial pour l'extrémisme en vue de dynamiser l'action des Nations Unies.

Les mesures visant à contrer le terrorisme et l'extrémisme violent doivent être intégrées. La plupart des conflits sont aujourd'hui dus à l'extrémisme et au terrorisme, et s'inscrivent dans le cadre d'une guerre asymétrique. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent parfois faire face au terrorisme et à la criminalité transnationale, mais il serait prudent qu'elles continuent de se concentrer sur leur mandat principal, à savoir le maintien de la paix et la protection des civils. La lutte contre le terrorisme est une bien vaste entreprise pour être facilement intégrée et rattachée au maintien de la paix.

Nous remercions la Direction exécutive du Comité pour la lutte contre le terrorisme, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du leadership dont ils font preuve et de leur influente action contre le terrorisme.

M. Ja’afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d’avoir organisé cette importante séance, et je remercie la Ministre des affaires étrangères que vous êtes de la courageuse déclaration faite à l’ouverture de la séance.

Trois mois se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2170 (2014), qui a été rapidement renforcée par la résolution 2178 (2014) que le Conseil a fini par adopter après une longue attente. Si nous considérons les efforts déployés au cours de cette période par l’Organisation des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre ces deux résolutions, nous nous apercevrons que l’Organisation a observé un silence assourdissant sur les agissements des gouvernements des pays qui sponsorisent le terrorisme, silence qu’ils ont mis à profit pour rivaliser entre eux et prétendre, de façon répugnante, porter le flambeau de la lutte contre le terrorisme.

En outre, les efforts déployés par les institutions compétentes des Nations Unies ont été davantage marqués par une bureaucratie rampante que par la volonté de contrer efficacement l’importante menace que fait peser le terrorisme sur les États Membres et sur la paix et la sécurité internationales. Il était frappant aussi de constater que certains de ces efforts manquaient de rigueur, comme par exemple le projet de questionnaire concernant le phénomène des combattants terroristes étrangers, que le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui est rattaché au Département des affaires politiques du Secrétariat, a proposé après trois années de travail. Selon les responsables de l’ONU, il faudra 18 mois pour mettre en œuvre cette initiative qui consiste à demander aux terroristes de retour dans leurs pays de répondre volontairement à des questions toutes simples.

L’autre lacune caractérisant l’action des Nations Unies est que certaines sous-commissions ont continué de traiter dans l’opacité les informations que leur communiquent les États Membres; je citerai, entre autres, le fait que nous n’avons reçu aucune réponse à toutes nos lettres officielles adressées au Comité créé par la résolution 1540 (2004), la dernière en date étant celle datée du 22 octobre 2014, dans laquelle figurent en annexe les photos de victimes de l’utilisation par Daech de bombes contenant des substances chimiques abrasives pour la peau contre les habitants de la localité syrienne de Ain al-Arab. Nous ne savons pas aussi si le Comité est au courant des tentatives actuelles de Daech de faire entrer en Syrie un gaz toxique de type VX aux fins de son utilisation en terre syrienne, et s’il les suit de près. Nous avons appelé il y a deux jours l’attention du Comité sur les risques que cela fait courir.

Pour leur part, les hauts responsables de Secrétariat et le porte-parole du Secrétaire général continuent d’utiliser l’expression « opposition armée » pour parler d’organisations terroristes figurant sur la liste du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées. Ces derniers persistent dans cette bizarre façon de faire, et ce malgré les lettres que nous avons adressées à maintes reprises au Secrétaire général sur cette question, dans lesquelles nous appelons son attention sur le fait que ce qualificatif est en contradiction avec les résolutions du Conseil.

Au plan international, certains États ont, au cours de ces trois derniers mois, pris des mesures pour honorer leurs obligations internationales, alors que d’autres, dont certains sponsors du terrorisme international, ont formé une coalition en dehors du cadre de l’ONU et sans mandat du Conseil de sécurité, pour mener des frappes aériennes contre l’organisation Daech en Syrie et en Iraq. Malgré les appels au renforcement de la coopération et de la coordination avec les autorités syriennes en vue d’atteindre l’objectif commun d’éliminer le terrorisme, certains États qui soutiennent le terrorisme boycottent tout effort conjoint dans ce domaine. Aujourd’hui, environ deux mois après le début des frappes aériennes contre Daech, nous pouvons lire dans des journaux américains, notamment le *Washington Post*, des déclarations de responsables américains qui affirment que plus de 1 000 combattants terroristes étrangers traversent chaque mois les frontières de la Turquie pour aller rejoindre les rangs d’ organisations terroristes en Syrie et en Iraq, et les journaux ajoutent que cette moyenne n’a pas diminué en dépit des frappes aériennes.

Si environ 500 combattants de Daech sont tués par mois, environ 1 000 terroristes viennent grossir les rangs de cette entité dans le même espace de temps. Cela illustre ce que nous avons répété à maintes reprises, à savoir que les frappes aériennes ne parviennent pas à atteindre les objectifs déclarés si elles sont menées en violation de la Charte des Nations Unies, en l’absence de coopération et de coordination avec les gouvernements des pays concernés, ou si elles sont menées sans forcer les États qui soutiennent le terrorisme à cesser ces pratiques, qui constituent des violations du droit international et des dispositions de la Charte des Nations

Unies et posent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

J'attire l'attention du Conseil sur un article publié par le *New York Times* le 3 novembre dernier. Selon ce journal, des responsables américains auraient mentionné la possibilité que la coalition expulse Daech d'Iraq. C'est un effort louable que nous appuyons. Cependant, après avoir expulsé Daech d'Iraq, la coalition repousserait ces éléments terroristes vers le territoire de la Syrie plutôt qu'elle ne les éliminerait. L'objectif serait que la coalition puisse poursuivre ses opérations trois à quatre années durant.

Un autre aspect dangereux tient au fait que les avions de la coalition ciblent des puits de pétrole et de gaz et les infrastructures connexes, qui appartiennent au peuple syrien, ce qui cause des pertes importantes de pétrole et de gaz, porte atteinte à l'économie syrienne et aux sources du revenu national, qui pourraient aider l'État et le peuple syriens à rebâtir l'économie.

La sagesse bouddhiste veut que trois choses ne peuvent être voilées longtemps : le soleil, la lune et la vérité. Ma délégation attend que l'ONU joue un rôle efficace en vue de mettre un terme aux pratiques des États qui soutiennent le terrorisme. Les terroristes qui tuent, violent et vendent des femmes sur les marchés aux esclaves sont saoudiens. Les terroristes qui tuent sauvagement des journalistes et des ressortissants étrangers sont britanniques. Les terroristes qui enlèvent des religieux chrétiens et d'autres confessions sont tchétchènes. Le chef du groupe Khorassan est koweïtien. Les auteurs de l'enlèvement de soldats de la paix de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement sont jordaniens. Celui qui a payé la rançon est qatarien. Mehdi Nemmouche, qui est impliqué dans l'attaque contre le Musée juif de Bruxelles, est français. Certains de ceux qui ont décapité des prisonniers sont australiens. Des Saoudiens et des Qatariens sont responsables de l'incitation, du financement et de l'approvisionnement en armes. Des Turcs sont responsables du trafic et de la formation d'éléments terroristes destinés à se rendre en Syrie. Et les Israéliens en tirent le plus grand profit. Pendant ce temps, ce sont les Syriens, les Iraquiens et les Libanais qui souffrent.

Les paragraphes 14 et 31 du dernier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (voir S/2014/815) font état de la présence de milliers de terroristes étrangers affiliés à Al-Qaida en Syrie et en Iraq. Ces combattants proviennent de plus de 80 pays de toutes les régions du monde. L'Équipe de surveillance affirme dans son rapport que des camps d'entraînement de terroristes se trouvent en Libye et dans les pays voisins, à savoir la Jordanie, la Turquie et l'Arabie saoudite, et que ces terroristes rejoignent ensuite la Syrie. Le Gouvernement syrien met en garde contre ce phénomène depuis des années sans que ses appels obtiennent une réponse quelconque de la part de ce qu'on appelle la communauté internationale.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne s'est félicité de l'adoption des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) et a appelé à leur stricte mise en œuvre. Il s'est également déclaré disposé à coopérer aux niveaux régional et international en matière de lutte contre le terrorisme. La Syrie continue de lutter contre la menace terroriste que posent Daech, le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes, qui ont commis des massacres mais que certains se plaisent à considérer comme une opposition armée. Ils ont commis des massacres et des actes de barbarie contre le peuple syrien au moment même où des réunions du Conseil de sécurité étaient en cours pour critiquer et accuser le Gouvernement syrien.

J'ai en ma possession la confession d'un des terroristes qui ont commis le massacre de Houla le 25 mai 2012, affirmant que son groupe a choisi délibérément de commettre ces crimes juste un jour avant une réunion du Conseil de sécurité sur la Syrie. Nous allons transmettre cette confession au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001). Cette confession a été traduite et nous sommes prêts à la communiquer à tous les pays intéressés.

Enfin, je tiens à faire part de mon désaccord avec ce qu'a dit le Représentant permanent de la France, à savoir que Daech a pu grandir grâce à l'appui du régime syrien. Cette affirmation a valeur de contradiction venant du représentant d'un État membre du Conseil de sécurité. Le Représentant permanent de la France n'a apparemment pas entendu ni compris ce qu'a dit son collègue australien en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011). L'Ambassadeur de l'Australie a dit que Daech était une émanation d'Al-Qaida en Iraq, par l'intermédiaire de groupes affiliés en Afghanistan. D'autre part, Al-Qaida et tous les groupes qui lui sont affiliés ont pu se développer grâce au soutien de l'Arabie saoudite au terrorisme en Afghanistan. Chacun sait que les auteurs des attentats du 11 septembre sont saoudiens, et les massacres perpétrés aujourd'hui dans mon pays sont commandités par l'Arabie saoudite et le Qatar.

Des cheiks saoudiens, au nombre de 72, ont appelé tous les musulmans à aller faire le jihad en Syrie. Si l’Arabie saoudite est sérieuse quand elle parle de lutter contre le terrorisme, comment le Royaume peut-il permettre à ces personnes peu scrupuleuses, qui affirment parler au nom de l’islam, appeler au jihad en Syrie? La question s’adresse à l’Ambassadeur de l’Arabie saoudite, qui vient hélas de quitter la salle.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Je souhaite tout d’abord remercier l’Australie et exprimer ma gratitude à Mme Julie Bishop, qui préside la présente séance du Conseil de sécurité. Je remercie également l’Ambassadeur Gary Quinlan, en sa qualité de Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida. Nous remercions l’Australie d’avoir organisé cette séance importante sur la lutte contre le terrorisme, dont nous estimons qu’il est devenu la menace la plus grave et la plus directe à la sécurité du monde entier. Le terrorisme a des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Je remercie également l’Ambassadrice de la Lituanie, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), de ses considérables efforts. Je remercie par ailleurs les membres du Conseil de sécurité d’avoir adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2014/23 aujourd’hui.

L’Iraq est aujourd’hui en première ligne dans la lutte contre le terrorisme. Cette confrontation a un prix quotidien extrêmement élevé pour mon pays. Nous sommes préoccupés par l’augmentation continue du nombre de terroristes étrangers, que l’on estime actuellement à plus de 15 000 en provenance de plus de 80 pays. Ces individus combattent en Iraq et en Syrie.

Ces estimations indiquent l’existence de réseaux internationaux implantés dans divers États, et ces réseaux sont méticuleusement organisés et coordonnés. Ces réseaux aident les combattants terroristes étrangers à passer les frontières. Nous invitons donc le Conseil de sécurité à prendre des mesures fermes contre les organisations et les États qui autorisent de tels réseaux à exister sur leur territoire et qui facilitent le transit de combattants terroristes étrangers par leurs frontières. Nous l’invitons en outre à appliquer intégralement et strictement les dispositions de la résolution 2178 (2014) et à en exiger la mise en œuvre par tous les États.

Les actes de terrorisme perpétrés contre des civils iraquiens illustrent clairement la brutalité et la sauvagerie du groupe terroriste du nom de Daech – ou, comme il se fait appeler, l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) – qui a montré une fois de plus qu’il n’était rien d’autre qu’une machine à tuer prête à commettre tout type de crime contre quiconque ne partage pas ses vues extrémistes empreintes de takfirisme. Daech a tué plus de 1 700 civils iraquiens en juin au Camp Speicher; exécuté des centaines de membres de tribus sunnites iraquiennes, y compris de la tribu El Bunemar; assassiné et déplacé des personnes de confession chrétienne et yézidie et des membres des minorités chiite, turkmène et kurde. Le groupe a également vendu de jeunes filles yézidies comme esclaves. Tout cela prouve amplement que cette organisation terroriste, avec sa rhétorique absolutiste et sa vision du monde, constitue une menace pour toutes les religions et toutes les composantes ethniques de la société iraquienne. C’est pourquoi les forces armées iraquiennes, les peshmerga, la police, les mouvements populaires et des factions tribales héroïques ont répondu à l’appel du Gouvernement iraquien légitime et des autorités religieuses à lutter contre l’entité terroriste opérant sous le nom de Daech.

Tarir les sources de financement du terrorisme est une étape essentielle dans la lutte contre ce fléau. Tant que l’EIIL sera en mesure de vendre du pétrole, il maintiendra sa présence en Iraq. Nous déplorons que des Iraquiens et des ressortissants de pays de la région, et même d’États européens, participent au commerce illégal de pétrole en se fournissant auprès de Daech. L’Iraq se félicite de la Déclaration de Manama, adoptée à la réunion internationale sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui s’est récemment tenue à Bahreïn.

L’Iraq tient une fois encore à dire sa gratitude et son appréciation pour les efforts déployés par tous les États Membres afin de combattre le terrorisme. Il réaffirme que le terrorisme est un phénomène mondial persistant, et qu’il faut plus encore de solidarité et de coordination pour en venir à bout. L’Iraq estime que l’assèchement des sources de financement est un élément crucial en ce sens. La victoire contre le terrorisme continue de reposer sur l’application par tous les États Membres des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte, et de toutes les résolutions pertinentes qui visent à traiter les causes profondes du terrorisme afin de l’éliminer.

Pour sa part, le Gouvernement iraquien multiplie les activités et initiatives diplomatiques en vue de mobiliser la coopération des pays arabes, des États de

la région et de la communauté internationale, car nous estimons que la coordination et la coopération avec les pays arabes et de la région sont essentielles pour mettre en œuvre les dispositions des résolutions internationales sur la lutte contre le terrorisme. Les initiatives arabes et internationales qui sont entreprises pour éliminer Daech et les organisations terroristes affiliées en Iraq doivent aussi combattre cette entité en Syrie, étant donné la nature du terrorisme, qui ne connaît pas de frontière géographique, afin de la priver des ressources dont elle a besoin pour se réorganiser.

Le rapport de l’Équipe de surveillance (S/2014/815) présenté en application de la résolution 2170 (2014) est très important, et ses recommandations le sont tout autant. Nous engageons le Conseil de sécurité à appliquer ces recommandations et à s’assurer que les États Membres les mettent en pratique.

Enfin, nous tenons à remercier la coalition internationale emmenée par les États-Unis, qui comprend 40 pays arabes, de la région et européens, pour ses efforts et son appui à l’Iraq dans le combat qu’il livre contre le terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Comme la Ministre Bishop l’a dit précédemment, nous nous tenons aux côtés de l’Iraq dans sa lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent, qui ont des conséquences si graves sur le pays. Je remercie le représentant de l’Iraq pour la reconnaissance importante qu’il a exprimée eu égard à l’assistance fournie par la communauté internationale aux efforts déployés dans son pays.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, d’avoir organisé ce débat public. Face au renouveau et à l’évolution des tendances qui caractérisent le terrorisme international, la présente séance nous offre l’occasion bienvenue d’échanger des vues sur la coopération internationale pour combattre le terrorisme et l’extrémisme violent.

Je rappelle qu’il n’existe pas de meilleure instance, pour aborder cette question, que l’Organisation des Nations Unies. Le terrorisme est une menace mondiale et doit être traité comme tel. Il doit être condamné sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le rejet du terrorisme est inscrit dans la Constitution brésilienne au rang de principe directeur de notre politique étrangère. En tant que pays qui n’a jamais connu d’acte de terrorisme, le Brésil est attentif à la prévention, tant sur le plan national qu’au niveau régional et sous-régional.

La prévention est toujours la meilleure politique, y compris dans le contexte du terrorisme. Nous sommes face à une menace complexe, qui ne peut être éliminée qu’à la faveur d’une approche qui tienne compte de ses causes sous-jacentes, en particulier celles qui ont trait à la persistance de l’exclusion sociale, politique, économique et culturelle.

Comme il est reconnu dans la résolution 2178 (2014), des mesures visant à faire appliquer la loi ne suffiront pas à elles seules à vaincre le terrorisme. Le contrôle aux frontières, la sécurité aérienne et maritime et le maintien de l’ordre sont peut-être les éléments les plus visibles de notre entreprise commune, mais ils deviennent inefficaces voire contreproductifs s’ils ne sont pas associés à des efforts pour éliminer les facteurs structurels qui conduisent au terrorisme. Cette perspective globale sous-tend la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288 de l’Assemblée générale), à laquelle nous souscrivons.

Dans ce contexte, je tiens également à rappeler l’importance du dialogue entre les religions et entre les cultures. Des initiatives telles que l’Alliance des civilisations de l’Organisation des Nations Unies peuvent, en cherchant à promouvoir la tolérance et le respect mutuel, contribuer à dénoncer les stéréotypes qui tendent à lier le terrorisme à des cultures, des religions ou des groupes ethniques spécifiques. Nous devons tous nous méfier de la rhétorique et des discours dangereux qui alimentent la xénophobie et les préjugés. Je salue les gouvernements du monde entier qui s’élèvent contre de telles déformations de la vérité.

La coopération internationale est un outil essentiel de notre stratégie antiterroriste. De nombreux pays ont la volonté politique d’appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais pas les moyens de le faire. En tant que membre du Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, le Brésil se réjouit du fait que le renforcement des capacités des États Membres et des organisations régionales restera une priorité pour le Centre.

Les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité et le présent débat sur la manière de les appliquer au mieux peuvent être considérés comme un grand pas en avant dans l’action menée par l’Organisation pour contrer le terrorisme. Le

développement du droit international insufflera également un nouvel élan à nos efforts. Le Brésil appuie vivement l’adoption d’une convention globale de lutte contre le terrorisme, dans la conviction que celle-ci complétera les instruments existants, fournira un cadre juridique et guidera nos efforts conjoints de manière plus coordonnée.

Nous insistons sur l’importance de veiller à ce que tous les efforts de lutte contre le terrorisme soient conformes à la Charte des Nations Unies, au droit international humanitaire et au droit des réfugiés, ainsi qu’à toutes les autres normes du droit international. La lutte contre le terrorisme doit également être menée dans le plein respect des droits de l’homme, y compris le droit au respect de la vie privée. La protection de ce droit est essentielle pour préserver les individus contre les abus de pouvoir. En l’absence de celui-ci, il ne saurait y avoir de véritable liberté d’opinion et d’expression, ni même de démocratie efficace.

À cet égard, je voudrais appeler l’attention de tous sur le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l’homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, récemment publié sous la cote A/69/397. Dans ce document, le Rapporteur spécial Ben Emmerson a étudié l’utilisation de la surveillance numérique de masse aux fins de la lutte antiterroriste et a examiné les incidences de cette technologie d’accès global sur le droit au respect de la vie privée. Le Brésil rappelle que si les mesures antiterroristes sont prises au détriment du droit international ou du respect des droits de l’homme, leur légitimité sera compromise, les rendant inefficaces. Comme l’a récemment fait observer le Secrétaire général,

> « La lutte contre le terrorisme échouera si l’action de la communauté internationale provoque l’apparition de plus de terroristes » (*A/68/841, par. 112*).

Les causes profondes les plus pressantes de l’extrémisme violent et de la radicalisation sont de nature politique. Je voudrais citer le Roi Abdallah de Jordanie, qui s’est adressé au Conseil tout de suite après l’adoption de la résolution 2178 (2014) :

> « Nous ne pouvons pas sous-estimer combien le sentiment d’être privé de la jouissance des droits humains fondamentaux aide au recrutement » (*S/PV.7272, p. 12*).

L’un des effets secondaires de notre incapacité collective à gérer les crises en cours au Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien, est la diffusion de l’extrémisme et la radicalisation. Vaincre le terrorisme implique nécessairement des efforts diplomatiques pour rétablir la paix, fondée sur la justice, dans les conflits qui alimentent directement ou indirectement les idéologies terroristes.

Je tiens également à rappeler que le Conseil de sécurité a le devoir de condamner le terrorisme et d’empêcher sa propagation, et ce de façon cohérente et universelle, c’est-à-dire quels que soient le moment et le lieu où frappe le terrorisme international.

Je tiens à réaffirmer la position brésilienne, selon laquelle rien ne saurait justifier les actes terroristes. Nous renouvelons notre engagement à la mise en œuvre d’une réponse multidimensionnelle aux défis que pose le terrorisme, et demeurons convaincus que la coopération et le dialogue au sein de l’ONU permettront d’améliorer notre capacité à affronter ce dangereux problème. Comme pour de nombreux points de notre ordre du jour, nous sommes convaincus de ne pouvoir réussir que si nous unissons nos efforts sur la base de valeurs communes et en renforçant notre coopération multilatérale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir la Finlande, l’Islande, la Norvège, la Suède, et mon pays, le Danemark.

Les pays nordiques appuient fermement la lutte antiterroriste que mène l’ONU. Nous nous félicitons du débat d’aujourd’hui et de l’attention que porte le Conseil de sécurité à la lutte contre l’extrémisme violent et le terrorisme grâce aux résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014).

Le terrorisme international, tel que celui pratiqué par l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et par Al-Qaida et les entités qui lui sont associées, constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Les crimes horribles commis par ces groupes continuent de provoquer d’immenses souffrances humaines en Syrie et en Iraq. Comme l’ont souligné nombre d’orateurs précédents, d’autres groupes terroristes sont à l’origine de souffrances similaires dans d’autres pays et régions.

Il nous faut adopter une large approche pour vaincre l'EIIL et les autres groupes terroristes. Nous devons soutenir la mise en place d'un processus politique ouvert à tous en Iraq, et avons besoin d'un engagement politique fort pour résoudre le conflit en Syrie. Nous devons également continuer de fournir en grande quantité de l'aide humanitaire aux millions de personnes qui ont désespérément besoin de vivres, d'abris et de soins médicaux. Les pays nordiques soutiennent pleinement le travail vital réalisé par les entités des Nations Unies sur le terrain, et surtout par le Représentant spécial des Nations Unies, M. Staffan de Mistura. Notre lutte commune contre le terrorisme doit toujours respecter le droit international, y compris le droit des droits de l'homme et, le cas échéant, le droit humanitaire. L'utilisation par les terroristes des médias sociaux comme moyen de communication est très préoccupante et doit être combattue sans porter atteinte à la liberté d'expression. La censure n'est pas une solution.

Des jeunes originaires de divers pays, y compris les pays nordiques, – dont certains ne sont que des adolescents – sont attirés par la propagande efficace de l'EIIL. Les pays nordiques sont donc très favorables au renforcement de la coopération internationale pour exercer plus strictement les contrôles existants aux frontières et améliorer l'échange d'informations visant à mettre fin au recrutement et à l'afflux de combattants terroristes étrangers, de même qu'au financement du terrorisme, vers la Syrie et l'Iraq. Il faut adopter et mettre pleinement en œuvre une législation appropriée, et procéder à un partage efficace de l'information.

De même, nous devons aborder la question des combattants terroristes étrangers qui rentrent dans leur pays d'origine ou qui se rendent dans d'autres zones de conflit. Nous sommes convaincus que le terrorisme et le problème des combattants terroristes étrangers ne peuvent se régler que grâce à des efforts de déradicalisation – à savoir en s'attaquant aux motivations diverses et complexes qui entraînent la radicalisation et l'extrémisme violent.

Pour empêcher la propagation du terrorisme, des efforts locaux à l'échelle mondiale sont requis. Le rôle des femmes comme agents de prévention des conflits doit être pleinement reconnu et davantage étudié. Il est essentiel de prendre de bonne heure des mesures de prévention pour comprendre les motivations de la radicalisation et le recrutement dans les organisations terroristes. Les organisations de la société civile, les dirigeants religieux, les travailleurs sociaux et les enseignants font partie de ceux qui peuvent faire une différence sur le terrain.

Le discours du terrorisme prône la haine et l'intolérance. Il est crucial de combattre ce discours et de susciter une résistance. Les pays nordiques estiment que l'option la plus puissante pour vaincre cette idéologie est de rester fermement attaché à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'égalité. Nous considérons ces valeurs comme des objectifs en soi, mais aussi comme des facteurs importants de développement économique. Elles sont les pierres angulaires de sociétés ouvertes à tous, dans lesquelles personne ne doit se sentir marginalisé ou être attiré par l'extrémisme violent.

Les pays nordiques accordent une grande valeur aux efforts déployés par l'ONU pour faciliter l'échange d'informations et des meilleures pratiques. Nous soutenons fermement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que d'autres efforts destinés à renforcer la capacité des États à lutter contre le terrorisme dans le cadre de l'état de droit. Nous soutenons les efforts de l'ONU visant à trouver d'autres moyens de combattre l'extrémisme violent et le terrorisme.

Enfin, au nom des pays nordiques, je tiens à exprimer notre gratitude à l'Australie d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat qui tombe à point nommé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence australienne d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

La Turquie est convaincue qu'une coopération internationale efficace, au sein de laquelle l'ONU joue un rôle central, est le moyen indispensable de faire face à la menace que pose le terrorisme. À cet égard, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies – qui a fait l'objet d'un examen pour la quatrième fois au mois de juin – offre, avec ses quatre piliers, une base solide et des outils précieux pour établir cette coopération. La Turquie participe et contribue activement aux projets du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme depuis sa création, et a fait part de sa volonté de participer au nouveau projet du Centre relatif aux combattants terroristes étrangers.

Nous avons également accueilli favorablement les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). La résolution 2178 (2014), dont la Turquie s'est portée coauteur, souligne l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre la menace des combattants terroristes étrangers.

La Turquie prend toutes les mesures nationales, régionales et internationales possibles qui s'imposent pour contrer cette menace. En fait, pour empêcher les combattants terroristes étrangers de parvenir jusqu'aux zones de conflit, nous avons renforcé les mesures de sécurité bien avant l'adoption de ces résolutions du Conseil. Ces mesures incluent l'intensification des mesures de filtrage des passagers et de sécurité dans les régions situées près de la frontière syrienne. En conséquence, 7 420 personnes originaires de plus de 80 pays ont été ajoutées à la liste d'interdiction d'entrée sur le territoire, et 1 050 ont été expulsées. Depuis 2012, nous avons renforcé les mesures à la frontière en raison de la multiplication des tentatives de contrebande depuis le côté syrien, et durant les huit premiers mois de 2014, 20 millions de litres de pétrole de contrebande ont été saisis dans les sept provinces frontalières de notre pays.

La Turquie est pleinement déterminée à lutter contre cette menace. Nous ne pouvons toutefois pas le faire seuls. Le flot de combattants terroristes étrangers ne peut être endigué que si les partenaires agissent dans un esprit de coopération. La lutte doit commencer dans les pays d'origine. Al-Qaida et les autres mouvements violents ayant une idéologie similaire, tels l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra, posent une grave menace à la Turquie. La Turquie a inscrit, en 2005, l'EIIL sur la liste des organisations terroristes sous son précédent nom, et a apporté une modification pour l'inscrire sous son nouveau nom en octobre 2013.

Quand nous faisons face aux risques et menaces que posent actuellement les groupes extrémistes, il est important de ne pas perdre de vue les causes profondes de ce problème. Des conflits non réglés sont devenus des théâtres d'opérations pour les organisations terroristes, et attirent les combattants terroristes étrangers comme un aimant. En outre, l'évolution de l'EIIL, d'un groupe terroriste né des cendres d'Al-Qaida en Iraq à une armée terroriste d'insurrection contrôlant des territoires et des ressources en Syrie et en Iraq, a été possible car, comme nous le signalons depuis longtemps, il a bénéficié de la mise à l'écart politique, sociale et économique des masses.

Notre lutte, longue et douloureuse, contre le terrorisme nous a appris que ce fléau ne peut pas être vaincu uniquement par des mesures purement sécuritaires. Des solutions durables nécessitent absolument de lutter contre la diffusion des idéologies radicales qui amènent des personnes à épouser la violence et le terrorisme. En particulier, toute tentative d'affiliation du terrorisme à n'importe quelle religion ou groupe ethnique est une erreur totale et ferait de fait le jeu des terroristes. En Turquie, par exemple, les prêches du vendredi sont harmonisés par nos autorités des affaires religieuses pour mettre l'accent sur le message de paix en islam. Notre Chef des affaires religieuses a également dénoncé les activités de l'EIIL, soulignant qu'elles ne peuvent pas être expliquées par l'islam. Je souhaite également signaler que la police turque, au-delà des efforts nationaux qu'elle déploie, mène également des programmes de formation complets à la lutte contre la radicalisation destinés aux pays des Balkans, du Caucase et d'Asie centrale.

Enfin, j'insiste une nouvelle fois sur le fait qu'il est extrêmement important de déployer des efforts internationaux coordonnés montrant bien la solidarité et le rôle de direction de l'ONU pour lutter efficacement contre la menace posée les terroristes. La communauté internationale doit œuvrer avec énergie pour créer un climat d'entente, fondé sur les valeurs partagées entre les pays de confessions différentes.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Australie tient à remercier l'Ambassadeur Çevik pour son rôle moteur à la présidence de l'important examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie.

M. Kőrösi (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Australie d'avoir organisé le présent débat public sur la lutte contre le terrorisme.

J'appuie pleinement la déclaration que fera l'observateur de l'Union européenne, et je voudrais faire quelques remarques additionnelles à titre national.

Pour combattre le terrorisme et l'éradiquer, nous devons appliquer un vaste ensemble de mesures économiques, financières, sociales, éducatives, administratives et juridiques – et employer la force, si

nécessaire. Beaucoup a été dit aujourd’hui sur ces aspects. Maintenant, je voudrais me concentrer sur certains éléments juridiques liés en particulier à la responsabilité pour les crimes commis par des acteurs terroristes. Tous ceux qui commettent des actes criminels, des actes terroristes – ou qui envisagent simplement de devenir membre d’un groupe terroriste – doivent savoir que, inévitablement, le jour viendra où ils devront rendre compte des crimes commis. Comme l’a indiqué le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en 2013 :

> « Le terrorisme se développe là où les conflits sont endémiques, où les droits de l’homme, la dignité humaine et la vie humaine ne sont pas protégés, et où l’impunité règne » (*S/PV.6900, p.2*).

Sur la base de cette remarque souvent répétée, la Hongrie se félicite des mesures fermes et de la démarche globale adoptées par le Conseil de sécurité dans les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). Mon pays salue également le fait que le Conseil met davantage l’accent sur la responsabilisation dans la lutte contre le terrorisme. La résolution 2170 (2014) renforce l’idée que les attaques généralisées ou systématiques dirigées contre des populations civiles en raison de leur origine ethnique, de leur appartenance politique, de leur religion ou de leur conviction peuvent constituer un crime contre l’humanité, et souligne l’importance de la responsabilisation. Dans cette résolution, le Conseil prie en outre instamment tous les États de coopérer pour traduire en justice ceux qui perpètrent, organisent et commanditent des actes terroristes, quels qu’ils soient.

Ces deux résolutions sont déjà devenues des points de référence importants et une force mobilisatrice pour l’établissement des responsabilités, comme le montrent les recommandations figurant dans le rapport publié récemment de la commission d’enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne sur les activités de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL). Néanmoins, la commission d’enquête semble convaincue qu’outre les mesures nationales et la coopération régionale et internationale, tels que présentées dans les deux résolutions, des mécanismes internationaux de responsabilisation, y compris la Cour pénale internationale, doivent participer à ces efforts. Cela appuie les demandes déjà entendues par le Conseil concernant la nécessité d’agir de manière résolue quand la responsabilisation est menacée et, comme l’a dit le Secrétaire général, que l’impunité règne.

En outre, nous n’avons aucune raison de douter que la mission d’établissement des faits demandée par le Conseil des droits de l’homme dans sa résolution S-22/1 observera que la situation relative aux activités de l’EIIL en Iraq est alarmante. L’Iraq et la communauté internationale devront donc s’assurer que l’EIIL réponde des crimes de guerre et des crimes contre l’humanité qu’il commet, en particulier, contre des femmes, des enfants et les membres de minorités religieuses et ethniques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d’avoir organisé le débat d’aujourd’hui.

L’Allemagne, comme tant d’autres, est extrêmement préoccupée par la menace que le terrorisme et l’extrémisme violent posent à nos sociétés. L’Allemagne participe donc très activement à la lutte contre cette menace, à l’étranger comme au niveau national. Nous contribuons à l’appui fourni au Gouvernement iraquien ainsi qu’aux populations touchées par les crises en Iraq et en Syrie. Il s’agit notamment de mesures immédiates prises face aux crises humanitaires et d’un appui structurel à des pays voisins qui accueillent des réfugiés syriens, afin de contribuer à prévenir une déstabilisation accrue de la région. Ces efforts étaient au cœur de la conférence sur la situation des réfugiés syriens tenue à Berlin le 28 octobre.

Un processus politique sans exclusive en Syrie est une condition préalable nécessaire pour lutter efficacement contre le soi-disant État islamique, et nous appuyons donc également les efforts que déploie en ce moment l’ONU en vue d’un règlement pacifique de ce conflit. L’assistance militaire que nous apportons dans la lutte contre l’État islamique et ses associés, suite à la demande d’appui international formulée par le Gouvernement iraquien, est un autre aspect important.

Je partage l’évaluation de la menace présentée dans la déclaration du Secrétaire général ainsi que dans le document de fond pour le débat d’aujourd’hui (S/2014/787, annexe). Je voudrais donc donner des précisions sur certaines mesures concrètes que l’Allemagne prend pour lutter contre le terrorisme.

En Allemagne se trouvent actuellement des adeptes du salafisme, plus de 6 000 personnes au total qui défendent une société régie par une interprétation fondamentaliste des préceptes de l’islam. Environ 450 Allemands islamistes radicalisés se sont rendus en Iraq et en Syrie, posant une menace dans ces

pays ainsi qu’après leur retour éventuel en Allemagne. Dès lors que des informations exploitables sont disponibles en temps utile, notre cadre juridique actuel nous permet de prévenir le déplacement et le transit de combattants terroristes étrangers potentiels. Nous avons commencé l’examen de notre législation nationale au regard de la résolution 2178 (2014).

Les organes de sécurité tels que la police des frontières et les autorités chargées du maintien de l’ordre travaillent en étroite collaboration avec notre centre antiterroriste. La coopération multilatérale et bilatérale au niveau des ministères et des institutions, notamment avec l’Office européen de police, complète cette pratique.

Venir à bout des facteurs qui sous-tendent l’extrémisme violent constitue un défi fondamental et à long terme pour toutes nos sociétés. La prévention revêt la plus haute importance, en particulier s’agissant de la jeune génération. Des mesures de déradicalisation s’imposent pour réinsérer ceux qui ont adopté des opinions extrémistes. Les organes de sécurité ne peuvent, à eux seuls, y parvenir. Les acteurs de la société civile et les institutions sociales, notamment au niveau local, apportent une contribution indispensable à cet effort. Les femmes ont un rôle important à jouer.

Je voudrais citer quelques-unes des mesures que nous avons mises en pratique.

Les familles qui craignent que l’un de leurs membres soit sur le point de se rendre dans une région en crise pour y rejoindre un mouvement terroriste peuvent demander conseil et soutien auprès d’un guichet d’assistance. Les milieux carcéraux sont parfois propices à une radicalisation plus poussée. Nous nous sommes attaqués à ce problème par un projet qui consiste à prendre contact, dès le début de leur détention, avec les prisonniers présentent un risque à cet égard.

Il faut priver de toute légitimité les opinions extrémistes partout où elles se font entendre : dans les prisons et sur Internet, mais également dans les écoles et les clubs sportifs. Il faut élaborer des interprétations crédibles qui aillent en sens contraire de ces opinions. Les alliances d’acteurs de la société civile, avec notamment des représentants de la communauté musulmane, ont les meilleures chances de réussir.

L’ONU est au cœur de la coordination de la réponse opposée par la communauté internationale à la menace du terrorisme et de ses efforts pour combattre l’extrémisme violent. À titre d’exemple, mentionnons le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Le Secrétaire général a récemment présenté son projet de transformer le Centre en centre d’excellence. Nous nous félicitons de l’engagement du Centre à opérer de manière complémentaire et interconnectée, et dans un climat de confiance, avec les 34 institutions qui sont regroupées au sein de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

Pour terminer, l’alignement et le centrage de nos capacités sont indispensables pour parvenir à un résultat durable dans la lutte contre le terrorisme et dans l’élimination de ses causes profondes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d’Iran.

M. Dehghani (République islamique d’Iran) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens à vous remercier profondément, Madame la Présidente, d’avoir organisé le présent débat public et d’avoir préparé le document de réflexion (voir S/2014/787, annexe). Je remercie également le Secrétariat de son exposé. Le Mouvement des pays non alignés se félicite de toutes les occasions qui lui sont données de présenter ses vues lorsque le Conseil œuvre à la préparation d’une résolution sur cette question importante.

Le Mouvement des pays non alignés condamne sans équivoque le terrorisme, du fait de son caractère criminel, et le rejette sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que tous actes, méthodes et pratiques terroristes où que ce soit, quels qu’en soient les auteurs, et quels que soient ceux contre qui ils sont dirigés, y compris ceux où des États sont directement ou indirectement impliqués, sachant qu’ils sont injustifiables quels que soient les considérations ou les facteurs qui pourraient être invoqués. À cet égard, les membres du Mouvement des pays non alignés réaffirment leur appui aux dispositions de la résolution 46/51 de l’Assemblée générale, en date du 9 décembre 1991, et de toutes les autres résolutions pertinentes de l’ONU.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que les actes terroristes constituent une violation flagrante du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l’homme, en particulier du droit à la vie, car ils empêchent les peuples de jouir pleinement des droits de l’homme et des libertés fondamentales, compromettent l’intégrité

territoriale et la stabilité des États, ainsi que la sécurité nationale, régionale et internationale, déstabilisent des gouvernements légitimement constitués ou l'ordre constitutionnel en vigueur et l'unité politique des États, portent atteinte à la stabilité des nations et aux fondements mêmes des sociétés, nuisent au développement économique et social et causent la destruction de l'infrastructure physique et économique des États.

Le terrorisme ne saurait être confondu avec la lutte légitime menée par des peuples sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère pour leur autodétermination et leur libération nationale. Les brutalités infligées à des peuples sous occupation étrangère doivent être constamment dénoncées comme la pire forme de terrorisme, et le recours aux pouvoirs de l'État pour exercer des violences et une répression contre des peuples en lutte contre l'occupation étrangère, dans l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination, doit être constamment condamné.

En outre, le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, à une nationalité, à une civilisation ou à un groupe ethnique, ces attributions ne devant pas être utilisées pour justifier le terrorisme ou des mesures antiterroristes qui incluraient, entre autres, l'établissement de profils de terroristes et l'intrusion dans la vie privée des individus.

Le Mouvement se déclare gravement préoccupé par la menace terrible et grandissante que font peser les combattants terroristes étrangers, à savoir les individus qui se rendent dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, notamment à l'occasion d'un conflit armé.

Il souligne qu'il faut que les États s'attaquent à ce problème, notamment en s'acquittant de leurs obligations internationales, et insiste sur l'importance des activités de renforcement des capacités menées par l'Organisation des Nations Unies et de l'appui apporté à ces activités, conformément aux mandats existants, pour venir en aide aux États qui le souhaitent, notamment dans les régions les plus touchées.

Conscient de la nécessité de prendre des mesures rapides et efficaces en vue d'éliminer le terrorisme international, le Mouvement invite instamment tous les États, en accord avec la Charte des Nations Unies, à s'acquitter des obligations découlant du droit international et du droit international humanitaire dans le combat contre le terrorisme, y compris en engageant des poursuites contre les auteurs d'actes terroristes et, le cas échéant, en les extradant; en empêchant que des actes terroristes dirigés contre d'autres États ne soient organisés, fomentés ou financés à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs frontières, ou par des organisations basées sur leur territoire; en s'abstenant d'organiser, de fomenter ou de financer des actes terroristes sur le territoire d'autres États, d'y apporter une aide ou d'y participer; en s'abstenant d'accepter ou d'encourager sur leur territoire des activités visant à la commission de tels actes; en s'abstenant de permettre que leur territoire soit utilisé pour la planification ou le financement de tels actes ou l'entraînement de leurs auteurs; et en s'abstenant de fournir des armes et autres armements qui pourraient servir à commettre des actes terroristes contre d'autres États.

Le Mouvement des pays non alignés rejette toute action ou mesure, ainsi que l'usage ou la menace d'usage de la force, qu'un État imposerait ou menacerait d'imposer à tout pays non aligné sous le prétexte de combattre le terrorisme ou dans la poursuite de ses objectifs politiques, y compris en le taxant directement ou indirectement d'État commanditaire du terrorisme. Il rejette catégoriquement l'établissement unilatéral de listes accusant prétendument des États de soutenir le terrorisme, ce qui n'est pas conforme au droit international et constitue une forme de terrorisme psychologique et politique.

Le Mouvement des pays non alignés appelle tous les États à condamner toute forme de terrorisme et à s'abstenir d'apporter un soutien politique, diplomatique, moral ou matériel au terrorisme. Il invite instamment tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies et en application des obligations découlant du droit international, à s'assurer que le statut de réfugié et tout autre statut légal ne fasse pas l'objet d'abus de la part de personnes commettant, organisant ou facilitant des actes terroristes, et que des motifs politiques invoqués par elles ne soient pas admis pour justifier un refus d'extradition.

Le Mouvement appelle également tous les États à respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales lorsqu'ils combattent le terrorisme et à réaffirmer leur engagement à cet égard afin de prévenir les violations des droits de l'homme dans le respect de la légalité et de leurs obligations

en vertu du droit international, en particulier du droit international en matière de droits de l’homme, du droit international relatif aux réfugiés et droit international humanitaire, et conformément aux résolutions pertinentes de l’Assemblée générale. Nous appelons de plus les comités des sanctions du Conseil de sécurité à continuer de rationaliser leurs procédures d’inscription et de radiation des listes afin de tenir compte des inquiétudes en matière de transparence et d’application régulière de la loi.

Le Mouvement des pays non alignés rejette tous les actions et les mesures, ainsi que l’usage ou la menace d’usage de la force, en particulier par les forces armées, qui violent les dispositions de la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment les conventions internationales pertinentes, qu’un État imposerait ou menacerait d’imposer à tout pays non aligné sous le prétexte de combattre le terrorisme ou dans la poursuite de ses objectifs politiques, y compris en le taxant directement ou indirectement d’État commanditaire du terrorisme.

Le Mouvement réaffirme son attachement à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, rappelle que la responsabilité première de son application incombe aux États Membres, se félicite des examens de la Stratégie et invite à la mettre en œuvre de manière transparente et intégrale.

Le Mouvement des pays non alignés condamne fermement les incidents criminels de prises d’otages assorties de demandes de rançons et/ou de concessions politiques par les groupes terroristes et il appelle tous les États à coopérer activement à l’examen de cette question, notamment dans ses aspects juridiques.

Le Mouvement des pays non alignés engage également tous les États qui ne l’ont pas encore fait à envisager de ratifier les 13 instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme ou d’y accéder. Nous demandons également à tous les États d’observer et d’appliquer les dispositions de tous les instruments internationaux, régionaux et bilatéraux relatifs au terrorisme auxquels ils sont parties.

Le Mouvement des pays non alignés réitère son appel en faveur de la tenue, sous les auspices des Nations Unies, d’une conférence internationale au sommet destinée à la formulation d’une riposte commune organisée de la communauté internationale contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris ses causes profondes.

Nous redisons, de plus, qu’il importe de conclure la convention globale sur le terrorisme international, et prenons acte des négociations tenues par le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l’Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996 aux fins de l’élaboration de la convention générale sur le terrorisme international, ainsi que des efforts qui se poursuivent à cette fin. Nous appelons tous les États à coopérer au règlement de cette question en suspens.

Je voudrais maintenant ajouter quelques mots à titre national.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd’hui, il y a consensus au sein du Conseil et dans tout le système des Nations Unies au sujet de la menace que représentent les groupes terroristes takfiristes, et particulièrement l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), pour la sécurité du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord, ainsi que des autres régions du monde. Toutefois, nous pensons pour notre part que toute position adoptée contre cette menace doit s’accompagner d’une action. Les slogans seuls ne peuvent servir cet objectif. Tous les pays, en particulier les pays adjacents des zones contrôlées par l’EIIL, doivent être en accord avec leurs paroles et prendre des mesures résolues pour mettre fin aux actes atroces que commet ce groupe et mobiliser aux fins de sa destruction.

Il est très regrettable qu’un certain nombre de gouvernements de la région n’aient pas encore pris la menace au sérieux. Ils ne savent pas encore contrôler leurs frontières et empêcher la circulation des recrues de l’EIIL ou endiguer les envois d’aide financière depuis leurs territoires jusqu’à ce groupe criminel. Pour faire ce travail et permettre la destruction des terroristes takfiristes, il est également nécessaire d’en finir avec la pensée et la machine de propagande qui sous-tendent les activités de ce groupe.

Sur ce plan également, nous ne voyons pas ceux qui portent la principale responsabilité des agissements de l’EIIL et d’autres groupes du même genre déployer suffisamment d’efforts. Au contraire, nous avons pu voir – à l’instar de ce qui s’est passé tout à l’heure au cours du présent débat – que des positions étaient prises et des efforts faits pour isoler un certain nombre de groupes qui participent à la lutte actuelle contre les groupes terroristes takfiristes. Ce type d’attitude ne peut qu’attiser les braises du sectarisme et détourner l’attention de la principale menace qui pèse sur la région et au-delà.

Au cours des dernières années, mon gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour combattre les groupes extrémistes dans la région. Nous avons, pour commencer, sécurisé nos frontières pour empêcher tout passage en direction ou en provenance des zones contrôlées par ces groupes. Les fonctionnaires iraniens ont fréquemment arrêté et appréhendé des individus qui essayaient de se servir du territoire iranien pour rejoindre les terroristes ou leur envoyer une aide matérielle. Nous continuerons notre lutte résolue à cet égard et espérons que le Conseil de sécurité fera tout ce qui est en son pouvoir pour nous aider à venir à bout de cette menace.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Heumann (Israël) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat. J'aimerais également remercier le Secrétaire général, ainsi que les Présidents des comités contre le terrorisme, de leurs exposés de ce matin.

Hier, les citoyens israéliens ont dû entendre au réveil la nouvelle d'un autre attentat terroriste terrible survenu à Jérusalem. Deux terroristes palestiniens avaient pris d'assaut une synagogue, attaqué les fidèles juifs et tué sauvagement cinq personnes, en faisant également de nombreux blessés. Trois des victimes avaient la double nationalité israélienne et américaine et une quatrième était israélienne et britannique. Cet attentat nous a rappelé que le terrorisme ne regardait pas à la nationalité. Le terrorisme est aux portes d'Israël mais si les différents pays continuent de détourner la tête, le terrorisme sera également bientôt à leurs portes.

Au cours des 14 dernières années, le nombre d'attentats terroristes dans le monde a été multiplié par cinq. Je tiens à le répéter : il y a cinq fois plus d'attentats terroristes aujourd'hui qu'il n'y en avait il y a 14 ans. La communauté internationale ne peut plus se permettre d'y être indifférente. L'extrémisme radical est en augmentation et nous perdons du terrain. Pour vaincre le terrorisme, nous devons nous attaquer à ses causes profondes, à savoir son idéologie, ses commanditaires et ses méthodes, constamment évolutives, de recrutement, d'intervention et d'expansion. Nous ne pouvons venir à bout du terrorisme si nous ne faisons pas front contre l'idéologie violente de l'incitation. On ne devient pas terroriste par génération spontanée. Au Moyen-Orient, les écoles, les mosquées et les médias résonnent de toute part d'incitations à la violence alimentées par la haine. C'est particulièrement bien en évidence dans la société palestinienne.

Au cours du mois écoulé, Israël a subi six attentats terroristes, dans lesquels 11 personnes ont été tuées et des dizaines de personnes blessées. Chacun de ces attentats est survenu dans le sillage de déclarations incendiaires de la direction palestinienne, qui fête les attentats, glorifie les meurtriers et publie des bandes dessinées incitant à recommencer. Combattre l'incitation est l'un des outils les plus efficaces de lutte contre le terrorisme dont nous disposions. Nous devons promouvoir un enseignement qui apprenne aux enfants la paix au lieu de la haine, et la tolérance au lieu de la violence.

Nous ne pouvons venir à bout du terrorisme tant que des États continuent de commanditer et d'abriter des groupes terroristes. L'Iran est le premier commanditaire, bailleur de fonds et mentor du terrorisme. Ses mandataires, le Hezbollah et le Hamas, ont dépêché des centaines de commandos suicide, posé des milliers de bombes et tiré des dizaines de milliers de roquettes contre des civils. Les attentats perpétrés de l'Argentine à la Bulgarie, et de la Thaïlande à l'Inde portent l'empreinte de l'Iran. En Syrie, l'Iran a envoyé des combattants chiites du Liban et de l'Iraq se battre aux côtés du cruel régime d'Al-Assad. À la tête de ce réseau, on trouve Qassem Suleimani, chef de la Force Al Qods du Corps des gardiens de la révolution islamique.

Toujours dans notre région, le Qatar apporte une aide financière et des armes à d'innombrables groupes terroristes et sert de base à des chefs terroristes de premier plan. Ces dernières années, les cheiks de Doha ont fait parvenir des centaines de millions de dollars au Hamas à Gaza. Chacune des roquettes du Hamas et chaque tunnel de la terreur pourraient porter la mention « Rendu possible grâce à un don généreux de l'Émir du Qatar ».

Nous ne pouvons vaincre le terrorisme si nos efforts de lutte antiterroriste ne s'adaptent pas à l'évolution de la menace. Ces dernières années, un nouveau phénomène s'est fait jour, qui consiste, pour les groupes terroristes, à déborder les pays et à prendre le contrôle de vastes pans de territoire. Le Hamas, par exemple, a violemment expulsé ses opposants politiques avant de prendre le contrôle de la bande de Gaza. Le Hezbollah a pris racine dans le sud du Liban, où il amassé plus de 100 000 armes stockées dans des quartiers civils densément peuplés.

L’État islamique d’Iraq et du Cham a pris le contrôle de dizaines de milliers de kilomètre carrés en Syrie et en Iraq. En s’emparant d’immenses champs de pétrole, le groupe terroriste s’est transformé en entreprise multimillionnaire, qui utilise sa richesse nouvellement acquise pour acheter des armes et recruter de nouveaux combattants. Les groupes terroristes comme l’EIIL attirent des djihadistes venus de l’ensemble du Moyen-Orient et d’aussi loin que l’Europe, l’Asie et les États-Unis. Nombre d’entre ces combattants étrangers retournent maintenant chez eux armés de pied en cap d’idéologies radicales, de connaissances militaires de pointe et d’ambitions dangereuses.

Israël se félicite de l’adoption de la résolution 2178 (2014), consacrée à la menace des combattants étrangers, et de la résolution 2170 (2014), qui souligne la nécessité d’endiguer le financement du terrorisme. Mais ce n’est qu’une première étape. Nous devons assortir nos déclarations d’intention sur le papier d’actions tangibles sur le terrain, avant toute chose en sachant adapter en souplesse et avec créativité la lutte contre une menace terroriste en constante évolution. Chaque jour qui passe Israël tire parti de son savoir-faire en matière de lutte antiterroriste pour protéger ses citoyens. En dépit des menaces qui nous entourent, nous ne perdrons jamais de vue ce pour quoi nous nous battons : la liberté, la tolérance et l’état de droit. Le combat qui est le nôtre aujourd’hui est celui que devra livrer le reste du monde civilisé demain. Chaque pays a intérêt à en voir l’issue.

À l’approche de la fin de l’année, je pense à toutes les vies déchirées par le terrorisme. Aux quatre coins du monde, on est familier du chagrin et des pleurs. À l’approche de la nouvelle année, engageons-nous à nous lever, tous ensemble, pour remporter ensemble la victoire sur ce fléau afin que 2015 soit une année plus pacifique pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Égypte.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais, en prélude à ma déclaration, remercier le Gouvernement australien de l’organisation de la présente séance sur une question d’importance particulière pour tous les États, à un moment où les activités terroristes se diversifient, s’enchevêtrent et s’étendent sans cesse davantage, à une échelle sans précédent. Aucun pays n’est à l’abri de la menace posée par les groupes criminels qui commettent des actes de terrorisme. Il nous appartient donc à tous de tout mettre en œuvre pour lutter contre le terrorisme, en utilisant tous les moyens à disposition, et ce, à tous les niveaux, national, régional et international.

L’Égypte est l’un des premiers pays à avoir mis en garde contre la menace que représente le terrorisme pour la paix et la sécurité internationales, ayant elle-même été victime d’une vague de terrorisme au début des années 80, qui a depuis été maîtrisée. Dès 1986, l’Égypte a demandé la convocation d’une conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme, afin d’instaurer et de renforcer une coopération internationale pour détecter et combattre les cellules terroristes et les personnes affiliées partout et d’identifier leurs sources de financement au niveau international.

Sur le plan national, l’Égypte a mené une action concrète et efficace pour lutter contre le terrorisme, notamment en réformant le Code pénal égyptien, qui comporte désormais plusieurs articles relatifs à la définition du terrorisme et à la lutte contre le terrorisme qui, entre autres, érigent en crime tous les actes liés au terrorisme, tels que l’incitation à commettre des attentats ou le financement des activités terroristes. En outre, l’Égypte est déterminée à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à honorer ses obligations internationales en la matière.

Reflet de notre conviction que la lutte contre le terrorisme ne doit pas se limiter aux aspects sécuritaires, l’Université Al-Azhar Al-Charif, forte de son approche scientifique et éclairée, s’emploie à réfuter le terrorisme et les idées radicales, ainsi que les préceptes déviants qui se réclament à tort de l’islam bienveillant. Elle envoie des intellectuels, y compris des délégations de haut niveau composées d’universitaires et de religieux, dans de nombreux pays d’Afrique de l’Ouest pour diffuser un discours pertinent assorti d’explications approfondies et ainsi réfuter l’idéologie extrémiste.

Selon nous, l’ONU est l’instance appropriée pour coordonner et renforcer les efforts internationaux pour lutter contre le terrorisme et faire barrage à l’extrémisme radical. De tels efforts sont nécessaires pour aider les pays à renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme et leur fournir les moyens et le savoir-faire requis, notamment la formation, les meilleures pratiques et le partage des informations et des données.

Nous demandons aux différents départements du Secrétariat de renforcer la coopération avec les États Membres dans ce domaine et de les tenir régulièrement informés de leurs activités de lutte contre le terrorisme.

Il importe à cet égard d'écouter les points de vue des États Membres, afin que les efforts déployés ne le soient pas isolément les uns des autres. En ce qui concerne la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général en charge de la lutte contre le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme, l'Égypte estime que de vastes consultations devraient être menées entre les États Membres concernant les tâches qui pourraient lui être confiées.

Si possible, nous pensons que ce mandat devrait être limité à la lutte contre l'extrémisme radical, sans viser une religion, une culture ou un groupe ethnique en particulier. Nous estimons en effet qu'un tel lien serait en soi une incitation morale potentielle au terrorisme. Nous insistons également sur le fait que nous comprenons l'extrémisme radical comme englobant aussi l'incitation à la violence contre les étrangers, y compris les minorités musulmanes qui sont victimes d'une vague d'intolérance et de haine sans précédent.

Daech et le Front el-Nosra contrôlent aujourd'hui de vastes zones de l'Iraq et de la Syrie. Leur influence s'étend à d'autres régions par l'intermédiaire de groupes terroristes connexes qui les appuient ou leur ont prêté allégeance. Nonobstant les nombreuses résolutions qu'a adoptées le Conseil, l'Égypte considère que pour lutter contre le terrorisme, il faut adopter une démarche globale qui traite des causes profondes du terrorisme. Nos efforts et ceux du Conseil ne doivent pas se limiter à combattre uniquement les menaces que posent ces deux seules organisations. Nous devons intensifier notre action contre le terrorisme partout où il existe, dans la mesure où toutes les organisations terroristes souscrivent à la même idéologie violente et perverse.

Il suffit de regarder la situation régionale au Moyen-Orient, que ce soit en Libye ou au Yémen, ou encore au Sahel ou dans la Corne de l'Afrique pour se rendre compte de la gravité du danger qui se pose à la communauté internationale tout entière.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

La menace que le terrorisme international fait peser sur nous est de plus en plus diverse, diffuse et imprévisible. La résilience des groupes terroristes et leur capacité de se régénérer et de prendre de nouvelles formes ne sauraient être sous-estimées. Il n'est pas de meilleur exemple à cet égard que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les organisations qui l'ont précédé. En 2010, la plupart de leurs hauts dirigeants avaient été tués ou capturés. Aujourd'hui, comme d'autres l'ont dit avant moi, l'EIIL contrôle de vastes pans du territoire iraquien et syrien, dispose d'actifs colossaux et tente d'étendre son influence à l'Asie du Sud, à l'Afrique du Nord et à d'autres régions encore. La menace que représente Al-Qaida, notamment par l'entremise du Front el-Nosra et d'autres groupes affiliés, demeure elle aussi bien réelle et puissante.

Combattre le terrorisme et l'extrémisme violent requiert une stratégie globale et à long terme de la part de la communauté internationale tout entière. L'ONU a un rôle central à jouer pour coordonner les efforts internationaux et garantir une riposte cohérente, et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies offre la structure indispensable pour cet effort.

L'Union européenne entretient une coopération très étroite avec l'ONU et le dialogue politique Union européenne-ONU sur la lutte contre le terrorisme, organisé récemment, a été une nouvelle occasion d'aborder les questions antiterroristes et d'envisager les moyens de renforcer la solide coopération déjà en place. L'Union européenne a également accueilli il y a peu, à Bruxelles, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, une conférence sur les moyens de soutenir le travail de renforcement des capacités antiterroristes effectué par les centres régionaux des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, afin de s'attaquer plus efficacement au problème des combattants terroristes étrangers et de combattre l'extrémisme violent et la radicalisation.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil. Même si le cadre de la lutte internationale contre le terrorisme était déjà robuste et bien adapté au défi, ces récentes résolutions ont permis de le recentrer sur un certain nombre de domaines importants. Dans ce contexte, nous appuyons vigoureusement les mesures prises au titre

de la résolution 2170 (2014) pour tarir les sources de financement et d’approvisionnement en armes de l’EIIL.

Nous accueillons également avec satisfaction le rapport de l’Équipe d’appui analytique et de surveillance du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées (S/2014/815) et les recommandations qu’il contient, notamment concernant l’inscription de nouveaux individus et entités clefs sur la Liste et le renforcement des capacités dans les pays touchés afin de garantir la mise en œuvre efficace de la résolution 2170 (2014). L’Union européenne et ses États membres sont déjà actifs en Afrique de l’Est en matière de lutte contre le financement du terrorisme, et nous sommes disposés à appuyer des efforts similaires de renforcement des capacités ailleurs.

Au sein de l’Union européenne, nous avons pris, depuis juin 2013, toute une série de mesures allant du renforcement des contrôles aux frontières extérieures, conformément au cadre juridique en vigueur, à l’intensification des efforts pour prévenir, détecter et déjouer les voyages suspects et nous réfléchissons actuellement à un cadre juridique relatif aux enquêtes et aux poursuites concernant les combattants étrangers. Nous sommes tout à fait prêts à faire profiter d’autres pays de notre expérience et sommes très désireux d’apprendre de l’expérience des autres en la matière. Sur ce point, je voudrais indiquer également que l’Union européenne accueillera à Bruxelles, à la fin du mois, une conférence sur les combattants étrangers, à laquelle participeront des experts régionaux.

L’Union européenne et ses États membres appuient énergiquement l’action au titre de la résolution 2178 (2014), notamment les efforts pour intensifier les mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre l’extrémisme violent.

Tandis que les terroristes de premier plan sont éliminés ou traduits en justice, il est de plus en plus important de prendre des mesures pour s’assurer qu’ils ne sont pas remplacés par de nouvelles recrues – plus jeunes, plus sophistiquées sur le plan technique et plus meurtrières.

La lutte contre l’extrémisme violent est souvent un aspect négligé de notre lutte collective contre le terrorisme. Mais elle restera au centre des efforts de l’Union européenne, car nous estimons qu’il s’agit là d’une condition préalable à une lutte de longue haleine contre le fléau du terrorisme.

Au sein de l’Union européenne, un réseau été mis en place, qui comprend à présent un millier de personnes qui s’emploient à prévenir la radicalisation vers l’extrémisme violent et le terrorisme. Ce réseau comprend une équipe chargée de traiter de questions relatives aux combattants étrangers, et un groupe de travail qui s’occupe de la radicalisation et de la contre-communication en ligne. En 2014, ce réseau a publié un recueil des pratiques optimales, fournissant des coordonnées précises pour des projets concrets. En 2015, le réseau sera intégré dans le futur réseau de centres d’excellence. À l’appui de ces efforts, l’Union européenne a récemment adopté une stratégie révisée de lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes. Nous avons entamé un dialogue avec les sociétés d’Internet pour lutter contre la radicalisation en ligne et avons convenu d’une formation commune pour les agents de la force publique, l’industrie et la société civile.

Nous sommes également en train d’élaborer un ensemble de mesures destinées à contribuer au renforcement des capacités des pays tiers les plus touchés par la menace terroriste. Nous appuyons les autorités nigérianes dans leur lutte contre le terrorisme. Nous avons lancé récemment un projet sur la lutte contre l’extrémisme violent en Afrique de l’Est, et un projet similaire en Asie du Sud. Nous sommes en train d’élaborer un programme de lutte contre les activités extrémistes violentes pour la Syrie, l’Iraq et les pays du Moyen-Orient et d’Afrique du Nord touchés par la crise syrienne et les activités de l’EIIL. Nous sommes également en train de lancer une initiative régionale sur la lutte contre l’extrémisme violent dans le Sahel et au Maghreb. Nous cherchons à renforcer le régime juridique de lutte contre les combattants étrangers dans les pays d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Surtout, la lutte contre le terrorisme ne peut pas être envisagée indépendamment d’autres activités. Nous nous employons à intégrer la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent dans toutes les activités de l’Union européenne. Nous demandons à l’ONU de veiller à ce que les mesures visant à prévenir le terrorisme et l’extrémisme soient pleinement incorporées à ses diverses activités. L’Union européenne appuie également les appels lancés aujourd’hui pour améliorer le rôle de l’Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, je voudrais mettre l’accent sur les activités

des Nations Unies sur le terrain, comme par exemple les efforts menés par l’Envoyé spécial du Secrétaire général, M. de Mistura, que l’Union européenne appuie. Dans le même temps, l’Union européenne estime également que l’Organisation des Nations Unies a la possibilité de faire davantage en matière de lutte contre l’extrémisme en mobilisant ses capacités internes afin d’assurer plus de cohésion et de cohérence dans ses efforts. L’Union européenne et ses États membres attendent avec intérêt d’autres mesures dans ce sens.

Je voudrais terminer en disant qu’il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que l’état de droit et le respect du droit international, en particulier des droits de l’homme, des réfugiés et du droit international humanitaire, soient des éléments essentiels de la lutte contre le terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord, à remercier la présidence d’avoir pris l’initiative d’organiser le présent débat public. Je suis également reconnaissant au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et aux Présidents des comités de lutte contre le terrorisme du Conseil pour leurs exposés très complets.

Nous sommes tous préoccupés par le fait que le terrorisme a mis en place un réseau international et s’est répandu à travers le monde. La menace du terrorisme est différente de celle que posent les conflits religieux ou ethniques. Les graves menaces récentes que pose le soi-disant État islamique d’Iraq et du Levant en sont la preuve flagrante. Il s’agit d’une menace grave aux répercussions mondiales; l’ONU doit donc prescrire des mesures efficaces, mais pas seulement pour l’Iraq et la Syrie, car nous sommes aujourd’hui confrontés à l’expansion de ces menaces en Afrique. Nous sommes choqués que Boko Haram ait enlevé plus de 200 écolières en avril. C’est un problème par lequel le Japon se sent concerné. À Aïn-Amenas (Algérie) la prise d’otages en janvier de l’année dernière a entraîné la mort de 10 Japonais. Je m’étais moi-même consacré à cette question dans mon précédent poste de Directeur général chargé des affaires africaines au Ministère des affaires étrangères du Japon. J’ai également soulevé cette question – qui était l’un des principaux sujets de discussion – lorsque nous avons organisé la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l’Afrique (TICAD V), en juin l’an dernier.

Il y a une vision commune dans le cadre du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l’Afrique, à savoir que lorsque les populations, en particulier les jeunes générations, éprouvent un sentiment de frustration face à l’extrême pauvreté et au chômage des jeunes, le terrorisme se développe. Il va sans dire qu’il importe de lutter contre le terrorisme sur le terrain. Toutefois, il importe également de s’attaquer à ce qu’on appelle les causes profondes. Avec le développement social et économique, nous pouvons redonner espoir aux populations de différentes régions et jeter des bases qui ne tolèrent pas le terrorisme. Le développement social et économique est l’idée qui a sous-tendu TICAD V. À cette conférence, le Premier Ministre Abe a annoncé un montant d’1 milliard de dollars pour le développement et la stabilité de la région du Sahel, ainsi qu’une assistance au renforcement des capacités de la région à s’engager dans la lutte contre le terrorisme.

Permettez-moi de résumer brièvement les actions internationales menées récemment par mon pays dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Premièrement, nous pensons que la coopération régionale est importante pour relever les défis de manière plus efficace et plus pratique. Dans le cadre des programmes d’assistance annoncés au cours de la TICAD V, le Japon a organisé la semaine dernière un atelier sur la coopération en matière de justice pénale pour la lutte contre le terrorisme entre les États du Sahel et d’Afrique du Nord. Plusieurs États de la région y ont participé. Nous espérons que cette réunion aura permis de promouvoir la coopération régionale.

Deuxièmement, sur la base de l’idée que la stabilité régionale et le développement économique et social sont efficaces pour s’attaquer aux causes profondes du terrorisme, le Japon a fourni une assistance considérable à plusieurs régions, en plus de ce qui avait été annoncé lors de la TICAD V. À titre d’exemple récent, en septembre, le Japon a décidé d’accorder 22 millions de dollars à l’Iraq et au Liban sous forme de subventions d’urgence afin de fournir des abris d’urgence et des produits de secours aux personnes déplacées et aux réfugiés syriens touchés par l’offensive de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL).

Il va sans dire que, en matière de lutte contre le terrorisme, nous coopérons étroitement avec les États d’Asie, en particulier les États membres de l’Association des Nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN). C’est ce qui ressort de la déclaration conjointe ASEAN-Japon pour

la coopération dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, adoptée la semaine dernière à Naypyitaw (Myanmar). Depuis que le Japon a mis en place le Dialogue antiterroriste ASEAN-Japon en 2006, nous avons organisé des dialogues annuels, y compris la neuvième réunion tenue en mai à Singapour. Le Japon est d'avis que ces efforts continus sont essentiels. Il est ainsi plus facile pour nous d'avoir des échanges de vues et d'idées francs. Il devient plus facile pour nous de prendre des mesures concrètes plus efficaces en matière de lutte contre le terrorisme, en faisant fond sur les bonnes pratiques. De plus, je voudrais insister sur le fait que le Sommet de l'Asie de l'Est a également publié une déclaration indépendante la semaine dernière qui réaffirme notre volonté de travailler avec la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme.

S'agissant de la résolution 2178 (2014) adoptée en septembre, plus d'une centaine d'États Membres s'en sont portés coauteurs, dont le Japon, ce qui témoigne de la solidarité de la communauté internationale face à cette question. Les États Membres doivent prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre les mesures prévues dans la résolution afin d'apporter une réponse efficace aux menaces, en particulier la question des combattants terroristes étrangers. Diverses mesures sont indispensables, notamment en ce qui concerne le contrôle des frontières, la lutte contre l'extrémisme violent et le financement du terrorisme, ainsi qu'une coopération internationale.

Je forme l'espoir que les membres de la communauté internationale réaffirmeront leur déterminations à lutter contre le terrorisme en faisant mutuellement appel à leur sagesse et données d'expérience, afin de renforcer les mesures de lutte contre le terrorisme international.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la position du Japon pour ce qui est de lutter résolument contre le terrorisme international. Le Japon est un Membre responsable de l'Organisation des Nations Unies, et il jouera un rôle actif en s'engageant à fond, la main dans la main avec la communauté internationale, dans la lutte contre le terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais avant toute chose exprimer notre gratitude pour la tenue de cette importante séance. Nous voudrions aussi nous féliciter de la participation de la Ministre des affaires étrangères de l'Australie, S. E. Mme Julie Bishop, et remercier le Secrétaire général de son exposé. Nous voudrions aussi remercier M. Gary Quinlan, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) 1989 (2011), ainsi que l'Ambassadrice de la Lituanie, Mme Raimonda Mme Murmokaitė, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), de leurs exposés.

Nous voudrions nous associer à la déclaration présidentielle S/PRST/2014/23) que le Conseil a adoptée aujourd'hui.

Le document de fond (S/2014/787, annexe) élaboré par la présidence a mis en exergue l'ampleur des défis auxquels fait face la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme, ainsi que les risques graves et importants qu'il fait peser sur le monde si ce dernier ne faisait pas preuve de fermeté pour le combattre. Malgré l'image terrible que les groupes terroristes s'attachent à donner d'eux à l'opinion publique en vue de semer la peur et l'effroi dans les sociétés pacifiques et pousser la communauté internationale à plier devant la pensée et les idéologies qui incitent à la violence et à la haine, ce qui nous pousse à rester optimistes quant à la capacité de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes c'est de voir la communauté internationale unie plus que jamais auparavant face à cette menace. C'est pourquoi nous nous sommes aujourd'hui éprouvés dans notre unité, dans notre volonté et dans notre coopération. Il ne fait aucun doute que la réalisation de notre objectif commun dépend de la coordination de l'action que nous menons dans tous les domaines pour vaincre les organisations terroristes.

C'est conformément à la politique qu'il a adoptée, en coopération avec la communauté internationale, pour contrer les risques que fait peser cette menace commune, que mon pays a tenu à participer à la séance du Conseil de sécurité du 24 septembre (voir S/PV.7272) et adopté la résolution 2178 (2014). L'État du Qatar a, au cours de cette séance, exprimé sa détermination à lutter contre le terrorisme à tous les niveaux, à continuer de participer activement à toutes les actions menées dans le monde pour lutter contre le terrorisme et à n'épargner aucun effort pour atteindre cet objectif. Pour honorer cet engagement, l'État de Qatar a pris un certain nombre de mesures, notamment le renforcement de son système législatif, en promulguant dernièrement des lois interdisant l'utilisation illégale des moyens électroniques à des fins liées au terrorisme et en cadrant les activités

des associations caritatives afin qu'elles ne soient pas utilisées à des fins de financement du terrorisme. En outre, la Commission nationale chargée de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a continué de jouer à cet égard un important et efficace rôle de contrôle, en coordination avec les institutions publiques concernées, notamment la Commission nationale chargée de la lutte contre le terrorisme.

En outre, l'État du Qatar a abrité en décembre 2013 une réunion conjointe d'experts de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le financement du terrorisme, à laquelle ont participé 180 experts représentants 46 pays et 14 organisations régionales et internationales. Doha abritera aussi un atelier de travail conjoint sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités dans ce domaine, animé par le Groupe de travail sur le financement de la région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et euroasiatique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'État du Qatar a poursuivi sa coopération avec les institutions des Nations Unies concernées dans nombre de domaines. Doha a abrité à cet égard en 2013, sous l'égide de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et le Centre on Global Counter-Terrorism Cooperation, une conférence visant à empêcher l'utilisation des organisations à but non lucratif à des fins de financement du terrorisme. Nous œuvrons aussi avec la DECT au renforcement des institutions judiciaires nationales pour les rendre aptes à relever les défis actuels, et ce en assurant la formation des juges et des enquêteurs et en créant un réseau de coopération judiciaire contre le terrorisme et la criminalité aux niveaux régional et international. Tout cela contribue à l'action menée aux niveaux national et international pour lutter contre le terrorisme et renforcer l'état de droit.

La multiplication de ces groupes terroristes transfrontaliers et les moyens et méthodes horribles qu'ils utilisent pour tuer et semer l'effroi – ce que réprouvent la conscience humaine et les religions – requièrent que nous redoublions tous d'efforts, que nous faisions preuve de volonté politique et que nous honorions les obligations et les promesses faites au niveau international de lutter contre le terrorisme. Cela conformément aux résolutions adoptée par le Conseil de sécurité, la toute dernière étant la résolution 2178 (2014), pour écarter la menace posée à la paix et à la sécurité internationales et réduire l'ampleur sans précédent de cette menace et des graves répercussions qu'elle a directement pour les États et la communauté international dans son ensemble.

Cet objectif ne sera atteint que si est adoptée une stratégie tenant compte des causes profondes du terrorisme, qu'il s'agisse des activités des groupes terroristes ou du terrorisme pratiqué par certains régimes, qui a servi d'argument aux groupes terroristes pour justifier leur présence et mener leurs activités terroristes.

Le succès de la lutte que mène la communauté internationale contre le terrorisme requiert davantage d'efforts institutionnels, ce qui signifie qu'il faut mettre en œuvre sur le terrain les stratégies de lutte contre le terrorisme, outre lancer des campagnes de sensibilisation à moyen et court terme, s'attaquer à la propagande utilisée par les groupes terroristes pour recruter les jeunes, et détruire les arguments que les groupes terroristes emploient pour mobiliser les combattants, procéder au lavage de cerveau des jeunes et les recruter. Cela requiert aussi que nous luttions contre les politiques contraires aux droits de l'homme, au droit international et aux valeurs humaines, et contre celles qui se fondent sur l'injustice, la marginalisation, l'exclusion et l'intimidation. Le renforcement de la coopération internationale est d'une importance cruciale pour mettre fin aux conflits. Le fait que nous n'avons pas agi rapidement pour y mettre fin a été une des principales raisons de l'apparition des groupes terroristes, de leur contrôle de régions entières de certains pays, de la mobilisation de combattants de toutes les parties de la planète et du renforcement des capacités de ces groupes, qui tirent parti de l'instabilité, de l'insécurité, des politiques injustes et de la marginalisation.

Nous voudrions insister à cet égard pour dire que toute tentative de lier le terrorisme à une religion, à une culture, à une civilisation, à une nationalité à une ethnie ne fera que pousser les terroristes à inciter au terrorisme et à justifier leurs actes de terrorisme. L'expérience est là pour prouver que le terrorisme n'a ni religion ni nationalité, et qu'il s'agit d'un phénomène criminel qui vise à semer le chaos et l'instabilité.

En conclusion, il nous incombe aujourd'hui tout particulièrement de prendre des mesures fermes et urgentes pour contrer les activités terroristes, des mesures qui soient adaptées aux méthodes utilisées par ces organisations et aux objectifs qu'elles s'efforcent d'atteindre. Il nous incombe aussi de confronter tous ceux qui les appuient et les soutiennent ou qui incitent à commettre de tels actes.

L’État du Qatar réaffirme qu’il condamne le terrorisme et de l’extrémisme et qu’il continuera d’honorer son engagement à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 2178 (2014) et les autres résolutions pertinentes, et d’appuyer tout effort international conjoint visant à lutter contre le terrorisme et à tarir ses sources.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Étant donné que c’est la première intervention de ma délégation au Conseil de sécurité sous la présidence de l’Australie, je vous souhaite plein succès, Madame la Présidente, ainsi qu’à votre délégation, et je vous félicite de votre accession à la présidence. Je suis certaine que la déclaration prononcée ce matin par la Ministre des affaires étrangères a donné le ton de la réflexion sur les difficultés que le terrorisme pose aujourd’hui à nous tous. Nous sommes reconnaissants du document de fond (S/2014/787, annexe) fourni ce matin au Conseil, qui constitue un point de référence.

La Colombie condamne et rejette le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et elle réaffirme que le recours à cette pratique n’est justifiable en aucune circonstance. Nous sommes de plus en plus souvent témoins de la brutalité de ceux qui utilisent le terrorisme pour arriver à leurs fins. Notre réaction doit être claire et unanime, comme l’ont souligné tous les orateurs qui se sont exprimés aujourd’hui. Aucune circonstance, aucune condition ne justifie de tels actes.

La Colombie a été victime du terrorisme, comme le savent les membres du Conseil, et elle en a subi les conséquences. C’est pourquoi nous sommes déterminés à le combattre, et nous exprimons toute notre solidarité aux victimes. Il est clair que le terrorisme est une menace mondiale qui se manifeste de diverses manières dans différentes régions et qui n’épargne personne, et cette menace exige que nous adoptions des mesures conformes aux principes communs de l’humanité.

Comme l’a récemment souligné le Secrétaire général, la lutte contre le terrorisme doit être collective, et nous devons veiller à ce que toutes les mesures et politiques de lutte contre le terrorisme soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l’homme et au droit international humanitaire, ainsi qu’aux objectifs, valeurs et principes universels de l’ONU.

Selon mon pays, il est capital de mettre en place une approche durable et globale, et cela nécessite d’adopter des mesures énergiques en vue de remédier aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme, notamment l’absence de développement social et économique, ce qui a été souligné ce matin. En effet, la force militaire ne suffira pas pour vaincre le terrorisme, et nombre d’événements montrent qu’il est impossible d’associer le terrorisme à un pays, une région, une religion, une culture ou des conditions sociales spécifiques.

La lutte contre le phénomène croissant des combattants terroristes étrangers exige d’adopter des mesures multilatérales par consensus dans le cadre d’un processus ouvert et participatif, de renforcer les cadres juridiques nationaux, de définir des bonnes pratiques et de partager avec tous nos expériences fructueuses en vue de renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

S’agissant du financement de ces groupes, on a beaucoup insisté sur le rôle du paiement de rançons à la suite d’enlèvements. En examinant cette question, la Colombie estime qu’il faut bien voir que les victimes d’enlèvements risquent également de perdre la vie et qu’elles ont perdu, du moins temporairement, leur liberté. Il s’agit de valeurs et de droits internationalement reconnus qui doivent être respectés et protégés. C’est pourquoi l’État et la communauté internationale doivent mettre en place des mesures pour éviter que les victimes d’enlèvements et ceux qui leur viennent en aide ne soient transformés en criminels.

Sur la base de cet engagement ferme, nous devons développer et renforcer les législations nationales et les institutions dans le domaine de la collecte d’informations et du renseignement financier, créer des mécanismes efficaces d’échange d’informations et mettre en place des contrôles efficaces aux frontières.

Une des principales préoccupations de notre pays, la Colombie, est le détournement d’armes vers des groupes armés non étatiques, qui a des conséquences fâcheuses pour la lutte mondiale contre le terrorisme. Les armes issues du commerce et du transfert illicites non seulement ont un impact négatif sur les droits fondamentaux des populations, mais elles aggravent souvent les conflits, menacent la stabilité et la sécurité des États et sont étroitement liées au terrorisme.

À cet égard, comme cela a déjà été affirmé, le Traité sur le commerce des armes représente une

avancée importante. Son entrée en vigueur en décembre sera importante pour nous tous, et sa pleine mise en œuvre contribuera aux activités visant à prévenir et éliminer le terrorisme.

La Colombie est partie à la majorité des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, et elle estime que leur pleine application est une condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en tant que communauté internationale. Cependant, nos initiatives ne porteront pas pleinement leurs fruits tant que nous n'aurons pas adopté une convention globale sur le terrorisme international, car un tel instrument compléterait les instruments existants, et il nous permettrait de combler les lacunes persistantes et de renforcer le cadre juridique international contraignant en matière de lutte contre ce crime. Le Conseil peut compter sur la coopération de mon pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La lutte contre le terrorisme international exige d'instaurer une démarche et une coopération globales à long terme aux niveaux national, régional et mondial, avec la participation active de tous les États Membres, des structures régionales et de la société civile.

Le Kazakhstan est partie à toutes les principales conventions internationales de lutte contre le terrorisme. Nous accueillons avec satisfaction l'idée d'une nouvelle réunion du Comité spécial sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international en vue d'élaborer une convention globale de lutte contre le terrorisme, et nous appuyons le renforcement des autres mécanismes conventionnels de lutte contre le terrorisme. D'autre part, mon pays appuie pleinement les travaux du Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité.

Comme preuve de notre participation aux activités du Conseil de sécurité, nous avons organisé en septembre, en collaboration avec le CCT, une visite de S. E. M. Jean-Paul Laborde, chef de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, à Astana. Ses entretiens avec de hauts responsables kazakhs dans le domaine de l'application des lois et à la tête d'organes financiers et d'autres organes spécialisés nous ont permis d'élargir notre coopération.

Le Kazakhstan est guidé par la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les autres instruments internationaux universels qu'il a ratifiés. Mon pays participe par ailleurs activement aux mesures de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, et de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Mon pays, qui est un membre actif du Centre antiterroriste des États membres de la Communauté d'États indépendants et de l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, a signé la Convention de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sur la lutte contre le terrorisme et tous les accords en matière de lutte contre le trafic d'armes, de munitions et d'explosifs. Nous collaborons d'autre part étroitement avec divers organismes du système des Nations Unies. Plus particulièrement, la capitale du sud de mon pays, Almaty, accueille le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants. Nous remercions tous les donateurs qui soutiennent le centre régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Almaty.

Nous sommes engagés dans le Plan d'action conjoint pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Le plan a été élaboré par plusieurs partenaires : les pays de la région, l'équipe spéciale chargée d'appliquer les arrangements en matière de lutte contre le terrorisme, l'Union européenne et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui est basé à Achgabat. Le Kazakhstan a également organisé des consultations avec les organisations régionales en juin 2012 à Almaty pour aborder la question de la mise en œuvre de la Stratégie en Asie centrale.

En 2010, alors qu'il exerçait la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Kazakhstan a organisé une conférence sur la prévention du terrorisme, qui a adopté la déclaration d'Astana, dans laquelle les États participants de l'OSCE et les pays partenaires confirment leur attachement à la lutte contre le terrorisme. Ces activités sont également de hautes priorités du programme de coopération entre le Kazakhstan et l'Union européenne. En outre, mon pays applique un plan d'action individuel pour le Partenariat avec l'OTAN, ce qui lui permet d'élargir sa collaboration avec le Conseil de partenariat euro-atlantique.

Au niveau national, la République du Kazakhstan a adopté l'année dernière un programme national de

lutte contre l’extrémisme et le terrorisme religieux pour la période 2013-2017, affectant 600 millions de dollars à sa mise en œuvre. L’objectif principal de cet effort est d’assurer la sécurité de la population, de l’État et de la société en général, grâce à des mesures améliorées pour réduire autant que possible et finalement éliminer les conséquences de ce double fléau. Nous nous attachons en particulier à favoriser une participation plus large et plus active du public dans le domaine de la prévention et en ce qui concerne la redéfinition des activités de sensibilisation destinées aux groupes cibles.

En conclusion, la République du Kazakhstan est déterminée à travailler de concert avec la communauté internationale sur la base de notre engagement profond à combattre plus efficacement la menace toujours croissante du terrorisme et de l’extrémisme radical.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Je voudrais avant tout vous féliciter, vous personnellement, Madame la Présidente, et votre pays l’Australie, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Permettez-moi également de vous remercier pour la pertinence de ce débat fort intéressant sur un thème d’une grande actualité, à savoir “La coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent”.

L’actualité nous rappelle trop fréquemment que le terrorisme continue à endeuiller la planète et à infliger douleurs et souffrances à toutes les populations sans distinction aucune. Comme chacun le sait, il n’est pas de semaine qui ne soit marquée par un acte terroriste quelque part dans le monde. Ces actes ignominieux frappent de manière aveugle des innocents qui ont eu la malchance de se trouver au mauvais endroit, au mauvais moment. Il est de l’intérét de toutes les nations de lutter contre ce fléau dans sa dimension mondiale, régionale et nationale.

Tout le monde est d’avis que l’aspect fondamental de la menace terroriste est son caractère transnational. On le sait bien, le terrorisme ne puise pas ses racines dans un État donné ou dans une localité quelconque, mais plutôt, il se déplace au gré de l’opportunisme des conditions. Si l’on en croit les theâtres d’intervention depuis 2001, nous assistons à la fois à une délocalisation et à une exportation de la menace terroriste du Moyen-Orient vers l’Afrique et d’autres régions. Les membres sont sans ignorer que le terrorisme est la conséquence d’interactions entre des facteurs politiques, sécuritaires, économiques, sociaux et environnementaux. Il est lié à la pauvreté, à un faible niveau de gouvernance, à la faiblesse des institutions et au sous-développement. Le terrorisme est particulièrement actif dans les pays fragiles, dans les pays en situation de post-conflit où l’absence de règles de droit et les vides administratifs permettent à ces groupes de se développer et de se renforcer, en toute impunité, et d’étendre leur influence sur une population démunie et sans aucune perspective d’avenir, comme c’est le cas des Chabab en Somalie.

Le terrorisme anéantit, dans les zones où il est présent, tout espoir, toute projection dans le futur et toute perspective de programmes de développement économiques et sociaux. La situation est telle que ces organisations criminelles s’imposent comme les autorités régulatrices de zones sous leur contrôle et découragent les investissements étrangers, provoquant ainsi l’isolement, voire la faillite économique des États touchés.

Dans ce monde de plus en plus interconnecté, où les distances jadis très longues se sont rétrécies en un point, tout se voit, tout se constate et tout se vit. Le terrorisme se mondialise de plus en plus. Il y a de nos jours des liens évidents qui se créent entre les narcotrafiquants présents dans le Sahel et des groupes mafieux européens ou les groupes latino-américains qui échangent expériences et expertises. La nouvelle vague de terroristes est devenue comme une toile d’araignée reliant pratiquement tout les continents. La question que tout le monde se pose en ce moment est de savoir comment et par quels moyens venir à bout de ce mal du siècle en perpétuelle ramification. Quelques voies de solutions s’offrent à nous et devront être privilégiées dans nos approches et actions.

Premièrement, les quelques années que nous venons de passer à lutter contre le terrorisme ont démontré que les interventions militaires seules ne suffisent pas pour en découdre avec ce fléau. L’action militaire permet certes d’étouffer les bastions terroristes, mais pas de les faire disparaître complètement. Si nous incendions un bastion terroriste dans un endroit X, aujourd’hui, un autre bastion renaît de ces mêmes cendres dans un autre endroit Y, parfois même avec plus de virulence et de détermination. Une action purement militaire qui n’est pas couplée à une action civile peut par ailleurs créer de l’instabilité au sein d’un État et en faire resurgir le potentiel terroriste. Pour empêcher le déplacement, la résurgence ou le retour des terroristes,

il faut donc endiguer les conditions de leur existence. C'est alors qu'entre en jeu le concept phare du moment : l'approche globale et holistique, mise en exergue par les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014).

Les membres conviendront avec moi que ce n'est qu'en assurant le bien-être des citoyens, des populations, des communautés de base, et en particulier les plus pauvres et les plus faibles, que ces dernières seront moins réceptives aux idéologies extrémistes et à la violence. Seule une promesse de développement et d'épanouissement personnel et communautaire peut rivaliser avec cette alternative sordide et mortifère.

Deuxièmement, la place de l'aide au développement dans la lutte contre le terrorisme ne doit pas être négligée. En effet, l'aide au développement permettrait d'éviter l'apparition de foyers de crise, notamment dans notre environnement proche. L'aide au développement semble donc clairement être un moyen pour être sur place et permettre de déceler et analyser au plus tôt les indicateurs précurseurs de crise.

Troisièmement, il est essentiel d'identifier la typologie des groupes terroristes afin d'en évaluer les points faibles et d'articuler une politique de sécurité et de défense adéquate. Leurs modalités d'action ne correspondent pas à une approche classique des conflits que nous connaissons. Ils tentent en effet de se fondre dans la population, de se faufiler dans les communautés, d'utiliser les personnes et les biens protégés comme des boucliers humains sans arborer de signes distinctifs. Leur but est de créer une insécurité et une psychose permanente au sein des forces régulières, cherchant ainsi à généraliser suspicion et panique.

Quatrièmement et enfin, sur le plan stratégique, il nous faut mieux comprendre l'attrait du terrorisme pour pouvoir le combattre efficacement, en promouvant une culture de la paix par le dialogue, l'éducation, la sensibilisation, et en favorisant les échanges entre communautés. On ne saurait trop souligner l'importance de la protection des droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Loin de se limiter aux déclarations de bonnes intentions, il nous faut démontrer par nos actions notre respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Il nous faut aussi parvenir à mobiliser la communauté internationale en braquant les projecteurs sur le sort des victimes du terrorisme et en leur proposant l'aide nécessaire. Ce sont en effet les victimes et leurs familles qui peuvent le mieux faire comprendre l'urgence de la lutte contre le terrorisme.

Avant de conclure, je tiens à réitérer la ferme détermination de mon pays, le Burundi, ainsi que son engagement, sans faille, à collaborer avec les autres nations dans le combat contre cette menace pernicieuse à la paix et à la sécurité internationales qui s'attaque à la structure même de nos États. C'est avec ce même engagement et la même détermination que le Burundi a mis à la disposition de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en Somalie, aujourd'hui sous commandement d'un officier supérieur burundais, ses troupes très aguerries au combat pour aider nos frères somaliens à restaurer la paix perdue depuis plusieurs années.

Pour finir, je ne pourrais omettre d'exprimer ma profonde compassion et ma solidarité à toutes les victimes du terrorisme et à leurs proches.

La Présidente (*parle en anglais*) : À ce stade, je tiens à remercier toutes les délégations d'accepter de poursuivre le débat pendant l'heure du déjeuner pour que nous puissions entendre tous les orateurs, dont le très grand nombre montre le fort degré d'intérêt que suscite cette question cruciale. Nous remercions tous les délégués de leur présence et de leur participation ici aujourd'hui, mais à l'entame de notre session de l'après-midi, j'en profite pour rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent essayer de limiter leurs interventions à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont les déclarations sont très longues sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée au Conseil.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Malaisie.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, pour l'accession de l'Australie de la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et pour la convocation de cette importante séance. La Malaisie se félicite également de la déclaration présidentielle qui a été adoptée (S/PRST/2014/23), et tient à remercier le Secrétaire général de son exposé.

Ma délégation est en outre encouragée par la présence des représentants de haut niveau de l'Argentine, du Luxembourg, de la Lituanie et de la République de Corée. Un si haut niveau de participation témoigne de l'importance que nous attachons tous à l'objet de la présente séance, qui nous donne la possibilité de faire le point sur les progrès qui ont été accomplis dans la lutte

contre le double fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), adoptées cette année.

La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Iran et de l'Arabie saoudite, au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

La Malaisie réaffirme dans les termes les plus forts sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, de même que de l'ensemble des actes, méthodes et pratiques du terrorisme. Dans le sillage de la progression débridée des groupes terroristes et extrémistes violents, aussi bien en termes de capture de territoires réels que d'espace intellectuel et idéologique, la Malaisie a coparrainé la résolution 2178 (2014), adoptée en septembre. Ce faisant, nous avons contribué aux efforts visant à stimuler l'action internationale dans la lutte contre le terrorisme en général, et le fléau des combattants terroristes étrangers en particulier.

Jusqu'à présent, l'année 2014 a été marquée par des faits inquiétants, en particulier pour ce qui est des tactiques employées par les groupes extrémistes violents. La brutalité des punitions et des représailles infligées à leurs adversaires et victimes est épouvantable et horrible. Fait sans doute encore plus inquiétant, les arguments de ces groupes semblent gagner du terrain et trouver un écho grandissant auprès de catégories très diverses de la population mondiale. À cet égard, ma délégation estime qu'il est impératif d'endiguer les flux de fonds destinés à ces groupes et les empêcher de recruter de nouveaux membres. Nous nous joignons aux autres délégations pour appeler à une action internationale robuste et efficace en vue de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et ce dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et des principes universellement reconnus du droit, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

La Malaisie s'est toujours efforcée d'améliorer son cadre juridique interne pour veiller à ce que les mesures de protection de la sécurité nationale respectent pleinement les droits de l'homme. J'en veux pour preuve l'évolution de notre législation relative à la lutte contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent, dans le cadre de laquelle notre loi sur la sécurité intérieure de 1960, fort critiquée, a été abrogée et remplacée en 2012 par celle sur les crimes relatifs à la sécurité (mesures spéciales).

Pour ce qui est de la répression, depuis 2000, la section antiterroriste de la Police royale malaisienne a forgé de solides liens bilatéraux avec environ 50 agences de renseignement et de répression à travers le monde, un accent particulier étant mis sur le partage des informations. S'agissant de la mise en œuvre des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), notre cadre juridique et politique en vigueur a permis d'empêcher que les recrues potentielles sortent du pays. En 2013, la Malaisie a amendé sa loi contre le blanchiment d'argent de 2001 pour y inclure des mesures de lutte contre le financement du terrorisme. Désormais connue sous le nom de loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, elle permet globalement de geler les fonds du terrorisme et de mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1267 (1999) et, plus largement, de la résolution 1373 (2001).

En 2003, la Malaisie a créé le Centre régional d'Asie du Sud-Est pour la lutte contre le terrorisme, qui vise à contribuer au renforcement des capacités et à fournir une assistance technique aux niveaux national, régional et international. Au 31 octobre, le Centre avait organisé 140 programmes de renforcement des capacités, auxquels ont participé près de 3 000 nationaux et 1 260 étrangers. Le Centre travaille sur divers aspects de la lutte antiterroriste, en étroite collaboration avec de nombreux pays, ainsi qu'avec des organismes comme la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Au niveau régional, la coopération en matière de lutte antiterroriste s'inscrit principalement dans le cadre de la Réunion ministérielle sur la criminalité transnationale de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). En outre, la réunion annuelle des hauts responsables de l'ASEAN sur la criminalité transnationale met en œuvre et examine les décisions de la Réunion ministérielle, et étudie d'autres domaines de coopération. La Convention de l'ASEAN sur la lutte contre le terrorisme représente au niveau régional un cadre législatif qui vient compléter la Stratégie antiterroriste mondiale, les conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme et les résolutions pertinentes de l'ONU.

Au niveau international, la Malaisie a ratifié neuf des 14 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme. Nous n'avons de cesse

de prendre diverses mesures pour nous acquitter de nos obligations internationales, y compris des mesures législatives nous permettant d'adhérer aux conventions et protocoles restants.

Dans le même ordre d'idées, la Malaisie se félicite également de la signature en juin d'un accord de coopération entre la DECT et l'Alliance des civilisations de l'ONU, qui, entre autres choses, définit un cadre de concertation formel entre les deux entités. Bien que l'Alliance ne vise pas exclusivement à lutter contre le terrorisme, elle participe à des projets destinés à améliorer la compréhension interculturelle et à remédier au sentiment d'isolement de certains groupes, en particulier les jeunes vulnérables. Cela constitue en soi un rempart redoutable contre les efforts de recrutement des terroristes et des extrémistes violents. La Malaisie est fermement convaincue que l'accent mis par l'Alliance sur la promotion d'une démarche ancrée dans le principe de la modération devrait être davantage soutenu par les États Membres, notamment dans le cadre de leurs efforts collectifs visant à combattre l'idéologie des terroristes et des extrémistes violents.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, il est juste de dire que nous avons tous bien progressé. Toutefois, il nous reste encore du chemin à parcourir. Nous devons continuer de nous opposer avec force aux discours et aux appels des terroristes et des extrémistes violents, et de combattre leurs actes meurtriers à tous les niveaux. La Malaisie réaffirme son attachement indéfectible et son appui sans faille à cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Singapour.

Mme Tan (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, et la Présidente du Comité contre le terrorisme de leurs exposés.

Nous félicitons l'Australie d'avoir organisé ce débat public qui tombe à point nommé. Les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) constituent une base solide pour mettre en place un cadre international de lutte antiterroriste destiné à faire face à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et au Front el-Nosra, et le débat d'aujourd'hui est l'occasion idéale pour la communauté internationale de continuer à développer ce cadre. Singapour a coparrainé la résolution 2178 (2014), qui vise à enrayer le flux international des combattants terroristes.

Nous condamnons les atrocités commises par l'EIIL et le Front el-Nosra contre des civils innocents, musulmans et non musulmans, dans les termes les plus énergiques. Singapour reste déterminée à appuyer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Nous continuerons de coopérer avec l'ONU et les partenaires internationaux pour juguler l'appui matériel et financier aux organisations terroristes.

Singapour est un point de rayonnement international et une société multiconfessionnelle avec une importante communauté musulmane. Les groupes extrémistes tels que l'EIIL contaminent des personnes vulnérables avec leur idéologie. Des combattants aguerris retournant dans leur pays d'origine peuvent mener des attaques chez eux, exacerbant la menace posée par les réseaux terroristes existants dans notre région tels que Jemaah Islamiyah. L'autoradicalisation et les actes de terreur spontanés sont également des préoccupations majeures compte tenu de la prévalence des technologies de l'information et des communications et des plateformes de médias sociaux. À cet égard, près de 350 ressortissants de pays d'Asie du Sud-Est, y compris un petit nombre de Singapouriens, se trouveraient en Iraq et en Syrie. Le risque à long terme pour l'harmonie sociale est également clair.

Dans le cadre de notre stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme, Singapour s'est associée à d'autres pays pour proposer de fournir des moyens et du personnel à l'opération « Inherent Resolve » (Détermination absolue), la coalition multinationale menée par les États-Unis pour combattre l'EIIL. Nous avons notamment envoyé des chargés de liaison et des spécialistes de la planification, un ravitailleur en vol KC-135R et une équipe d'analyse des images des Forces armées singapouriennes. Ces moyens se sont avérés efficaces dans le cadre de précédentes contributions aux efforts de la coalition multinationale en Iraq et en Afghanistan.

Néanmoins, nous sommes conscients qu'il est également essentiel de lutter contre l'idéologie extrémiste utilisée pour recruter des combattants terroristes étrangers et qui alimente les objectifs violents de groupes tels que l'EIIL. Ainsi, la stratégie intégrée de Singapour de lutte contre le terrorisme met également en évidence les efforts de réinsertion fondés sur la religion et les communautés. Nos chefs religieux

et communautaires ont clairement condamné Al-Qaida et l’EIIL. Le Religious Rehabilitation Group, un groupe volontaire formé d’oulémas et de personnes enseignant l’islam à Singapour, démythifie les idées erronées de l’idéologie extrémiste, en tête-à-tête, présente aux délinquants de solides ripostes idéologiques aux interprétations erronées de l’enseignement religieux et les réinsère dans la société.

Les familles jouant un rôle important dans la réinsertion des délinquants, d’autres organisations sociales participent également à cet effort en apportant un appui à leur famille quand cela est nécessaire. Ces organisations contribuent également à trouver des emplois sûrs pour les délinquants après leur libération.

Nous considérons que la mauvaise herbe de l’extrémisme violent peut être arrachée, mais ses racines idéologiques continueront de s’étendre à moins qu’on les extirpe. À cette fin, en 2015, Singapour organisera un colloque pour les pays qui participent au Sommet de l’Asie orientale afin qu’ils échangent leurs vues et partagent les meilleures pratiques en matière de déradicalisation et de réinsertion religieuse. Nous espérons que ce colloque sera une contribution utile aux efforts internationaux pour s’attaquer aux racines idéologiques de l’extrémisme et réduire ainsi l’attrait des groupes terroristes tels que l’EIIL.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

Mme Frankinet (Belgique) : La Belgique s’aligne sur la déclaration faite par le Chef de la délégation de l’Union européenne. Elle souhaite, dans cette déclaration, ajouter certains éléments à titre national.

La Belgique est un des pays les plus touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers et l’un des plus engagés dans la lutte contre l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL). À ce titre, nous sommes heureux de pouvoir participer au débat d’aujourd’hui.

La menace posée par l’EIIL et par d’autres groupes terroristes, non seulement en Syrie et en Iraq, mais également au Moyen-Orient au sens large, au Sahel, dans d’autres parties de l’Afrique et ailleurs est toujours réelle et forte. Elle nous rappelle tous les jours les méthodes épouvantables par lesquelles le terrorisme met en danger tant la communauté internationale que les communautés locales et comment il mine la paix internationale et la sécurité.

La Belgique reste fermement convaincue que l’ONU a un rôle de premier plan à jouer dans la réaction à ces menaces, tant par la coordination internationale de divers efforts et initiatives que par un travail visant à assurer la cohérence des politiques qui sont menées. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dont le quatrième examen biannuel a été conclu en juin, doit rester la ligne directrice de nos actions.

La Belgique se félicite de l’adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) et appelle les États Membres à entreprendre les démarches nécessaires pour assurer leur mise en œuvre intégrale.

Dans ce cadre, la Belgique souligne l’importance du rôle joué par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme afin de promouvoir la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La Belgique salue et soutient les initiatives du Centre qui visent à renforcer la compréhension du phénomène des combattants étrangers.

La prévention doit être une dimension majeure dans notre réponse au terrorisme et à l’extrémisme violent. La résolution 2178 (2014) appelle justement au renforcement de l’action internationale pour contrer l’extrémisme violent.

Afin de prendre à bras le corps la problématique des combattants terroristes étrangers, le Gouvernement belge a adopté une nouvelle stratégie de prévention de la radicalisation violente, qui suit les principes suivants : améliorer notre connaissance du processus de radicalisation, promouvoir les mesures sociales afin de contrer les facteurs de radicalisation et d’augmenter la résilience des groupes vulnérables ainsi qu’améliorer la prise de conscience de ce phénomène de radicalisation au niveau local.

En outre, une nouvelle unité chargée de la prévention de la radicalisation a été créée au sein du Ministère de l’intérieur. Cette unité sera chargée du soutien aux stratégies locales visant à contrer la radicalisation et de la promotion de ces stratégies. C’est en effet au niveau local, qu’il s’agisse des autorités locales ou de la société civile, que l’on gère le mieux le phénomène de la radicalisation nous semble-t-il.

Enfin, la lutte contre le financement des groupes terroristes doit faire partie intégrante d’un effort plus général de lutte contre le terrorisme. Récemment, la Belgique a participé à plusieurs discussions sur la façon de lutter de la manière la plus effective contre le

financement du terrorisme. Nous souhaiterions mettre en évidence quelques éléments tirés de ces discussions.

Premièrement, il est nécessaire de mettre pleinement en œuvre les régimes des sanctions des Nations Unies existants. En ce qui concerne le financement du terrorisme, les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité nous donnent des lignes directrices particulièrement utiles.

Deuxièmement, l’échange d’informations au niveau international est nécessaire à différents niveaux afin d’identifier ceux qui contribuent au terrorisme et de pouvoir agir contre eux.

Troisièmement, le terrorisme et les groupes terroristes doivent être coupés du système financier international. À cette fin, nos institutions financières doivent faire une application attentive des principes de transparence et de la diligence requise.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kirghizistan.

M. Kydyrov (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord, Madame la Présidente, à vous remercier d’avoir organisé le présent débat important.

Aujourd’hui, le terrorisme est devenu une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Le Kirghizistan condamne et rejette le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En tant que phénomène mondial et transnational, le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique, et on ne peut le combattre avec efficacité qu’en renforçant la coopération internationale. À cet égard, le Kirghizistan réaffirme son appui inébranlable à toutes les mesures et à tous les instruments juridiques adoptés dans le cadre de l’ONU pour lutter contre le terrorisme international et l’extrémisme violent.

Nous devons poursuivre fermement nos efforts de mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui a jeté des bases solides pour une riposte globale contre le terrorisme international et l’extrémisme violent à tous les niveaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la résolution 68/276 de l’Assemblée générale sur l’examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée en juin de cette année. Pour atteindre nos buts, il importe de préserver la pertinence de la Stratégie et de renforcer notre coordination face aux nouvelles menaces qui se font jour et à l’évolution des tendances en matière de terrorisme international et d’extrémisme violent.

La situation actuelle dans le monde montre bien que les actes de terrorisme et d’extrémisme violent sont en hausse et nuisent à la stabilité, à la sécurité et au développement. Nous sommes témoins d’atrocités commises par des groupes terroristes comme l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), le Front el-Nosra et Boko Haram, et de leurs efforts pour infléchir les conflits. Les estimations de l’Équipe de surveillance du Comité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), selon lesquelles plus de 13 000 combattants terroristes étrangers venant de plus de 80 États Membres ont rejoint l’EIIL et le Front el-Nosra, ne peuvent que susciter de graves préoccupations. L’appartenance d’un si grand nombre de combattants à des groupes terroristes aggrave les situations non seulement du point de vue des conflits eux-mêmes mais également sous l’angle humanitaire, social et économique, et sur le plan des droits de l’homme. Il ne fait aucun doute que lorsqu’ils rentreront dans leurs pays d’origine, ces combattants terroristes continueront de représenter un grave danger.

À cet égard, la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, adoptée lors du débat public de haut niveau du 24 septembre (voir S/PV.7272) consacré à la menace que font peser les combattants terroristes étrangers, tombait à point nommé et revêt une grande importance. Le Kirghizistan souscrit pleinement à l’idée tendant à ce que des mesures préventives à long terme soient prises d’urgence pour lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers. Le Kirghizistan a commencé à prendre des mesures pour appliquer la résolution 2178 (2014), en conformité avec le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous considérons qu’il est impératif d’institutionnaliser les mesures relatives à la mise en œuvre du paragraphe 14 de la résolution, qui invite à renforcer la capacité des États d’écarter la menace que représentent les combattants terroristes étrangers.

Le monde moderne traverse une période difficile marquée par une instabilité croissante aux niveaux tant régional qu’international. Notre région n’est pas épargnée. Dans son allocution devant le Conseil permanent de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le 6 novembre, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a souligné que les répercussions sur l’Asie centrale de la transition en Afghanistan étaient également une préoccupation majeure. Nous partageons pleinement cette évaluation

de la situation dans la région. Aujourd’hui, renforcer la sécurité régionale est une priorité de l’Asie centrale, où la menace que font peser le terrorisme et les stupéfiants en provenance d’Afghanistan constitue un facteur déstabilisateur majeur, notamment dans le contexte du retrait de la Force internationale d’assistance à la sécurité.

Cette situation est aggravée par la menace posée par les combattants terroristes étrangers. Il va falloir instaurer une coopération régionale plus efficace et élaborer des mesures plus concertées et plus pragmatiques dans le cadre des instances chargées de la lutte contre le terrorisme au sein d’organisations telles que l’Organisation du Traité de sécurité collective, l’Organisation de Shanghai pour la coopération, l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et la Communauté d’États indépendants. Nous pensons que renforcer la coopération régionale apportera une contribution pratique aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent.

Le Kirghizistan appuie les activités du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, que nous appelons à accorder une attention particulière à ces questions. Il doit également se pencher sur la possibilité d’aider les pays de la région à appliquer la résolution 2178 (2014), consacrée aux moyens les plus efficaces de lutter contre la menace que font peser les combattants terroristes étrangers. Parallèlement, nous comprenons bien que, pour éliminer le phénomène du terrorisme, notamment les combattants terroristes étrangers, nous devons en régler les causes sous-jacentes. Il est notoire que l’émergence du terrorisme et de l’extrémisme est attisée par la pauvreté, l’injustice sociale et l’absence d’état de droit, ainsi que par l’analphabétisme et le chômage, en particulier chez les jeunes. En conséquence, il est nécessaire de tenir compte de ces éléments dans nos stratégies et programmes.

Pour terminer, je voudrais renouveler notre ferme attachement à la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent – aux niveaux national, régional et mondial. Nous sommes fermement convaincus que tous les États Membres de l’ONU et la communauté internationale ont l’obligation et la responsabilité de rester mobilisés pour prévenir la poursuite de la propagation de cette menace mondiale, et pour l’éradiquer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Espagne.

M. Gasso Matoses (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous nous réunissons à un moment crucial de la lutte contre le terrorisme pratiqué par Al-Qaida, le Front el-Nosra, l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et les organisations terroristes qui leur sont affiliées. Dans ce contexte, les Nations Unies et le Conseil de sécurité ont agi avec une grande détermination en adoptant les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), qui contiennent toutes deux des dispositions importantes pour lutter contre ces groupes et contre le phénomène des combattants terroristes étrangers.

Tout cela implique que la situation fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, comme le Conseil vient de l’affirmer, et exige que tous les États agissent de manière collective contre ce phénomène. À cet égard, ma délégation souhaite évoquer en particulier quatre éléments à prendre en compte. Premièrement, les conditions qui favorisent l’apparition de ce phénomène. Deuxièmement, la lutte contre la diffusion d’une propagande favorable à l’extrémisme violent. Troisièmement, la coopération entre les États afin de s’attaquer à ce fléau. Enfin, la lutte contre le financement de ces groupes.

S’agissant du premier élément, je tiens à dire qu’il est fondamental de s’attaquer aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme, tout en respectant les droits de l’homme et l’état de droit. Le terrorisme doit être combattu sur divers fronts avec efficacité et dans le respect de la légalité. Il est donc indispensable de délégitimer le terrorisme, d’agir sur le climat de radicalisation qui favorise son apparition, et de lutter contre ses manifestations en traduisant ses auteurs en justice afin qu’ils répondent de leurs actes.

L’Espagne a pris des mesures et des dispositions concrètes, dans le cadre législatif en vigueur, afin d’éviter que les citoyens espagnols et les personnes qui résident dans mon pays ne se rendent dans des lieux de conflit pour participer, en tant que combattants terroristes étrangers, à des activités violentes. De fait, divers individus ont été appréhendés alors qu’ils tentaient de quitter l’Espagne dans ce but et, en collaboration avec les pays voisins, nous avons démantelé un groupe, un réseau qui se consacrait au recrutement de ces personnes. Bien que le code pénal espagnol contienne des dispositions portant sur la lutte contre le terrorisme, qui lui permettent de combattre en outre le phénomène des combattants terroristes étrangers, notre pays est en train d’élaborer une réforme législative supplémentaire pour renforcer notre capacité à empêcher le recrutement

et les déplacements des combattants terroristes étrangers.

Le deuxième aspect que ma délégation voudrait évoquer est la nécessité d'agir résolument contre la radicalisation et la propagande qui favorisent l'extrémisme violent. À cet égard, l'Espagne a préparé un plan stratégique national de lutte contre la radicalisation violente. Dans ce domaine, les actions doivent systématiquement être concrétisées dans le cadre d'une communication et de contacts permanents avec les dirigeants des communautés susceptibles de se radicaliser. Le fait que les terroristes utilisent les nouvelles technologies de la communication doivent nous inciter à développer des programmes d'action visant à désactiver et à combattre la propagande diffusée par les terroristes sur les réseaux sociaux, tout en respectant en permanence – c'est un sujet sensible – la liberté d'expression et la libre circulation des idées. Il est donc très important de faire passer des messages positifs et sans exclusive qui s'adressent précisément aux membres de ces communautés, et en particulier à leurs jeunes.

Le troisième aspect concerne la nécessité d'une coopération internationale, entre les États, sans laquelle il serait impossible de combattre efficacement la menace du terrorisme mondial. Nous devons donc intensifier et faciliter les échanges d'informations et l'assistance en matière d'enquêtes pénales, ainsi que la collecte des éléments de preuve. Notre expérience nationale nous conforte dans l'idée que la coopération internationale est un outil extrêmement efficace pour lutter contre la menace terroriste et en triompher. Dans ce contexte, l'Espagne a mis en place des mécanismes solides de coopération avec ses voisins, en particulier avec les États du sud de la Méditerranée.

Quatrièmement et pour finir, nous considérons qu'il est fondamental – il ne peut en être autrement – de s'attaquer au financement du terrorisme. Le Conseil a pris des mesures en ce sens avec l'adoption des deux résolutions auxquelles il a été fait référence à maintes reprises au cours du débat d'aujourd'hui. Il est fondamental d'intensifier la coordination internationale afin de mettre en place des mesures ne laissant place à aucune lacune susceptible d'être utilisée par les terroristes pour continuer de recevoir des fonds pour leurs activités criminelles. Nous devons également, à cet égard, renforcer la coopération visant à couper les flux financiers qui bénéficient à ces groupes.

Dans cette tâche, dans ces quatre fonctions, le travail qu'accomplit l'Organisation des Nations Unies est indispensable. À cet égard, ma délégation tient à exprimer son plein appui à l'excellent travail réalisé par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que le Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui constituent les instruments les mieux adaptés et les plus aptes à la lutte contre l'extrémisme violent et, naturellement, contre le terrorisme en général.

Enfin, ma délégation ne saurait terminer une déclaration sur cette question sans faire mention des victimes du terrorisme, élément fondamental que nous devons toujours avoir à l'esprit, car ces personnes sont des protagonistes qui peuvent également jouer un rôle essentiel dans la prévention de la radicalisation, du terrorisme, et de l'extrémisme violent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter de la présidence réussie de votre pays au Conseil de sécurité durant ce mois de novembre et surtout de la pertinence du choix de la thématique « Menaces contre la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme ».

Le Royaume du Maroc tient à cette occasion à réitérer sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, car rien ne peut justifier un acte terroriste. À cet égard, le Maroc condamne vivement la décapitation le 16 novembre de l'otage américain Peter Abdul-Rahman Kassig, revendiquée par l'organisation terroriste « Daech », et il exprime sa désapprobation totale de cet acte criminel odieux, qui va à l'encontre des valeurs humaines et morales universelles, y compris les enseignements de l'islam, religion de paix, de tolérance et de coexistence. Le terrorisme ne doit être associé ni à une religion, ni à une nationalité, ni à une civilisation, ni à un groupe ethnique.

L'examen de ce sujet intervient dans une conjoncture cruciale marquée par une expansion sans précédent du terrorisme, de l'extrémisme violent et du radicalisme et ce, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale pour juguler ce phénomène. Le terrorisme continue de frapper aveuglément, sauvagement, et de se propager comme un cancer. Le contrôle d'une partie du territoire iraquien et syrien par le groupe terroriste de l'État islamique (présente un

défi, non seulement à ces deux pays, mais également à la communauté internationale.

Les groupes terroristes exploitent de plus en plus tous les moyens existants pour arriver à leurs fins. Ils utilisent les avancées des nouvelles technologies de l'information, Internet et les réseaux sociaux pour attirer et recruter le maximum de victimes, dans toutes les couches sociales, de toutes les nationalités. C'est avec préoccupation que nous assistons au phénomène alarmant des combattants terroristes étrangers. Si d'autres régions comme l'Afghanistan et l'Afrique du Nord ont connu ce phénomène, qui a commencé comme une menace locale et de portée limitée, il est aujourd'hui devenu une menace mondiale. Les groupes terroristes réussissent à recruter des jeunes, y compris dans les familles aisées et les pays développés, reléguant au second rang l'association des corollaires pauvreté-précarité-terrorisme. Ils réussissent à recruter des médecins, des ingénieurs et des étudiants. Les terroristes font subir à leurs victimes un lavage de cerveau pour les exploiter dans l'exécution de leurs desseins macabres. Ce constat mérite plus d'attention et d'analyse. De même, le discours radical dans les espaces de culte et l'incitation à des actes terroristes sont d'autres moyens de parvenir à leurs objectifs. La communauté internationale se trouve, désormais, face à une idéologie destructive, dont les objectifs obscurantistes doivent être combattus avec force et détermination.

Le Royaume du Maroc, qui a été frappé par des attentats terroristes à Casablanca en 2003 et à Marrakech en 2011, a mis au point une approche globale et cohérente axée sur la prévention et l'action mais aussi en harmonie avec les dispositions et les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2178 (2014), que mon pays a coparrainée. La démarche du Royaume du Maroc s'inscrit dans le cadre d'un engagement sans faille du Maroc, de son Roi, de ses institutions et de son peuple dans la lutte menée contre le terrorisme au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Elle est axée sur les principes suivants, tout en restant dynamique, vivante, évolutive et ouverte à une amélioration.

Le premier de ces principes est l'optimisation de la gouvernance sécuritaire et la mise à niveau du cadre juridique de lutte contre le terrorisme. Ainsi, la vigilance sécuritaire est de mise en vue de juguler la menace terroriste. L'appareil législatif accompagne cette vigilance par l'adoption d'une kyrielle de lois destinées à freiner le voyage des jeunes vers les foyers de tensions, en criminalisant ce genre d'action.

Le deuxième principe est la lutte contre la précarité sociale et pour le développement humain durable. Sa Majesté le Roi a lancé en 2005 l'initiative nationale pour le développement humain et ce, pour lutter contre les déficits sociaux, l'exclusion et la précarité.

Le troisième principe est la restructuration et la réforme du champ religieux. Il convient de préciser qu'en sa qualité de « Commandeur des croyants », Sa Majesté le Roi préserve les fondements et les constantes religieux du Maroc. De même, la rénovation du champ religieux passe, notamment, par la mise sur pied, premièrement, de l'autorité scientifique responsable d'émettre les fatwas et d'interpréter les textes du Coran – comme c'est le rôle du Conseil supérieur des oulémas – et ce, pour barrer la route à la pensée terroriste ou obscurantiste; et, deuxièmement, par la formation des jeunes imams – soit les prédicateurs – aux préceptes de l'islam. Le Maroc, fidèle à sa vocation de partage et d'échange d'expertise avec ses pairs africains, a entamé une coopération religieuse avec plusieurs pays africains et commence à recevoir des jeunes imams africains. Les imams formés deviendront à leur tour des formateurs d'autres imams dans leur pays respectif. Cette expérience de partenariat a été exposée le 30 septembre dernier devant le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité en présence de certains pays bénéficiaires. À cette occasion, je voudrais juste exprimer notre satisfaction à l'égard de la coopération qui existe entre le Maroc et le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M. Jean-Paul Laborde, et de l'appui qu'il apporte dans ce domaine, et surtout, à l'égard du partenariat très positif que nous avons engagé avec lui dans la lutte contre le terrorisme.

Des factions qui s'activent en Afrique de l'Ouest, impliquées dans la déstabilisation du Mali, se sont ralliées au groupe terroriste Al-Qaida au Maghreb islamique. Ce constat est source d'inquiétude pour mon pays et toute la région du Sahel et du Maghreb. Cette tendance de plus en plus remarquée dans l'espace sahélo-maghrébin a permis aux réseaux terroristes d'acquérir des moyens financiers et technologiques qui renforcent leur marge de manœuvre, au point de menacer la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale des États de la région. D'où l'impératif de redoubler d'efforts dans la coordination et l'échange d'information entre les pays du Sahel et du Maghreb pour lutter ensemble et efficacement contre les activités de déstabilisation

des terroristes. Des factions de ces groupes ont annoncé leur allégeance à l'État islamique, ce qui aggrave encore plus la menace qui pèse sur notre région et qui devrait être prise en considération.

Le renforcement de la sécurité aux frontières, l'échange d'informations, l'assèchement des ressources financières des terroristes sont des mesures essentielles, pour ne pas dire impératives, pour lutter efficacement contre le terrorisme, notamment les combattants terroristes étrangers. Dans ce cadre, je voudrais signaler que le Maroc a accueilli la deuxième réunion du groupe de travail du Forum mondial de lutte contre le terrorisme sur la justice pénale et l'état de droit, tenue à Rabat les 7 et 8 février 2012 et sanctionnée par l'adoption d'un document de bonnes pratiques intitulé Mémorandum de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale.

Dans le sillage, toujours, de cette initiative conjointe au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, le Maroc et les Pays-Bas ont organisé les 14 et 15 mai derniers à Marrakech la première réunion d'experts sur les combattants terroristes étrangers, consacrée aux dimensions de la police, du contrôle aux frontières, de la justice et du partage d'information. La dernière réunion ministérielle du Forum, tenue le 23 septembre, a adopté le Mémorandum La Haye-Marrakech sur les bonnes pratiques pour une meilleure réponse au phénomène des combattants terroristes étrangers et a approuvé la création d'un groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers, qui sera présidé par le Maroc et les Pays-Bas.

À cette occasion, je voudrais juste dire que le Maroc et les Pays-Bas ont été précurseurs dans ce domaine du contrôle des frontières pour combattre le phénomène des combattants terroristes étrangers, et nous nous en félicitons.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kenya.

Mme Grignon (Kenya) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de vous voir, Madame, présider le débat public sur ce sujet extrêmement important. Nous vous savons gré de l'occasion qui nous est donnée de faire une déclaration.

Le Kenya a été la cible d'attentats parmi les plus effroyables qui aient été commis. Je rappellerai certains des plus récents. En 1998, le groupe terroriste Al-Qaida fit exploser l'ambassade des États-Unis à Nairobi, tuant 224 personnes et en blessant plus de 5 000 autres. Hormis quelques Américains, la majorité des tués et des blessés étaient kényans, alors que l'attentat visait principalement les Américains. En 2002, l'hôtel Paradise dans la ville côtière de Mombasa a été la cible d'un attentat à la bombe qui visait des touristes israéliens et fit plus de 15 victimes. Le 21 septembre 2013, le Mouvement des Chabab, un groupe affilié à Al-Qaida, a dévasté le centre commercial Westgate à Nairobi, dans une attaque au cours de laquelle plus de 70 personnes, des Kényans et des ressortissants étrangers de diverses nationalités, perdirent la vie. Au fil des ans, différentes régions de notre pays ont été visées par plusieurs dizaines d'autres attentats de moindre intensité. Telle est notre histoire, notre expérience de la terreur.

Le terrorisme n'est pas un phénomène national, mais bel et bien international. De fait, le terrorisme au Kenya et dans la région est le produit de l'instabilité sans fin qui règne dans des pays voisins, avec notamment le Mouvement des Chabab en Somalie. Le Kenya est devenu une cible pour la seule raison qu'il a déclaré une guerre ouverte au terrorisme et à l'extrémisme violent dans toutes leurs formes et manifestations. Notre expérience et nos politiques ajoutent un poids moral et juridique à notre volonté d'avoir un débat franc ici dans la cadre de la présente séance, pas seulement du point de vue de notre légitime défense, mais aussi en ce qui concerne la quête plus vaste consistant à garantir la paix et la sécurité internationales en tenant dûment compte des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrés au niveau international.

En 2011, le Kenya a fait une incursion en Somalie afin de poursuivre les Chabab et il a ensuite rejoint la Mission de l'Union africaine en Somalie dans le but de vaincre ce mouvement. Nous l'avons fait parce que la Somalie était devenue la pépinière d'Al-Qaida dans la région suite aux agissements des miliciens des Chabab. Grâce à l'échange de combattants étrangers et à un appui idéologique et matériel, le Mouvement des Chabab était devenu le lien avec Al-Qaida dans la péninsule arabique. Ces liens sont décrits en détail dans les rapports successifs que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a transmis au Conseil, je ne vais donc pas m'appesantir sur ce point aujourd'hui.

La position géographique du Kenya a permis aux Chabab de recruter et de radicaliser facilement de jeunes Kényans. En plus de radicaliser notre jeunesse, les architectes du terrorisme ont distribué des DVD de propagande répandant leurs idéologies radicales et s'en

prenant violemment aux maîtres de la religion musulmane qui ne souscrivaient pas à leur interprétation extrémiste du Coran. Dans ces DVD, les jeunes étaient instamment invités à se rendre en Somalie et dans d’autres théâtres du jihad pour faire la guerre aux gouvernements dans le but d’établir un califat islamique. Cette radicalisation et cet endoctrinement au profit de l’extrémisme violent ont été facilités par les difficultés économiques et le chômage qui sévissent dans les pays de la région.

La présence d’une infrastructure bien établie des Chabab dans les camps de réfugiés et l’utilisation du statut de réfugié comme couverture pour commettre des attentats ont également grandement contribué au terrorisme dans la région. La porosité de nos frontières a permis l’afflux d’armes à feu et d’explosifs en provenance de Somalie dans les camps, ces armes étant utilisées pour mener des activités criminelles et des actes de terreur dans la région.

Aujourd’hui le terrorisme a étendu ses tentacules à d’autres crimes transnationaux, comme le trafic de drogue, le braconnage, la contrebande de matières premières et le blanchiment d’argent. Le produit de ces activités sert à financer le terrorisme et l’extrémisme dans la région. Depuis que les Chabab ont publiquement déclaré que le Kenya était une cible de leurs attentats, le Gouvernement kényan a mobilisé tous ses agents de la force publique pour contrer cette menace. Il a également encouragé des partenariats régionaux avec ses voisins pour endiguer le danger, car il est impossible d’agir seul.

De même, le Gouvernement a mobilisé les communautés locales, au niveau le plus décentralisé, par l’intermédiaire de l’administration des comtés ainsi que des chefs communautaires, afin de financer des programmes destinés à réduire la vulnérabilité des jeunes à l’extrémisme violent. La décentralisation du financement et de la prise de décisions vers les administrations des comtés pour ce qui concerne la mise en oeuvre de programmes d’élimination de la pauvreté est aujourd’hui une pièce maîtresse de notre politique publique. Elle est même inscrite dans la Constitution du pays. Par ailleurs, nous accueillons avec satisfaction les efforts du Secrétaire général et du Président de la Banque mondiale, en coopération avec d’autres partenaires de développement, pour instaurer une paix durable dans la région grâce à un programme ambitieux de développement de l’infrastructure, mis au point en consultation avec l’Union africaine, qui ouvrira la région au commerce et aux investissements.

Le Gouvernement kényan est attaché aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dont il a d’ailleurs créé une version nationale, et il a pris des mesures concrètes pour la mettre en œuvre. Nous avons notamment formulé une stratégie antiterroriste nationale qui insiste sur la coopération interinstitutions entre tous les acteurs. Nous avons promulgué une loi sur la lutte contre le terrorisme qui donne au Kenya compétence concernant divers délits et crimes terroristes, dans le respect des instruments antiterroristes universels auxquels il est partie. Le Kenya réagit avec courage et fermeté aux violations. Une autre mesure adoptée vise à lutter contre le financement du terrorisme. Pour tarir le financement du terrorisme, le Kenya a mis en place un Centre d’information financière chargé d’analyser les transactions financières et de collaborer avec les autorités de maintien de l’ordre compétentes afin d’enquêter sur le financement du terrorisme, y compris les activités qui se dissimulent derrière des apparences innocentes.

Des mesures ont également été prises dans le domaine du contrôle des frontières. Dans ce cadre, le système en place de contrôle des frontières est renforcé au moyen de procédure de filtrage et de contrôle de l’identité des passagers et de toutes les personnes qui entrent sur le territoire ou en sortent. Nous renforçons également nos capacités grâce à la formation continue, l’augmentation des effectifs de police et l’acquisition d’un équipement et de technologies modernes. Une police de proximité et des programmes de sensibilisation au terrorisme ont également été mis en place pour renforcer la vigilance de toute la population.

Pour lutter contre la radicalisation et l’extrémisme violent, nos autorités travaillent en liaison avec les chefs religieux et les organisations de la société civile afin de contrecarrer les discours extrémistes. Cette collaboration entre les services de maintien de l’ordre et les communautés locales donne des résultats, comme en attestent nos récents succès pour déjouer l’extrémisme dans la région côtière de Mombasa. Nous encourageons également la coopération régionale et internationale.

Pour conclure, je tiens à assurer le Conseil que le Kenya reste déterminé à contribuer aux efforts régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Ma délégation appelle la communauté internationale et le système des Nations Unies à renforcer les mesures antiterroristes collectives, en particulier par l’intermédiaire de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre

le terrorisme. Cela donnera plus de poids à la lutte contre l'incitation à l'extrémisme violent et désorganisera les réseaux terroristes, les déplacements des combattants terroristes étrangers et les mouvements financiers illicites. Enfin, nous demandons instamment aux États Membres de procéder à des échanges d'informations qui soient plus structurés, plus efficaces et plus actifs pour lutter contre le terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Australie, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir organisé aujourd'hui ce débat important et opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les Présidents des deux Comités pour leurs exposés très instructifs. La Slovénie est tout à fait consciente de la gravité de la menace que le terrorisme et l'extrémisme font peser sur la communauté internationale; c'est pourquoi nous tenons à les remercier de leur dévouement face à cette menace complexe dont ils traitent de manière globale et sans exclusive.

Je me permets de souligner que la Slovénie s'associe à la déclaration faite plus tôt aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne (UE).

La Slovénie a déjà adopté les mesures normatives et opérationnelles nécessaires et mis en œuvre les pratiques optimales dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme. De même que certains acteurs de

l'Union européenne, nous cherchons également le meilleur moyen de renforcer la riposte de la justice face au terrorisme, et nous nous employons à rechercher d'autres mesures à prendre pour aider à la mise en œuvre des résolutions 2070 (2014) et 2178 (2014) qui viennent d'être adoptées. En outre, nous estimons que la nécessité de lutter efficacement contre ce phénomène en expansion rapide peut également imprimer un nouvel élan à l'examen de moyens de parvenir à un compromis sur la convention générale sur le terrorisme international.

Pour lutter efficacement contre l'extrémisme violent, nous devons travailler avec un large éventail de partenaires afin de nous faire une meilleure idée des comportements, des tactiques et autres indicateurs qui pourraient renvoyer à d'éventuelles activités terroristes, et des meilleurs moyens de réduire ou de prévenir ces activités. Dans le même temps, nous devons respecter les droits fondamentaux, y compris la liberté d'expression et le droit à la vie privée. Des groupes, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, par exemple, qui promeuvent des idéologies extrémistes, constituent une menace pour les pays islamiques modérés, et l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre l'idéologie extrémiste est de promouvoir une contre-idéologie. À cette fin, l'Université Euro-méditerranéenne, dont le siège est en Slovénie, envisage de mettre en place un Centre d'études islamiques, arabes et moyen-orientales.

La Slovénie participe activement aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, principalement au sein des organes et institutions de l'Union européenne et au niveau régional. C'est pourquoi elle prône la conclusion rapide des négociations sur les directives concernant les dossiers passagers de l'Union européenne et l'amélioration de la surveillance des frontières extérieures de l'espace Schengen. Nous voyons d'autre possibilité d'améliorer la quantité et la qualité de l'échange de renseignement criminel. En coopération avec neuf autres États membres de l'Union européenne, la Slovénie a également présenté un document officieux sur l'initiative de l'Union européenne relative à l'échange de pratiques optimales sur les mécanismes de lutte contre le terrorisme avec les pays des Balkans occidentaux. Dans le cadre de cette initiative, la Slovénie a proposé d'utiliser une approche complémentaire et intégrée qui permettra de réduire les chevauchements et les doubles emplois, de rationaliser les activités existantes et prévues, et de les mettre en rapport avec les priorités définies, en tenant compte des ressources disponibles. Cette initiative était également l'une des principales questions de la réunion ministérielle, tenue la semaine dernière, du Forum de Salzbourg que préside actuellement la Slovénie.

M. Quinlan assume la présidence.

Dans le cadre des activités concrètes qui accompagnent cette initiative, en octobre la Slovénie a organisé conjointement avec l'Union européenne et les États-Unis un atelier de lutte contre la radicalisation des Balkans occidentaux. De plus, depuis 2008 nous menons une campagne de sensibilisation au travail de la police; c'est cette année que le Secrétariat de la Convention de coopération policière pour l'Europe du Sud-Est a été mis en place à Ljubljana, capitale de la Slovénie. Sur le plan opérationnel, la Slovénie promeut une initiative de lutte contre le terrorisme sur la base de la déclaration des membres de l'Initiative pour la

coopération policière internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Nous pensons qu’une approche plus large est nécessaire pour prévenir la radicalisation et lutter contre ce fléau. Ces efforts doivent inclure l’ensemble de la société et des médias, y compris l’Internet, et ne doivent pas viser seulement à interdire ou à éliminer les contenus illégaux du Web. Et des messages positifs et ciblés avec soin doivent être diffusés assez largement pour offrir aux utilisateurs vulnérables un accès facile et une alternative à la propagande des terroristes et autres extrémistes violents. Ces efforts devraient également inclure la coopération d’experts des industries concernées.

Et dans le cadre des mesures volontaires et d’autoréglementation, nous devrions envisager de créer des outils permettant aux utilisateurs d’Internet de rapporter de façon anonyme tout contenu du Web en rapport avec le terrorisme, l’extrémisme violent et la radicalisation. En Slovénie, nous avons déjà mis en place un service d’assistance téléphonique appelé « hotline Web eye » qui permet aux utilisateurs de l’Internet de rapporter de façon anonyme toute incitation à la haine et toute image de maltraitance sexuelle des enfants. Le principal objectif est de réduire la quantité de ce contenu, en coopération avec la police, les fournisseurs d’accès à Internet et d’autres organisations gouvernementales et non gouvernementales. Nous estimons que des stratégies analogues pourraient également favoriser la détection de contenu sur la radicalisation et le recrutement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Italie.

M Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : L’Italie s’associe à la déclaration faite par l’observateur de l’Union européenne (UE), et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

La marche à suivre arrêtée par l’Union européenne est le fruit d’intenses discussions tenues au sein des institutions européennes et entre ces institutions et leurs partenaires traditionnels, ainsi qu’avec les parties prenantes dont les utiles contributions peuvent permettre de comprendre les diverses manifestations du terrorisme à l’échelle nationale, régionale et mondiale et de lutter contre ce phénomène.

Tant la portée que les dimensions du terrorisme évoluent rapidement. La mutation constante de cette menace est déterminée par des facteurs déstabilisants tels que les troubles politiques, la fragilité des institutions, l’absence de développement socioéconomique, la radicalisation et le recrutement, ainsi que l’utilisation des nouvelles technologies. Pris dans leur ensemble, ces facteurs rendent la menace plus dangereuse, plus imprévisible, plus généralisée et plus omniprésente. Du fait de ces mutations constantes, les acteurs internationaux doivent développer de nouvelles capacités d’intervention, à commencer par une analyse préventive au niveau national et une approche multidimensionnelle qui dépasse les limites des expériences passées.

Aucune région du monde n’est à l’abri du terrorisme. De plus en plus, c’est devenu un phénomène intersectoriel en corrélation étroite avec d’autres menaces mondiales telles que la criminalité transnationale organisée, les trafics, y compris la traite des êtres humains, la corruption, la cybercriminalité et les actes de piraterie. Ces dernières années, cette menace s’est intensifiée dans certaines régions du Moyen-Orient et dans certaines parties de l’Afrique, mais elle a la capacité de frapper au niveau mondial. Le nombre croissant de combattants terroristes étrangers est un autre indicateur des risques auxquels est confrontée la communauté internationale.

La principale expression du terrorisme aujourd’hui, et la plus dangereuse est l’État islamique d’Iraq et du Levant, ou Daech. Il représente non seulement une grave menace pour les régions limitrophes de l’Iraq et de la Syrie, mais il étend également la portée de ses activités au-delà de ces zones. L’Italie estime qu’une menace d’une telle gravité et d’une telle ampleur nécessite un effort conjoint et une riposte commune au niveau mondial par le biais du rôle clef que joue l’Organisation des Nations Unies. Dans un esprit de pleine et entière coopération multilatérale, mon pays préconise une approche globale et souple, dans toutes les instances compétentes, accompagnée d’un renforcement de la coopération bilatérale et également fondée sur la nécessité de tenir dûment compte des liens étroits entre le respect des droits de l’homme, le développement économique et social et la stabilité et la sécurité.

Au niveau de la coopération européenne, l’Italie préside le Groupe de travail du Conseil de l’Union européenne sur le terrorisme et le Groupe de travail de la Position commune 2001/931, qui traite des sanctions et des inscriptions sur la liste et est en train de mettre en œuvre la Position commune 2001/931 sur les groupes et les personnes terroristes. Au niveau de l’ONU, l’Italie a participé activement à la rédaction et à l’application de la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée en 2006 par

l’Assemblée générale. Nous reconnaissons la nécessité d’adopter et d’appliquer pleinement les résolutions sur la lutte contre le terrorisme que le Conseil de sécurité a progressivement adoptées, jusqu’aux résolutions 2170 (2014) 2178 (2014), les plus récentes.

Mon pays est fermement attaché à la mise en œuvre efficace et efficiente du régime de sanctions visant à faire la distinction entre le financement versé et l’appui accordé à des groupes terroristes et à leurs affiliés. Nous participons activement aussi à d’autres forums internationaux pertinents, d’abord et surtout le Groupe Rome-Lyon créé en 2001, dans le cadre du Groupe des Sept, à l’initiative de la présidence italienne. Et nous participons activement aussi au Forum mondial de lutte contre le terrorisme, dont les initiatives ont inclus, tout dernièrement, la création d’un Institut international de justice et d’état de droit, dont l’Italie est membre fondateur.

La lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent doit être menée en parallèle avec des actions visant à régler les principales crises politiques et institutionnelles, en particulier la stabilisation générale de la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord.

L’Italie, également dans l’exercice de sa présidence du Conseil de l’Union européenne, considère que la coopération internationale est essentielle pour activer et renforcer le dialogue politique avec les principaux partenaires et organisations internationales. Le respect des droits de l’homme et de l’état de droit est essentiel pour élaborer des stratégies antiterroristes efficaces, de manière à renforcer la confiance, notamment dans les zones en proie à une crise, et à garder vivante dans les cœurs et les esprits la foi dans le système juridique international et dans les activités des institutions existantes, ainsi que dans les bonnes relations entre les peuples et les régions, ce qui peut se substituer aux croyances adoptées et propagées par les groupes terroristes.

Le Président (*parle en anglais*) :Je donne maintenant la parole au représentant de l’Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l’Australie d’avoir pris l’initiative d’organiser le présent débat public sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Je suis heureux aussi de prendre la parole au nom d’un pays qui a énormément souffert de ce fléau, et souffert seul. Ce que nous voudrions partager avec le Conseil, c’est notre expérience, et je forme l’espoir que chacun en tirera les enseignements qui conviennent.

On sait que face aux nouvelles menaces, ce n’est qu’en renforçant la coopération internationale qu’on pourra contrer et lutter efficacement contre le discours de l’extrémisme violent qui sème les idées de violence, de division, de haine et de mépris de la vie humaine. Dans ces conditions, nous pensons que c’est aux États, puis à la communauté internationale dans son ensemble, qu’il incombe au premier chef de mettre en place les mécanismes appropriés pour prévenir et dissuader toute âme perverse – qu’elle anime un individu ou des groupes organisés – d’inciter à la commission d’actes terroristes avec l’aide d’un financement en provenance de sources occultes et de publications qui prônent l’extrémisme et la violation des lois.

Le dialogue avec les partenaires aux niveaux bilatéral, régional et international est partie intégrante de l’approche adoptée par l’Algérie pour contrer l’extrémisme violent et l’idéologie extrémiste qui étayent le discours terroriste.

Nous avons déjà affirmé, dans un passé récent, que le problème des combattants terroristes étrangers était un sujet sérieux qui doit faire l’objet d’un traitement spécifique en tant que l’un des multiples aspects du terrorisme. Quand on aborde ce sujet, il faut garder à l’esprit tous les autres aspects du phénomène et mettre au point des stratégies globales englobant les niveaux local, régional et multilatéral. Il est évident que la lutte contre ce phénomène ne saurait se limiter à la répression. Des mesures extrêmes doivent être prises, basées sur la prévention, le dialogue et la compréhension de l’attraction exercée par l’extrémisme violent, propice au terrorisme, qui sous-tend le discours des terroristes.

Je voudrais faire part ici de certains aspects de l’expérience de l’Algérie en matière de lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent.

Dès le tout début de notre riposte et de nos efforts contre le terrorisme, l’Algérie a prôné une approche globale pour prévenir et lutter contre le terrorisme. À cette fin, elle a adopté au niveau national une vaste panoplie d’instruments prévoyant une sanction pénale pour les actes terroristes et leur justification. Par le biais d’un amendement à la Constitution, elle a interdit tous les partis et toutes les activités non conformes à l’ordre constitutionnel et aux valeurs indivisibles du peuple algérien, en vue de renforcer la paix et la stabilité du pays. Personne n’a le droit d’utiliser la religion, la race,

l'origine ethnique ou la langue sur la scène publique. Quiconque veut conquérir les cœurs doit passer par les urnes, et non par les balles.

Outre les mesures juridiques, judiciaires et opérationnelles, la lutte contre le terrorisme transnational a aussi imposé de prendre des mesures préventives, notamment nombre d'initiatives dans les domaines de l'éducation, de la religion et de la communication, auxquelles l'Algérie a accordé une grande importance dans sa stratégie. Ces idées forment la base du cadre de référence constituant la politique de paix et de réconciliation nationale adoptée par le Président de la République et approuvée par référendum populaire, qui reflète la dimension politique de notre action antiterroriste. Dans la lutte contre le terrorisme, il importe d'obtenir le plein appui de l'opinion publique et de la population dans son ensemble.

L'Algérie dispose d'un cadre législatif pour prévenir et interdire l'incitation à commettre des actes terroristes. Le code pénal comporte des dispositions concernant toutes les formes de justification, d'encouragement et de financement des actes terroristes, ainsi que la reproduction ou la diffusion de documents écrits ou d'enregistrements qui incitent aux actes terroristes. Le code pénal respecte pleinement les libertés civiles et il est constamment placé sous la supervision des juges.

En outre, dans le cadre du développement progressif de la législation visant à prévenir l'incitation à commettre des actes terroristes, il existe des dispositions dans le code pénal algérien concernant quiconque, par le biais de sermons ou de toute autre action, mène des activités contraires à la mission de la mosquée ou susceptibles de saper la cohésion sociale ou de chercher à justifier et à prôner des actes terroristes où que ce soit, dans notre pays ou ailleurs. La création de groupes, organisations ou associations à des fins subversives ou pour perpétrer des actes terroristes est combattue en Algérie par des moyens légaux. Le recrutement à l'étranger d'un Algérien par une organisation terroriste est punissable par la loi.

Les autorités algériennes ont connecté tous les secteurs concernés par la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, notamment l'éducation, la culture, les affaires religieuses et le culte, et les communications, dans leurs efforts pour prévenir et combattre l'incitation à commettre des actes terroristes. Ces secteurs ont été rendus de plus en plus sensibles à la nécessité d'une riposte cohérente basée sur des stratégies appropriées et assorties d'objectifs clairs, en vue de prévenir et de combattre l'extrémisme, le fanatisme et l'intolérance qui fomentent la radicalisation et la violence terroriste.

L'apparition de nouvelles menaces et la prolifération des groupes terroristes liées à la criminalité transnationale ont amené la communauté internationale à prévoir d'autres moyens de lutter contre ces formes perverties d'endoctrinement et de diffusion de publications subversives, notamment par le biais de sites Internet, par des groupes et des individus qui visent à justifier le terrorisme et les actes terroristes et qui fournissent une base idéologique et religieuse pour légitimer les activités terroristes. Cela signifie que les dimensions éducative, religieuse et culturelle de la lutte antiterroriste sont maintenant pleinement comprises et en phase avec l'effort général.

C'est dans cet esprit que l'Algérie reste convaincue de la nécessité pour la communauté nationale d'assumer réellement ses responsabilités dans le cadre d'une coopération efficace. Nous sommes déterminés à coopérer sur la base de notre propre expérience dans la lutte contre ce fléau des temps modernes.

Le Président (*parle en anglais*) :Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier l'Australie d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public, et la Ministre des affaires étrangères de le présider personnellement. Nous voudrions aussi nous féliciter du document de fond (S/2014/787, annexe) que la délégation australienne a préparé et qui, j'en suis convaincu, guidera nos débats aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général des informations fournies, ainsi que les Présidents du Comité contre le terrorisme et du Comité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les individus et associations qui lui sont affiliés.

Le Gouvernement guatémaltèque condamne catégoriquement tous les actes de terrorisme et réaffirme son engagement à prévenir et à lutter contre ce fléau. Il est décourageant de constater que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, continue de se répandre et même de s'intensifier. Le nombre d'actes et de victimes s'accroît, avec son tragique cortège de morts et de blessés. Les moyens employés sont de plus en plus grotesques, et personne – pas même les fonctionnaires des Nations Unies, les journalistes ou les travailleurs

humanitaires – n'échappe au risque d'être confronté à un acte de terroriste.

Dans le document de fond, il est proposé à notre débat divers moyens de renforcer la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. À cet égard, nous voudrions faire les observations suivantes.

Premièrement, s'il a un jour existé dans notre monde interconnecté un problème qu'aucun pays ne pouvait affronter seul, c'est bien celui que posent les terroristes qui traversent les frontières et menacent de déchaîner un extrémisme violent. C'est pourquoi il est capital que nous combattions sur plusieurs fronts simultanément. La coopération internationale et le multilatéralisme jouent un rôle décisif à tous les niveaux en vue de neutraliser cette menace. Au contraire, tout effort strictement national sera déployé en vain. Nous devons tous renforcer les mécanismes de contrôle aux frontières, d'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière de prévention du terrorisme. De même, nous sommes convaincus que l'entraide judiciaire internationale est essentielle pour lutter contre l'impunité des responsables d'actes de terrorisme.

Deuxièmement, nous devons lutter en priorité contre les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. À long terme, ce sont les mesures de prévention qui contribueront efficacement à éliminer le terrorisme. L'émergence des combattants terroristes étrangers et de l'extrémisme violent est attribuable à des problèmes tels que l'extrême pauvreté, la marginalisation, l'absence de chances et, plus particulièrement, le chômage des jeunes. Il faut aider tous les pays à renforcer leur capacité à lutter contre cette menace et à la surmonter. Nous devons édifier une résilience nationale contre le terrorisme. Les États doivent bâtir des sociétés au sein desquelles les personnes et les communautés seront en mesure de résister à l'idéologie de l'extrémisme violent, de faire face à ceux qui l'adoptent. ainsi que d'atténuer les répercussions d'un acte de terrorisme pour revenir rapidement à leur vie quotidienne.

Troisièmement, durant la décennie écoulée, nous avons disposé d'un grand nombre d'outils opérationnels pour aborder cette question et instaurer une coopération efficace en tenant compte des besoins et des particularités de chaque région. Néanmoins, nous devons continuer de renforcer nos instruments juridiques internationaux. La situation internationale actuelle exige que soit adoptée dans les plus brefs délais une convention générale de lutte contre le terrorisme. L'adoption d'un tel instrument enverrait un message de fermeté et d'unité de l'ensemble de la communauté internationale. En outre, cette définition du terrorisme nous permettrait d'effectuer une classification universelle de ce crime atroce, faciliterait la coopération et l'entraide judiciaire entre les États et permettrait de combler les lacunes existantes dans les travaux du Conseil de sécurité, notamment les cadres juridiques des régimes de sanctions.

Quatrièmement, je souhaite faire référence aux efforts déployés par l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. Nous reconnaissons le rôle que jouent le Conseil et ses organes subsidiaires dans la promotion de cette cause. Toutefois, le Conseil de sécurité ne peut ni ne doit agir seul. Qui plus est, le Conseil se mobilise principalement *ex post facto*, alors que dans le cas présent il importe de mettre l'accent sur la prévention, de lutter contre les conditions qui sont à l'origine du terrorisme. À cet égard, les sanctions peuvent contribuer à la prévention, mais il reste beaucoup à faire pour en améliorer l'efficacité et la mise en œuvre. Nous prenons note avec intérêt de l'analyse qu'effectuent les comités de lutte contre le terrorisme en réponse à la demande formulée dans la résolution 2178 (2014).

Nous souhaitons que soient adoptées des mesures supplémentaires pour renforcer la coordination, la cohérence, l'efficacité et la transparence entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat et le système des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'un esprit de coopération plus développé permettrait de mieux prendre en compte les particularités de chaque situation et d'utiliser aussi efficacement que possible les structures et les ressources disponibles. Nous ne voyons rien à gagner à créer de nouvelles structures chaque fois qu'une menace ou un problème apparaît. Nous proposons de procéder à une évaluation des capacités existantes au sein de l'Organisation avant de continuer à créer de nouvelles structures.

Pour terminer, la communauté internationale est confrontée à une menace réelle et croissante qui n'est pas nouvelle, mais qui est de plus en plus diversifiée et complexe. Dans ce vaste processus de lutte contre le terrorisme, nous ne devons pas oublier les victimes, qui méritent que nous rendions aujourd'hui hommage à leur mémoire. Nous exprimons notre solidarité avec les victimes du terrorisme et leurs familles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir organisé la présente séance qui vient à son heure et de me donner la possibilité d’y participer.

Nous nous associons à la déclaration prononcée tout à l’heure par l’observateur de l’Union européenne.

Nous nous félicitons de l’adoption d’une déclaration présidentielle ferme (S/PRST/2014/23) sur la lutte antiterroriste, qui marque une nouvelle avancée dans l’action vigoureuse et continue menée contre le terrorisme sur la base de la coopération et de l’action internationales.

Il est avéré que le terrorisme international prolifère à une vitesse alarmante. Plusieurs groupes terroristes – l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), le Front el-Nosra et Boko Haram – poursuivent leurs activités, les élargissent et se renforcent. Leur programme extrémiste n’est pas nouveau, mais ils ont adapté à notre époque leur propagande et leur idéologie violentes, ainsi que leurs tactiques impitoyables sans pareil. Leurs crimes innommables choquent le monde par leur barbarie et défient toute compréhension.

La question des combattants terroristes étrangers est devenue un point fondamental en ce qui concerne l’organisation de la lutte contre la stratégie d’expansion de l’EIIL. Des fanatiques déterminés, bien organisés et initiés à l’informatique continuent, au grand désarroi du monde, de séduire des individus de plus en plus jeunes dans le monde entier. On l’a abondamment souligné et clamé haut et fort : l’EIIL n’est en aucun cas représentatif de plus d’un milliard de musulmans dans le monde, et il ne représente pas non plus les enseignements majeurs de l’islam. L’EIIL est plus une secte que l’État qu’il prétend incarner. Son discours religieux exploite avant tout l’ignorance, mais également la frustration face à la réalité et le sentiment qu’ont certains individus d’un avenir perdu. Ces individus éprouvent de la fierté à être des tueurs sans merci, les auteurs de crimes de guerre et les partisans du modèle de société le plus obscurantiste, et non pas, comme ils le prétendent dans leur propagande, les Nations Unies de l’islam.

Nous saluons les mesures déterminées prises par les États-Unis, leurs alliés européens et d’autres États, qui, nous l’avons remarqué, obtiennent des résultats encourageants. L’EIIL est maintenant conscient que sa liberté de mouvement en Syrie et en Iraq a marqué un sérieux coup d’arrêt. C’est un retournement important, et il faut saisir cette occasion et renforcer cette tendance en adoptant des mesures plus fermes. Nous savons qu’il faudra du temps pour parvenir à éliminer l’EIIL, mais l’EIIL et tous les fanatiques savent que le processus est enclenché et s’est accéléré.

Depuis le début de la crise, l’Albanie fait partie de la coalition internationale qui lutte pour éliminer l’EIIL, et notre détermination reste inébranlable. Nous soutenons le nouveau Gouvernement iraquien dans sa lutte contre le terrorisme, et nous restons déterminés à continuer de lui fournir une aide militaire et humanitaire. Nous avons déjà contribué à la lutte contre l’EIIL, en donnant une quantité non négligeable d’armes et de munitions, et nous continuerons de fournir un appui à l’avenir.

L’Albanie est l’un des premiers pays de la région à avoir adopté des mesures juridiques spécifiques qui imposent de lourdes sanctions pénales en cas de participation, ou d’incitation à la participation, à des conflits étrangers, mais aussi de promotion, d’organisation et de financement de combattants étrangers. Nous avons pris des mesures en vue de renforcer la coopération régionale, notamment l’échange d’informations sur les déplacements des combattants terroristes étrangers. Nous coopérons très étroitement avec nos alliés américains et européens en vue d’identifier les combattants terroristes étrangers, de déterminer la voie à suivre dans chaque cas particulier et d’engager des poursuites contre les individus qui reviennent d’une zone de conflit.

Il ne fait aucun doute que le terrorisme et l’extrémisme violent, notamment dans le cas de l’EIIL, ne pourront être vaincus que par un ensemble de mesures. La défaite militaire de l’EIIL reste le principal objectif immédiat, et nous estimons qu’il faut tout faire pour l’atteindre. Il ne s’agit toutefois là que d’un aspect. Le renforcement de la coopération entre les États – avant tout en ce qui concerne l’alerte rapide, le partage d’informations, la mise en œuvre appropriée des mesures de lutte antiterroriste de l’ONU au niveau national et le partage des pratiques optimales en matière de lutte contre le terrorisme mondial – est plus nécessaire que jamais. Contrer avec succès l’idéologie extrémiste au niveau national est la partie la plus difficile de cette entreprise, et c’est un objectif à long terme. L’éducation, la communication et l’action au niveau communautaire restent essentiels.

Enfin, n’oublions pas que le monde a connu des réussites et acquis une expérience importante s’agissant d’affaiblir Al-Qaida, en établissant avec soin des listes,

en perturbant son financement et en adoptant des sanctions ciblées. Ce bilan doit être renforcé et actualisé pour répondre aux exigences nouvelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sri Lanka.

Mme Muthukumarana (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence australienne d'avoir organisé cet important débat public et distribué un document de fond très utile (S/2014/787, annexe).

Ma délégation s'aligne sur la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont focalisé l'attention de toute la communauté internationale sur la menace du terrorisme international – une réalité qui faisait déjà partie de la vie quotidienne dans certaines parties du monde, y compris Sri Lanka. Emmenée par les Nations Unies, la communauté internationale a obtenu des succès notables face à cette menace, en particulier par l'intermédiaire de la résolution 1373 (2001).

Les atrocités commises récemment par le groupe qui se fait appeler l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et des groupes terroristes connexes ont une fois de plus conféré un caractère d'urgence aux efforts déployés par la communauté internationale pour combattre le terrorisme. S'attaquer par des moyens militaires à un acteur non étatique qui a recours à la guerre asymétrique est extrêmement difficile, comme la communauté internationale en a conscience depuis qu'elle a entamé sa lutte contre Al-Qaida il y a plus d'une décennie. Une organisation terroriste ne s'embarrasse pas de préserver la vie des civils durant les confrontations armées. Au contraire, nombreuses sont celles qui, de façon intentionnelle et à des fins tactiques, font en sorte de placer des civils au coeur des combats. Nous avons encore pu le constater récemment avec les tactiques brutales que l'EIIL et les groupes associés ont utilisées contre les populations civiles sous leur contrôle. Nos pensées et notre compassion vont aux pays dont les citoyens sont sujets à la terreur et à la torture infligées par l'EIIL.

À Sri Lanka, nous avons fait l'expérience directe de ces tactiques lorsque les Tigres de libération de l'Eelam tamoul ont mis des civils en danger en les utilisant comme boucliers humains et comme otages, malgré les appels répétés, y compris par l'ONU, à ne pas retenir de civils en otages. La stratégie des Tigres consistait notamment à prendre des civils en otages pour attirer l'attention internationale et déclencher une intervention extérieure afin de perturber l'opération humanitaire qui était en cours pour arracher les civils aux griffes des terroristes.

Les complications que supposent les affrontements militaires avec des acteurs non étatiques ne doivent pas nous dissuader de faire barrage au terrorisme international. Aucun groupe terroriste ne pourrait survivre longtemps sans l'appui critique de réseaux internationaux. Il convient par conséquent d'accorder la priorité à la coopération internationale qui vise à tarir les sources de leur subsistance – notamment le soutien idéologique, financier et logistique et le recrutement.

Les efforts de Sri Lanka pour mettre fin à un conflit terroriste long de trois décennies ont bénéficié d'un appui notable sous la forme d'une coopération complexe, multiple et générale avec la communauté internationale. Nous conservons notre gratitude à tous nos amis, au sein de la communauté internationale, qui nous ont aidés et ont collaboré avec nous de nombreuses manières. Bien que le conflit se soit achevé en 2009, le vaste réseau international des Tigres, financé par certains secteurs de la communauté expatriée, reste intact. Il y a eu récemment plusieurs tentatives de ressusciter les éléments armés du groupe à Sri Lanka, en mars 2012, décembre 2012 et avril 2014. Face à de telles tentatives, Sri Lanka reste vigilante pour prévenir toute résurgence du terrorisme dans le pays.

La résolution 2178 (2014), récemment adoptée, reconnaît qu'il n'existe pas de solution militaire au problème des individus égarés qui cherchent à rejoindre des organisations terroristes. Nous tenons à souligner que les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme sont complexes et que ces phénomènes ne sauraient être associés à quelque origine ethnique ou religion. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, il est très facile pour les agents de l'extrémisme de propager leurs idéologies au-delà des frontières nationales. Ils n'ont pas besoin d'armes ni de munitions pour causer des dommages. Par contre, les dommages qu'ils infligent peuvent être plus étendus et plus durables que les armes les plus dévastatrices. L'idéologie extrémiste a pour résultat final que les communautés, les régions et même les pays se retrouvent déchirés par la suspicion et la haine. Comme souligné dans la résolution 2178 (2014), il est important de faire participer les populations locales et d'autres acteurs à l'élaboration de stratégies de lutte contre le discours extrémiste violent.

Sri Lanka prend au sérieux les responsabilités qui lui incombent en vertu des résolutions applicables du Conseil de sécurité. Nous continuons d’apporter notre coopération la plus totale aux mécanismes multilatéraux et bilatéraux qui ont pour cible le terrorisme international. En 2010, nous avons collaboré avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) dans le cadre de l’organisation d’un atelier régional en Asie du Sud. Sur notre invitation, une équipe de la DECT s’est rendue à Sri Lanka en octobre. Nous travaillons avec nos voisins pour promouvoir la paix et la stabilité régionales par le dialogue et la coopération dans les domaines de la défense et de la sécurité. Nous sommes partie à plusieurs conventions antiterroristes régionales de l’Association sud-asiatique de coopération régionale.

En novembre, Sri Lanka accueillera le dialogue inaugural 2014 des responsables de la défense des nations d’Asie du Sud et du Sud-Est, avec la participation des dirigeants concernés de la région. Le dialogue annuel de Galle, organisé par Sri Lanka, porte sur la menace de la piraterie. En tant que nation insulaire, Sri Lanka s’efforce d’assumer ses responsabilités en termes de sécurité maritime. La prévention de divers crimes transnationaux – notamment le trafic de stupéfiants, la contrebande d’armes et la traite des êtres humains, qui sont tous liés au terrorisme international – est essentielle pour la sécurité à long terme de notre pays et de toute la région. En association avec l’Inde et les Maldives, Sri Lanka participe à un mécanisme trilatéral de coopération pour la sécurité maritime. En outre, nous restons vigilants au sujet des éléments extrémistes qui transitent par notre territoire.

Nous adhérons totalement à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous devrions faire tout notre possible pour achever d’élaborer et procéder à l’adoption dans les meilleurs délais de la convention générale des Nations Unies sur le terrorisme international. Nous espérons que nos efforts au Conseil auront un effet constructif sur le renforcement des initiatives antiterroristes des Nations Unies et donneront encore plus de vigueur à l’engagement du Conseil de sécurité pour intensifier la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous souscrivons sans réserve à la déclaration faite par le représentant de l’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cuba réaffirme son rejet le plus viscéral et sa condamnation de tous les actes, de tous les procédés et de toutes les pratiques qui relèvent du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; par qui que ce soit, contre quiconque, où que cela se produise; et quelles qu’en soient les motivations, y compris dans les cas où des États sont directement ou indirectement impliqués. La lutte contre le terrorisme doit comprendre la prévention, la confrontation directe et la mise en œuvre de mesures concrètes en ce qui concerne les causes profondes du phénomène. Cuba est partie à 16 conventions internationales sur le terrorisme et remplit scrupuleusement ses obligations en vertu des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004).

Mon pays réitère son appui à l’adoption d’une convention générale sur le terrorisme international, qui comblerait les lacunes existantes. Il est également en faveur de la convocation, sous les auspices de l’ONU, d’une conférence internationale pour mettre au point une action coordonnée de la communauté internationale contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Malheureusement, l’opposition d’un petit nombre d’États rend cela impossible.

Le 30 avril, le Département d’État des États-Unis d’Amérique a publié ses rapports par pays sur le terrorisme pour 2013; pour la trente-deuxième fois, il y a maintenu sa désignation absurde de Cuba comme État parrainant le terrorisme. L’inscription de Cuba sur cette liste est un prétexte de plus pour continuer de justifier le blocus qui nous est imposé depuis plus de 50 ans, et qui est pourtant massivement rejeté par la communauté internationale.

Cuba a souffert pendant des décennies des conséquences d’actes terroristes organisés, financés et réalisés depuis le territoire des États-Unis. Ces actes ont entraîné la mort de 3 478 personnes et en ont invalidé 2 099 autres, qui ne faisaient que défendre l’indépendance, la souveraineté et la dignité de la nation cubaine.

Nous rejetons la politique à géométrie variable du Gouvernement des États-Unis, qui n’a toujours pas traduit en justice et laisse en liberté les auteurs d’actes terroristes contre Cuba, comme Luis Posada Carriles, cerveau du premier attentat terroriste perpétré contre l’aviation civile dans l’hémisphère occidental, qui a fait exploser en plein vol un avion de la Cubana de Aviación

au large des côtes de la Barbade le 6 octobre 1976, tuant tous les 73 passagers. Paradoxalement, il maintient en détention prolongée et injuste les combattants cubains contre le terrorisme, Gerardo Hernández, Ramón Labañino et Antonio Guerrero, qui ont été condamnés pour des crimes qu'ils n'ont pas commis.

Cuba rejette vivement la manipulation d'un sujet aussi délicat que le terrorisme international dans le but de le transformer en outil politique contre Cuba, et demande que Cuba soit définitivement radiée de ladite liste, qui est un document fallacieux, unilatéral et arbitraire. Elle constitue en outre un affront au peuple cubain, et jette le discrédit sur le Gouvernement des États-Unis et son engagement proclamé à combattre le terrorisme international.

La communauté internationale ne doit pas accepter que certains États commettent des actes d'agression, que ce soit directement ou indirectement, contre des peuples souverains sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes convaincus que la lutte efficace contre le terrorisme demeurera impossible tant que nous nous limiterons à ne condamner que certaines catégories d'actes terroristes, et à en étouffer, tolérer ou justifier d'autres dans le but de promouvoir des intérêts politiques et économiques.

Nous réaffirmons notre engagement à continuer d'œuvrer au renforcement du rôle central de l'ONU s'agissant d'adopter des mesures et d'élaborer un vaste cadre juridique en matière de lutte contre le terrorisme international, et appuyons la coopération multilatérale et bilatérale à cette fin. Cuba, qui est victime de ce fléau, demeure fermement engagée et disposée à coopérer avec tous les pays pour prévenir et réprimer les actes de terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la Mission permanente de l'Australie d'avoir organisé ce débat, et saluer la présence plus tôt dans la journée de la Ministre des affaires étrangères, Mme Bishop.

Le Canada et l'Australie entretiennent des relations solides et diversifiées dans de nombreux domaines, y compris celui de la lutte contre le terrorisme. Nos deux pays font face à des problèmes semblables en ce qui a trait à la sécurité. Par conséquent, nos approches convergent à bien des égards. Les témoignages de solidarité des dirigeants australiens à la suite du récent attentat survenu à Ottawa confirment l'état de notre relation bilatérale. Ils ont été très appréciés par les citoyens du Canada.

Les récents attentats odieux contre des membres de nos forces armées nous rappellent la menace posée par les personnes prêtes à commettre des actes violents au nom d'idées, de croyances et de motifs radicaux. Aucun pays n'est à l'abri de telles menaces, qui sont un véritable problème au plan mondial.

Certes, les Canadiens ont été outrés par ces agressions tragiques, mais le Canada peut malgré tout s'estimer très chanceux. En effet, nous avons été largement épargnés par le fléau qui afflige certains de nos amis et alliés les plus proches. Je tiens à répéter que le Canada condamne l'attaque brutale perpétrée lâchement hier à Jérusalem, qui n'est que la dernière atrocité en date commise contre Israël. Cet affront est d'autant plus odieux qu'il visait, fait ironique, des civils rassemblés dans un lieu de prière. Il nous apparaît évident que les auteurs de ces actes extrémistes ont été influencés par les propos irresponsables de personnes en position d'autorité.

Je veux également souligner les conséquences de la violence extrémiste dont la plus grande démocratie au monde a été la cible. Le Canada est solidaire de l'Inde, et je tiens d'ailleurs à rappeler que mon gouvernement a réprouvé les attaques sophistiquées et bien orchestrées contre des civils innocents qui ont eu lieu à Mumbai, il y aura six ans de cela la semaine prochaine. Voilà un exemple qui nous montre que la violence extrémiste peut s'avérer plus dangereuse encore si elle est soutenue grâce aux moyens dont dispose un État souverain.

Je voudrais également mentionner la menace que fait planer sur nous tous aujourd'hui le groupe terroriste État islamique d'Iraq et du Levant. Ce groupe ambitionne de créer un État terroriste et de se servir des ressources d'un État pour amplifier son message extrémiste haineux, pour faire de recrues naïves et malavisées des terroristes endurcis et pour envoyer des combattants partout dans le monde afin de perpétrer des attentats. En Iraq, nous luttons contre l'extrémisme par la force militaire, et le Canada est fier de s'associer à ses alliés pour contrer cette menace d'envergure mondiale.

(*l'orateur poursuit en français*)

Une intervention efficace exige la mobilisation et la coopération de nous tous. La stratégie antiterroriste du Canada, « Renforcer la résilience face au terrorisme », reflète l'engagement du Gouvernement canadien à

protéger ses citoyens sur le territoire national et à l'étranger en mettant l'accent sur quatre volets qui se renforcent mutuellement en vue de lutter contre l'extrémisme violent : empêcher, déceler, priver et intervenir.

À l'échelon national, l'approche du Canada en matière de lutte contre l'extrémisme violent met l'accent sur trois thèmes complémentaires : le renforcement de la capacité communautaire; le renforcement des capacités des forces de l'ordre et la prévention de la radicalisation menant à la violence au moyen d'interventions précoces.

Dans un contexte communautaire, notre gouvernement appuie les membres de la famille, les pairs et les dirigeants religieux et communautaires qui sont souvent les personnes les mieux placées pour identifier et répondre à un changement dans l'attitude et le comportement pouvant être précurseur d'actes de violence extrémiste. Parmi les initiatives canadiennes qui offrent un tel appui, notons la Table ronde transculturelle sur la sécurité. Celle-ci réunit des chefs de file dans leurs communautés respectives afin d'échanger des points sur l'évolution des questions de sécurité nationale et les conséquences pouvant affecter la société diversifiée et pluraliste canadienne.

Les organismes canadiens d'application de la loi ont recours aux services de police communautaires afin de lutter efficacement contre l'extrémisme violent. Selon cette approche, les agents de police doivent donc en savoir autant sur l'extrémisme violent que sur les autres types de comportement criminel. À cette fin, le Gouvernement canadien améliore la formation existante en matière d'application de la loi portant sur l'extrémisme violent, en particulier par l'entremise du Programme des agents d'information pour la lutte antiterroriste de la Gendarmerie royale du Canada. Ce programme offre aux policiers de première ligne et aux autres premiers intervenants des séances de formation essentielles sur les signes et les indicateurs d'extrémisme violent.

La tenue d'interventions précoces ne garantit pas que des individus n'auront pas recours à la violence ou qu'ils ne voyageront pas à l'étranger afin de prendre part à des activités terroristes. Toutefois, il s'agit d'une solution constructive afin de détourner les idées extrémistes violentes sans lancer d'enquête ou de poursuite.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Les techniques de prévention n'ont pas toujours les résultats escomptés. Dès qu'une personne franchit le seuil et appuie des activités en lien avec le terrorisme, le Canada prend des mesures visant à « déceler » ces activités et à « priver » les terroristes des moyens de les mener à exécution. La Loi sur la lutte contre le terrorisme de 2012 définit de nouvelles infractions, à savoir le fait de quitter ou de tenter de quitter le Canada dans le but de commettre des infractions de terrorisme. La Gendarmerie royale du Canada dirige un groupe de gestion des déplacements à risque élevé auquel participent plusieurs ministères et agences qui collaborent de près avec les organismes d'application de la loi. Le groupe examine les cas des voyageurs extrémistes afin de planifier une intervention adaptée dans les cas les plus pressants. Ces interventions se sont avérées rapides, efficaces et responsables et respectent le cadre qui guide les mesures gouvernementales et d'application de la loi. Le cadre présente un ensemble de mesures pouvant être prises à diverses fins : repérer des voyageurs extrémistes qui tentent de quitter, interrompre des tentatives de déplacement ou des activités terroristes au moment où elles se déroulent et aborder des voyageurs extrémistes qui retournent au Canada après avoir pris part à des activités terroristes à l'étranger.

La coopération avec les alliés internationaux du Canada est également essentielle. Par exemple, le Canada et les États-Unis d'Amérique ont fait des progrès considérables en vue de respecter les engagements pris dans le cadre du Plan d'action Par-delà la frontière. Dans le cadre du Plan d'action, les deux pays se sont engagés à établir et à coordonner des systèmes d'information sur les entrées et sorties à leur frontière terrestre commune, et à s'efforcer de mettre en place un système similaire sur le plan aérien. L'information recueillie dans le cadre de ce programme permettra d'améliorer la capacité de gestion des frontières, la vérification des passagers et la capacité des partenaires d'application de la loi et des agents de la sécurité nationale à mener rapidement des enquêtes relatives aux déplacements à l'étranger de voyageurs extrémistes.

L'extrémisme violent constitue une menace à long terme à l'échelle internationale nécessitant une coopération internationale efficace. À cet effet, l'ONU joue un rôle clef dans l'élaboration de normes et de pratiques exemplaires internationales. Le Canada s'engage à collaborer avec l'ONU afin de mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale, et il a été ravi de participer à l'examen biennal en juin. Le Canada encourage les États Membres à appuyer les efforts antiterroristes multilatéraux et incite les organismes

des Nations Unies à adopter une approche synchronisée et centrée sur l'action et les résultats. L'importance de la coopération internationale a été bien illustrée lors du récent débat au Conseil de sécurité sur les combattants étrangers (voir S/PV.7272), auquel le Canada a participé. Il était également heureux d'avoir coparrainé la résolution 2178 (2014) adoptée alors.

D'autres forums multilatéraux, comme le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, jouent un rôle important en travaillant à l'appui des efforts déployés par l'ONU. Le Canada participe activement au Groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent de ce Forum en dirigeant un projet portant sur la mesure de l'efficacité des programmes de lutte contre l'extrémisme violent. Par ailleurs, le Centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent, situé dans les Émirats arabes unis, fournit une source importante de connaissances et de pratiques exemplaires en la matière.

Le Canada est aussi ravi de coprésider le groupe de travail sur le Sahel du Forum mondial de lutte contre le terrorisme avec l'Algérie. En tant que coprésident, le Canada a mis l'accent sur la formation et des ateliers axés sur l'action et les résultats. Les efforts de ce groupe de travail ont contribué à l'élaboration de pratiques exemplaires, à l'amélioration de la compréhension commune des menaces locales et à la coordination efficace de programmes de la région. Notre expérience dans le Sahel reflète la capacité du Forum mondial de lutte contre le terrorisme de mobiliser et coordonner les ressources à l'appui du renforcement indispensable des capacités antiterroristes et peut servir de modèle pour l'action multilatérale sur une plus grande échelle.

L'extrémisme violent est l'une des plus grandes menaces pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit s'unir pour faire face à ce défi de taille et lutter contre les actes violents odieux perpétrés par les organisations terroristes. Le Canada continuera de collaborer avec ses partenaires afin de combattre l'extrémisme violent sous toutes ses formes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Australie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Par ailleurs, je vous remercie, Monsieur le Président, de continuer de présider la présente séance bien que vos collègues membres du Conseil n'estiment pas intéressant de rester dans cette salle à cette heure de la journée. Cela prouve, Monsieur le Président, votre attachement personnel aux travaux du Conseil et à la question à l'examen aujourd'hui, et je vous en remercie.

Les actes de terrorisme perpétrés récemment sur notre continent et dans des pays plus lointains semblent indiquer que, malgré les efforts concertés des États Membres, ce phénomène continue de se développer et d'évoluer, entraînant une instabilité et des conséquences dévastatrices pour des populations innocentes et les régions dans lesquelles elles vivent. Aucun pays et aucun continent n'est à l'abri de cette menace. Compte tenu de la portée et de la nature changeante du terrorisme, la coopération internationale devient encore plus importante pour les efforts de lutte contre le terrorisme déployés par les États Membres.

Les efforts internationaux doivent appuyer une stratégie globale, multidimensionnelle et intégrée pour s'attaquer, notamment, au détournement des systèmes financiers par les terroristes, à la cybersécurité, à l'utilisation accrue des médias sociaux et d'Internet dans la radicalisation, y compris l'incitation à la haine, au resserrement du lien entre l'extrémisme idéologique et la criminalité transnationale organisée, et l'enlèvement et la prise d'otage contre rançon. Le terrorisme constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et à l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est impératif que la communauté internationale adopte des mesures appropriées pour le combattre.

Le Gouvernement sud-africain demeure engagé à appuyer la campagne mondiale de lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'ONU. Ma délégation considère que l'ONU joue un rôle essentiel dans la coordination et la facilitation des efforts internationaux faits à cette fin, en particulier pour ce qui est de faire face à l'apparition de nouvelles menaces. L'Afrique du Sud est favorable au renforcement du système multilatéral pour mener de tels efforts et reconnaît le travail accompli à cet égard par l'Assemblée générale et les organes subsidiaires du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également des initiatives et efforts qui favorisent le dialogue, la tolérance, la diversité et l'entente entre les peuples, les cultures et les religions.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies demeure un cadre collectif utile et souple pour diriger la riposte de la communauté internationale face au terrorisme. Elle fournit, face au défi, une riposte intégrée et multiforme, qui repose sur le respect des

droits de l’homme et des libertés fondamentales et la primauté du droit. Il appartient à tous les pays et toutes les sous-régions de contextualiser la Stratégie antiterroriste mondiale et de faire en sorte qu’elle leur soit utile alors qu’ils s’entretiennent avec tout l’éventail des parties locales, ce qui est indispensable à sa bonne mise en œuvre.

La menace croissante posée par le terrorisme montre également que la communauté internationale doit se mettre d’accord sur une définition du terrorisme. Il est donc important que nous poursuivions nos efforts pour arrêter le texte final de la convention générale sur le terrorisme international.

L’Afrique du Sud réitère son avis selon lequel le terrorisme ne peut être vaincu par des moyens militaires et ne peut être combattu uniquement par l’emploi de la force ou de mesures de coercition. À moyen terme, la coopération internationale doit également s’attaquer aux causes profondes du terrorisme. Il faut comprendre les conditions qui font que le terrorisme devient un choix attrayant pour les désenchantés et s’y attaquer. L’action, notamment par l’éducation, l’élimination des inégalités et la collaboration avec les groupes défavorisés de la société, les jeunes en particulier et l’élaboration de stratégies adéquates aux niveaux national, régional et international restent essentiels.

Dans ce contexte, il devient également important de régler les conflits partout dans le monde, notamment en recherchant une paix durable au Moyen-Orient. L’occupation illégale et le déni de la liberté et du droit à l’autodétermination créent un terrain de choix pour le recrutement. Des solutions politiques visant à régler les conflits et à créer les conditions d’un avenir meilleur à long terme sont nécessaires.

La coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme doit également comprendre un engagement commun à éliminer la pauvreté et le sous-développement. Des contre-mesures ne peuvent jamais s’inscrire sur la durée si ces facteurs ne sont pas traités parallèlement aux initiatives de lutte contre le terrorisme.

L’Afrique du Sud condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et considère que les actes terroristes et les attaques contre des civils ne peuvent pas être tolérés. Cette position fait partie intégrante des valeurs humanitaires qui ont inspiré notre lutte pour la liberté et régi notre conduite durant cette période.

L’Afrique du Sud prend note de la proposition visant à créer le poste de représentant spécial en charge de la lutte contre l’extrémisme au sein du système des Nations Unies. Pour envisager cette possibilité, il est important que le mandat et le champ d’intervention du rôle du représentant spécial soit précisés, ainsi que la relation entre le représentant spécial et des structures des Nations Unies existantes chargées de la lutte contre le terrorisme, dont chacune a un mandat particulier. Ma délégation est convaincue que la création de tout nouveau bureau devrait être évaluée en fonction de sa contribution à la facilitation des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, au lieu de répéter inutilement des travaux déjà en cours de réalisation ou d’imposer des fardeaux supplémentaires aux États Membres, notamment ceux qui appartiennent au monde en développement.

Pour terminer, nous saisissons cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir inscrit le présent débat important au programme de travail du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir convoqué le présent débat et, ce faisant, d’avoir mis en exergue l’important rôle mobilisateur que joue l’Australie en ce qui concerne cette question.

Il ne fait aucun doute que le terrorisme reste une source de préoccupation urgente et commune. Le monde d’aujourd’hui est le théâtre du terrorisme dans sa forme moderne, laquelle brave les frontières et l’autorité, semant une violence aveugle et trouvant refuge et appui dans les États fragiles, les communautés vulnérables et, comme le représentant du Kirghizistan l’a souligné tout à l’heure, au sein des populations marginalisées. Le terrorisme fait naître des menaces réelles, sinon insurmontables, qui exigent que nous leur opposions des mesures collectives. L’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et les entités terroristes associées à Al-Qaida mettent cette menace en relief. Leurs actes barbares, décrits hier par le Haut-Commissaire aux droits de l’homme comme des crimes « monstrueux » (voir S/PV.7314), sont attestés et parfois affichés avec une provocation criante et une effroyable ostentation. Les combattants étrangers ne font qu’exacerber le problème en agissant comme des étendards de

l’extrémisme, qu’ils importent dans des régions situées entre des zones de conflit.

La Nouvelle-Zélande se félicite donc de la détermination de la coalition internationale, dont témoigne sa stratégie d’ensemble de lutte contre l’EIIL en Iraq. À court terme, une intervention militaire pour enrayer la progression de l’EIIL est vitale, mais les solutions de long terme exigeront beaucoup plus. Elles nécessiteront d’appuyer une gouvernance d’ouverture en Iraq, un règlement politique de la violente impasse dans laquelle la Syrie est enferrée, et des mesures pour faire contrepoids à l’extrémisme violent de l’EIIL. Nous sommes donc satisfaits que l’Iraq soit tout aussi déterminé à s’attaquer à ce difficile problème.

À l’instar de l’Afrique du Sud, dont le représentant m’a précédé, la Nouvelle-Zélande appuie l’approche à quatre piliers détaillés dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/60/288, annexe) : éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, prévenir et combattre le terrorisme, étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme, et garantir le respect des droits de l’homme et la primauté du droit. Nous exhortons également les États à faire fond sur les mécanismes fournis par le Conseil lui-même, comme le régime de sanctions créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité, pour endiguer le flux d’individus et d’entités qui financent et exécutent des actes terroristes, et nous incitons les États à partager leurs meilleures pratiques législatives pour lutter contre les crimes liés au terrorisme. Les États doivent mettre en commun les informations techniques et celles relatives à la répression et renforcer l’efficacité des mécanismes de coordination nationaux, régionaux et internationaux. Les problèmes communs exigent des solutions communes, et la Nouvelle-Zélande est donc très heureuse d’avoir appuyé l’approche holistique de la résolution 2178 (2014) sur les combattants terroristes étrangers.

L’approche adoptée par la Nouvelle-Zélande pour lutter contre le terrorisme est fondée sur une intervention coordonnée menée par l’ensemble du Gouvernement, et qui inclut une action au niveau communautaire afin de renforcer la résistance à la radicalisation et au recrutement. Nous nous fondons également sur notre expérience nationale pour appuyer nos partenaires régionaux et internationaux dans la lutte contre l’extrémisme violent, et nous apportons un appui aux efforts de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme – par le biais d’une police de proximité, du contrôle aux frontières, de l’aviation civile et de la détention et de la réinsertion des terroristes emprisonnés. Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, que d’autres ont mentionné, facilite la coopération entre les États sur ces questions. Ses meilleures pratiques et ses directives en matière de lutte contre l’extrémisme violent et les combattants terroristes comme en matière de sanction des infractions sont une précieuse ressource, et nous incitons les États à y apporter leur contribution et à l’utiliser pour guider leur action.

Les menaces terroristes exigent également que nous œuvrions ensemble à confronter le problème au niveau politique. Spécifiquement, à cet égard, nous convenons avec le Guatemala, l’Afrique du Sud et d’autres pays que nous devons progresser sur la voie d’une convention générale sur le terrorisme international. La Nouvelle-Zélande attend avec beaucoup d’intérêt les discussions qui auront lieu l’an prochain pour faire avancer les débats sur cette question.

Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, d’avoir convoqué et organisé le présent débat. Le Conseil ne doit pas se limiter à être une enceinte de réflexion, mais doit également être un organe essentiel dans la prise de décisions internationales en matière de terrorisme, et la Nouvelle-Zélande s’engage à contribuer à toutes les discussions à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Éthiopie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir pris l’initiative d’organiser le présent débat public sur une question d’une importance cruciale pour la paix et la sécurité internationales. La menace croissante que font peser le terrorisme et l’extrémisme violent constitue en effet un défi commun qui appelle une réponse commune et collective de la part des États et de la communauté internationale tout entière. À cet égard, il convient de rappeler le Document final du Sommet mondial de 2005, qui affirme :

> « Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu’en soient les auteurs, les lieux et les buts, car il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. » (*résolution 60/1 de l’Assemblée générale, par. 81*).

C’est dans ce contexte que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a été adoptée

en 2006, dans l’optique de promouvoir des réponses complètes, coordonnées et cohérentes aux niveaux national, régional et international. En adoptant la Stratégie, nous, États Membres, sommes convenus, entre autres, de nous abstenir d’encourager le terrorisme, directement ou indirectement, et de prendre les mesures voulues pour que nos territoires respectifs ne soient pas utilisés pour des installations terroristes ou des camps d’entraînement ou pour la préparation ou l’organisation d’actes terroristes visant des États tiers ou leurs citoyens.

Nous sommes également convenus de priver d’asile et traduire en justice quiconque aide ou facilite le financement, la planification, la préparation ou la commission d’actes de terrorisme ou qui tente de le faire ou qui offre l’asile à de tels individus. Il s’impose de souligner que ces obligations n’ont pas toujours été honorées. Nous devons donc aujourd’hui nous demander dans quelle mesure nous avons concrétisé la Stratégie. À d’innombrables reprises, le recours au deux poids, deux mesures a été manifeste, ce qui sape nos efforts pour répondre à la menace du terrorisme de manière efficace, cohérente et coordonnée.

Il n’est pas exagéré de déclarer que la coopération entre les groupes terroristes et le entités qui leur sont associées semble meilleure que celle qui existe entre les États Membres qui prétendent lutter contre le terrorisme. Le document de fond (S/2014/787, annexe) donne un compte rendu précis des réseaux établis par ces groupes terroristes dans de nombreuses régions, en exploitant Internet et les réseaux sociaux pour disséminer leur idéologie extrémiste et recruter des combattants étrangers. Les organisations à but non lucratif sont parfois utilisées à mauvais escient pour dissimuler des sources de financement du terrorisme, et cela suscite une grave préoccupation qui a été clairement exprimée lors d’une réunion tenue sous les auspices de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Bratislava le 28 octobre. Il est donc impossible d’imaginer pouvoir renverser la tendance du terrorisme et de l’extrémisme violent sans forger une coopération sincère, pragmatique et efficace à tous les niveaux. Malheureusement, nous ne décelons pas de coopération de ce type, et pour parler franchement, l’hypocrisie règne en maître dans ce domaine, ce qui est dramatique compte tenu de la gravité de la situation et du danger mortel qui pèse sur la communauté mondiale.

Nous, les États d’Afrique, sommes riches d’une expérience précieuse en matière de lutte contre le terrorisme. Nos efforts au niveau du continent ont commencé à l’époque de l’ancienne Organisation de l’unité africaine (OUA), et ont culminé avec l’adoption de la Convention de l’OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Cependant, une coopération effective et une application efficace des instruments juridiques en vigueur nous font défaut. C’est à la lumière de tout cela que le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine s’est réuni, comme il est indiqué dans le communiqué de sa 455e séance, laquelle s’est tenue à Nairobi en septembre 2014, au niveau des chefs d’État et de gouvernement. Le document final du Sommet a fourni un cadre pratique à des processus souples et pragmatiques de partage de renseignements et de coopération en matière de sécurité, qui fait fond sur les efforts nationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme. À cet égard, l’Éthiopie a d’ores et déjà mis en place une coopération concrète et coordonne ses efforts avec les pays de la sous-région dans le cadre du partage de renseignements et de l’échange de données d’expérience utiles.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l’Éthiopie est déterminée à améliorer et rendre plus efficace la coopération internationale dans la lutte contre le fléau du terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer adresser les félicitations de ma délégation à l’Australie pour l’organisation du présent débat public. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, le Président du Comité 1267 et la Présidente du Comité contre le terrorisme de leurs exposés.

L’Indonésie s’associe aux déclarations prononcées par les représentants de la République islamique d’Iran et du Royaume d’Arabie saoudite au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de l’Organisation de la coopération islamique.

L’organisation du présent débat public tombe à point nommé, compte tenu de la variété des menaces que représentent les organisations terroristes, qui ont ces derniers mois le vent en poupe, et en particulier le groupe meurtrier qui se fait appeler « État islamique ». De fait, l’essor du prétendu État islamique, en même temps que d’autres événements fâcheux relevant de groupes terroristes de différentes régions du monde, appellent une coopération plus énergique et intégrée en matière de lutte contre le terrorisme. Il est particulièrement

critique de garder une importante longueur d'avance sur les groupes terroristes. Nous devons être en mesure de cerner les problèmes qui se font jour et d'anticiper toute évolution susceptible de nécessiter une révision d'analyse ou de méthode.

En 2006, nous avons tous adopté la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui demeure le cadre politique stratégique global de notre coopération dans la lutte contre le terrorisme. Tout en réitérant le plaidoyer de l'Indonésie en faveur de la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie, j'aimerais souligner que le pilier I du Plan d'action présenté en annexe du dispositif de la Stratégie doit continuer de se voir accorder une priorité toute particulière. Le pilier I concerne les mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme. Sur cette toile de fond, l'Indonésie coïncide largement avec l'idée, dans le document de fond qui sert à la séance d'aujourd'hui (S/2014/787, annexe), de l'importance de la déradicalisation et de la lutte contre la radicalisation. Le terrorisme et les autres formes d'extrémisme procèdent purement et simplement de la haine et du fanatisme. Le sentiment de supériorité sur les autres que cela donne à leurs tenants permet aux terroristes et aux autres extrémistes de justifier tout ce qu'il leur plaît de faire pour atteindre les buts qu'ils se sont donnés.

Face à cette menace, l'Indonésie réaffirme que les mesures de prévention sont parmi les meilleures méthodes de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Dans ce cadre, nous avons été un ardent défenseur de la promotion des valeurs de tolérance et de respect, dans lesquels nous voyons des éléments critiques de notre action de lutte contre l'idéologie de la violence. Et en tant que pays multiculturel et multiconfessionnel, nous avons appris à croire fermement à l'efficacité du dialogue. Il faut entretenir la tolérance et le respect, car ils ne peuvent être cultivés que dans des esprits ouverts et fécondés par l'éducation et l'interaction.

Ouvrir l'esprit des individus convaincus de terrorisme est le maître mot du programme de déradicalisation de l'Indonésie. Il s'agit d'un programme intégré au plan national visant à coordonner l'action de toutes les parties prenantes en matière de déradicalisation, qui comprennent non seulement des organes de maintien de l'ordre, mais également des autorités religieuses aux niveaux gouvernemental et local. Nos efforts de déradicalisation commencent dans les prisons et les centres de détention. Par le dialogue et la discussion, nous essayons d'inculquer le principe de modération aux terroristes condamnés. Nous organisons même des discussions entre eux et des religieux modérés pour être sûrs que la déradicalisation atteint ses objectifs. Notre vaste programme de déradicalisation comprend également un volet de réadaptation des personnes convaincues de terrorisme, que nous préparons à une réinsertion dans la société.

Je tiens à dire clairement que la déradicalisation est un programme complexe particulièrement délicat à mettre en œuvre. Les terroristes endurcis, par exemple, sont extrêmement difficiles à rééduquer et à réinsérer. Dans certains cas, l'effort de réinsertion s'accompagne d'un risque élevé : celui qu'ils ne tentent, à la faveur des conditions de ce programme, de répandre leurs points de vue extrémistes auprès des autres prisonniers. C'est une des raisons qui expliquent qu'un centre consacré à la déradicalisation a été inauguré cette année en Indonésie. Il servira non seulement au programme de déradicalisation, mais également à la recherche et à la formation sur les questions de radicalisation.

La coopération internationale joue un rôle croissant dans notre lutte contre le terrorisme. À cet égard, je tiens à réitérer l'appui de l'Indonésie au rôle de premier plan que joue l'ONU dans l'orchestration de la coopération antiterroriste mondiale. Nous demeurons convaincus que l'ONU peut et doit jouer un rôle plus important dans le renforcement des capacités des États afin qu'ils puissent mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment dans le cadre de la déradicalisation et de la lutte contre la radicalisation.

Sur ce plan, permettez-moi, Monsieur le Président, de mettre en exergue la coopération qu'entretiennent l'Indonésie et votre pays, l'Australie, en leur qualité de coprésidents du groupe de travail sur la détention et la réinsertion du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Je tiens à rappeler le message de la séance inaugurale du groupe de travail tenue en Indonésie en août dernier, dans lequel était soulignée l'importance de l'échange entre pays de données d'expérience, de savoir-faire spécialisé et de pratiques optimales en ce qui concerne le renforcement des moyens de déradicalisation, la lutte contre la radicalisation et l'administration pénitentiaire, s'agissant des individus convaincus de terrorisme.

L'Indonésie estime également que le dialogue constitue un antidote efficace au défi complexe que représentent les combattants terroristes étrangers. Dans le cadre de nos mesures de prévention, le Gouvernement

s’est associé avec les organisations religieuses et les responsables locaux afin de détecter et contrecarrer les cas de prosélytisme incitant à devenir combattant terroriste étranger. Parallèlement, nous avons renforcé dans le cadre de notre action de répression la surveillance des Indonésiens se rendant dans les zones de conflit. Nous intensifions également la coopération avec les autorités compétentes à l’étranger pour pouvoir détecter précocement toute situation où un citoyen indonésien devient combattant terroriste étranger.

Pour terminer, l’Indonésie aimerait souligner que les combattants terroristes étrangers continuent de profiter des situations de conflit, d’instabilité et de troubles politiques. L’enjeu évident, pour l’ONU, consiste à travailler sans retard au règlement des conflits de par le monde et au rétablissement de la paix et de la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. van der Vliet (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas se félicitent de la déclaration présidentielle énergique adoptée ce jour par le Conseil (S/PRST/2014/23) et s’associent à la déclaration prononcée par le représentant de l’Union européenne. J’aimerais y ajouter quelques observations à titre national.

La menace directe que constituent les combattants terroristes étrangers nous concerne tous. Ce sont à la fois la paix et la sécurité internationales, et la sécurité nationale, qui sont en danger. Les Pays-Bas s’activent énergiquement à combattre l’extrémisme et le terrorisme en partenariat avec l’ONU, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, l’Union européenne et d’autres partenaires. Notre participation à la coalition militaire internationale en Iraq illustre clairement notre détermination de contribuer aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme.

J’aimerais mettre en exergue trois questions : premièrement, les mesures prises dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme; deuxièmement, notre programme national en ce qui concerne les combattants terroristes étrangers; et troisièmement, notre vision du rôle de l’ONU à cet égard.

Durant sa réunion ministérielle en septembre, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme a adopté un ensemble complet de bonnes pratiques non contraignantes qui couvre tous les aspects du phénomène des combattants terroristes étrangers. Ces recommandations ne portent pas seulement sur les mesures antiterroristes, mais aussi sur l’action préventive, y compris les efforts pour prévenir l’extrémisme violent, le recrutement, l’appui, le départ à l’étranger des individus et leur retour. En leur qualité de coprésident, avec le Maroc, du Groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers mis en place par le Forum, les Pays-Bas entendent promouvoir activement ces bonnes pratiques. Nous sommes prêts à travailler en lien étroit avec tous les États Membres et les partenaires de l’ONU sur cette question.

Les Pays-Bas ont lancé un programme d’action complet pour faire face au phénomène des combattants terroristes étrangers. Ce programme est orienté autour de trois objectifs principaux : protéger la démocratie et l’état de droit; faire reculer la menace posée par les combattants étrangers aux Pays-Bas; et éliminer les conditions propices à la radicalisation. Il comprend plusieurs mesures pour prévenir, détecter et combattre la radicalisation et pour encourager les contre-discours, accroître la résilience et éliminer les tensions sociales. Des spécialistes de tous les secteurs de la société sont en première ligne et participent étroitement à la lutte contre la radicalisation, notamment au moyen d’Internet et des réseaux sociaux. Notre programme national d’action porte également sur la réduction des risques que des combattants terroristes ne partent à l’étranger, au moyen de mesures pénales, administratives et sociales. Les départs éventuels sont empêchés ou déjoués.

L’ONU est une pièce maîtresse des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Elle rassemble tous les pays qui peuvent ainsi partager leurs difficultés et leurs meilleures pratiques. Les Pays-Bas saluent l’engagement actif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, à l’appui des efforts des États Membres pour faire face aux menaces posées par le terrorisme international. La prise en compte systématique de mesures pour prévenir la radicalisation et lutter contre le terrorisme dans toutes les activités des Nations Unies revêt la plus haute priorité, tout comme la lutte contre le financement du terrorisme par une utilisation efficace des régimes de sanctions.

Il convient de dépasser les réticences traditionnelles à voir les programmes de développement aborder la question du terrorisme, si l’on veut que l’ONU puisse tenir toutes ses promesses et contribuer au niveau des pays à faire en sorte que tout le monde participe à la société et qu’il y ait égalité des chances et égalité d’accès

aux services de base pour tous. C’est ainsi que l’ONU luttera contre les causes profondes du terrorisme. Nous apprécierions également qu’une réflexion plus poussée soit menée sur le rôle des politiques antiterroristes à long terme dans le contexte des activités de maintien et de consolidation de la paix et de prévention des conflits menées par l’ONU.

En conclusion, la coopération internationale est absolument indispensable pour combattre le terrorisme et la menace posée par les combattants terroristes étrangers. Les expériences des pays et les difficultés qu’ils rencontrent peuvent aider les autres à adapter leur stratégie pour y intégrer les meilleures pratiques. Le Royaume des Pays-Bas est disposé à être un partenaire de l’action pour combattre et prévenir le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Ukraine.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir organisé la séance très importante de ce jour. L’Ukraine appuie pleinement la position du Conseil du sécurité concernant le fait que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitue une des menaces les plus sérieuses contre la paix et la sécurité internationales et que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quelles qu’en soient les motivations.

Quasiment tous les jours, nous apprenons avec un profond chagrin que des attentats aux quatre coins du monde ont fait de nouvelles victimes. Ce mal mondial ne peut être éliminé que si la communauté internationale prend des mesures renforcées et résolues. L’Ukraine est profondément préoccupée par l’État islamique d’Iraq et du Levant, le Front el-Nostra et autres entités terroristes affiliées à Al-Qaida, ainsi que par l’impact négatif de leur présence, de même que par l’idéologie extrémiste violente et les atteintes à la stabilité de l’Iraq, de la Syrie et de la région, notamment leurs effets dévastateurs sur la situation humanitaire des populations civiles.

L’Ukraine appuie le rôle central de l’ONU dans les efforts mondiaux pour venir à bout du terrorisme international et promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre ce phénomène. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies demeure la clef de voûte pour faire face aux nouvelles tendances du terrorisme, et y face de manière intégrée et équilibrée.

L’Ukraine est partie à une vingtaine de conventions et protocoles multilatéraux dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement ukrainien prend une part active à la coopération antiterroriste au sein de nombreuses organisations internationales et régionales, notamment l’ONU, l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l’Europe, le Groupe d’action financière et l’Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM.

Le terrorisme nucléaire et la prolifération des armes de destruction massive restent parmi les menaces les plus complexes à la sécurité internationale. Je suis fier de dire que mon pays joue un rôle de premier plan dans la prévention du terrorisme nucléaire. Concrétisant ses objectifs de longue date en matière de non-prolifération nucléaire, l’Ukraine a agi de manière responsable et tenu sa promesse de se débarrasser de tous ses stocks d’uranium fortement enrichi. La signification de cette mesure prise à titre volontaire est claire : l’Ukraine est une partenaire solide et fiable qui contribue de manière utile à la lutte contre le terrorisme nucléaire et au renforcement de tout le système de sûreté et de sécurité nucléaires, et ce, malgré l’agression étrangère dont mon pays est victime ces derniers temps.

Malheureusement, depuis peu, le problème du terrorisme est devenu d’actualité dans mon pays. Comme les membres du Conseil le savent, le Gouvernement ukrainien mène des opérations antiterroristes dans l’est du pays depuis mars. Ces opérations s’effectuent dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et de toutes les autres obligations qui incombent à l’Ukraine en vertu du droit international, en particulier le droit international des droits de l’homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Il est difficile de croire que le terrorisme puisse sévir dans un pays où, il y a encore quelques mois, la menace terroriste était jugée faible par les experts des Nations Unies, avant que la Fédération de Russie n’occupe la Crimée et que des organisations terroristes qui se font appeler « République populaire de Donetsk » et « République populaire de Lougansk » ne s’implantent. Le fait est que des facteurs étrangers peuvent encourager une croissance rapide du mal. La situation dans le monde en général, et dans mon pays en particulier, montre que la communauté internationale doit redoubler d’efforts pour combattre la terreur.

L’Ukraine est extrêmement préoccupée par le fait que certains États violent de manière flagrante les traités internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme. Un de nos voisins continue d’enfreindre ses obligations internationales en matière de terrorisme, et

notamment d'ignorer totalement ses obligations en vertu de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, de 1999, et de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, de 1997. Cet État, qui agit par l'intermédiaire de diverses institutions publiques et de personnes morales ou physiques sous son contrôle direct, est coupable de crime de terrorisme. Ce sont les agissements illégaux de ce voisin qui ont conduit à l'occupation de la Crimée et à la déstabilisation des régions de Donetsk et de Lougansk en Ukraine.

Comme le montre la situation en Ukraine, le terrorisme peut être une forme d'agression cachée contre des États souverains. Nous demandons à la communauté internationale de continuer à agir de manière résolue pour combattre le terrorisme d'État ou commandité par un État qui cherche à compromettre la souveraineté ou l'intégrité territoriale de ses membres. Nous estimons que plusieurs des principes consacrés par la Déclaration de Genève adoptée par la Conférence internationale sur la question du terrorisme, tenue en 1987 (A/42/307, annexe), qui définit en substance la notion de terrorisme d'État, pourraient servir de base à la préparation d'un nouvel instrument juridiquement contraignant dans ce domaine.

Sans une application rigoureuse des traités internationaux et la coopération sincère de tous les États parties, tout effort international dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, y compris l'action du Conseil de sécurité, est voué à l'échec. Pour notre part, je tiens à souligner que l'Ukraine demeurera attachée à la coopération aux niveaux international, régional et sous-régional, afin qu'il n'y ait plus un endroit au monde où le terrorisme et ses partisans sont tolérés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par m'associer aux délégations qui ont félicité l'Australie de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Je tiens aussi à vous exprimer, Monsieur le Président, les remerciements sincères de ma délégation pour avoir convoqué cet important débat sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui a été faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Botswana condamne vigoureusement les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations et tient à renouveler son appui indéfectible aux efforts de la communauté internationale pour promouvoir et préserver la paix et la sécurité internationales. Le terrorisme et l'extrémisme violent continuent de faire peser de graves menaces sur la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Les actes de terrorisme ont montré que ce phénomène ne connaît pas de frontières et qu'aucun pays n'est à l'abri de ces crimes odieux.

Ma délégation a suivi avec horreur et incrédulité l'émergence de groupes extrémistes violents et de combattants terroristes étrangers dans la région du Moyen-Orient qui n'ont aucun respect pour la vie humaine. Il ne fait aucun doute que l'existence du soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra en Iraq et en Syrie est un défi flagrant lancé à la paix et à la sécurité internationales. Au cours de cette seule année, ils ont commis des actes horribles contre l'humanité, d'attentats à la bombe contre des zones d'habitation à la décapitation de personnes innocentes.

La décapitation récente d'un travailleur humanitaire des États-Unis, M Peter Kassig, a capturé la conscience de l'humanité en mettant au jour la sauvagerie et l'absurdité de ces terroristes. Ma délégation condamne dans les termes les plus vifs ce meurtre atroce et barbare, qui a été filmé par vidéo et diffusé impudemment aux regards du monde entier.

Cela montre bien qu'aucune nation ne peut, seule, combattre et éradiquer la terreur organisée. C'est pourquoi une approche globale et holistique est la seule façon de s'attaquer à ce problème.

La mauvaise gouvernance, la discrimination, la marginalisation politique et un développement économique inéquitable sont, entre autres choses, quelques-uns des facteurs responsables des tensions sociales à même de précipiter le terrorisme. En conséquence, les gouvernements devraient se garder de telles conditions qui constituent un terreau propice au terrorisme.

À cet égard, nous pensons que la mise en place de solides institutions de gouvernance, la promotion de l'état de droit, la promotion et la protection des droits de l'homme sont une bonne base pour la lutte contre le terrorisme. Il va sans dire qu'il est du devoir et de la responsabilité de l'État de veiller à ce que les citoyens soient protégés contre les crimes contre l'humanité, le génocide, les crimes de guerre et les crimes d'agression.

Nous appelons la communauté internationale à accroître son assistance en vue de renforcer les institutions qui favorisent la bonne gouvernance et l’état de droit. Cela peut contribuer dans une large mesure à faire du monde un lieu plus sûr et plus prospère pour le bien des générations présentes et futures de l’humanité.

En conclusion, je tiens à réaffirmer l’attachement du Botswana à la lutte contre le terrorisme et l’impunité. Nous restons consternés par le fait que les auteurs d’actes de terrorisme continuent par leurs activités de porter aveuglément atteinte au droit international humanitaire et au droit des droits de l’homme. Pourtant, ils sont encore en liberté, frustrant le cours de la justice et continuant de mettre en péril la vie de femmes et d’enfants innocents. Cet état de choses doit cesser sur-le-champ.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s’associe à la déclaration faite au nom de l’Union européenne. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

La Croatie se félicite de l’adoption de la déclaration présidentielle d’aujourd’hui (S/PRST/2014/23) et de l’accent énergique mis par le Conseil de sécurité sur la menace toujours croissante du terrorisme et de l’extrémisme violent.

Il est clair qu’aucun État ne peut se considérer à l’abri de cette menace, qui prend de nombreuses formes et sévit avec un mépris total pour les normes morales et juridiques. Nous devons mener une action unifiée afin de réagir comme il se doit, de façon efficace et en temps voulu. À cet égard, nous appuyons et encourageons le partage régulier des pratiques optimales par le système des Nations Unies et les États Membres, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014).

Nous sommes fermement convaincus que l’Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central dans la lutte mondiale contre le terrorisme. L’Organisation des Nations Unies dispose de toute une série d’outils susceptibles d’être utilisés pour résoudre ce problème, qu’il s’agisse d’outils de prévention ou de répression. Toutefois, nous pensons qu’il reste encore un potentiel inexploité s’agissant de traiter des conditions propices au développement et à la propagation de l’extrémisme violent et de la radicalisation qui peuvent conduire au terrorisme.

Des mesures de répression énergiques, ainsi que, le cas échéant, des opérations militaires, sont un aspect nécessaire de la lutte contre le terrorisme. Toutefois, le fait qu’il existe un nombre croissant de combattants terroristes étrangers montre que la menace d’une peine d’emprisonnement, voire le risque de perdre la vie, ne suffira sans doute pas à dissuader ou à décourager de futurs terroristes. C’est pourquoi nous devons éviter une approche simpliste qui ne met l’accent que sur la dimension sécuritaire au détriment de tous les autres éléments. Il semble nécessaire d’adopter une approche intégrée qui incorpore des éléments politiques, sociaux, économiques, environnementaux et sécuritaires.

En traitant de questions telles que la discrimination, politique et sociale, l’exclusion et la marginalisation et le manque de perspectives économiques ou autres, nous rendons l’environnement moins propices au recrutement de nouveaux terroristes. En diffusant et en favorisant l’éducation, le savoir, la tolérance mutuelle, la compréhension et le respect entre les religions et les cultures des peuples, nous pouvons infliger un grand coup à la nature fallacieuse du discours et des idéologies fondées sur l’extrémisme violent et le terrorisme.

Nous pensons qu’il faut accorder une attention particulière aux moyens d’incorporer des programmes de lutte contre le terrorisme dans les missions de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix.

Nous voyons que l’influence des terroristes peut se répandre rapidement, en particulier dans les zones qui ont subi les conséquences désastreuses des conflits armés. Les terroristes prospèrent en l’absence d’une gestion efficace et de gouvernements légitimes. L’absence de bonne gouvernance et d’état de droit est un terreau idéal pour la radicalisation. Les terroristes n’ont aucun mal à trouver des sanctuaires et des lieux de recrutement dans les situations de conflits non résolus ou prolongée où les droits de l’homme, les libertés fondamentales et la démocratie sont constamment menacés, voire inexistants.

C’est pourquoi nous appuyons les appels lancés en faveur de l’intégration des programmes de lutte contre le terrorisme dans les questions inscrites à l’ordre du jour de l’Organisation des Nations Unies, qu’elles soient ou non en rapport avec la sécurité. Nous nous félicitons des résultats déjà obtenus à cet égard, mais nous pensons que nous devrions veiller à instaurer une coopération, une coordination et une cohérence accrues

au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales.

Les menaces universelles telles que le terrorisme exigent une réponse collective, et notamment l'élaboration de nouvelles conventions et de nouveaux protocoles internationaux contre le terrorisme. La mise en commun des données et les réseaux stratégiques de communication sont également des éléments importants de la coopération internationale dans ce domaine.

En outre, nous tenons à mettre l'accent sur le rôle important joué par la société civile, le secteur privé, les autorités religieuses et les médias pour promouvoir la tolérance et le respect de la diversité religieuse et culturelle, ce qui contribue à prévenir le terrorisme. Chaque État Membre devrait s'efforcer de trouver le meilleur moyen de les autonomiser et de les engager efficacement dans cette cause.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'Internet peut avoir un rôle très important dans la diffusion des messages extrémistes violents. Mais il peut aussi être un outil important pour lutter contre l'attrait exercé par le terrorisme et établir un dialogue avec les jeunes générations à même d'être influencées par la propagande extrémiste. Nous pensons qu'il convient d'explorer plus avant les possibilités offertes par l'Internet en tant que plate-forme de dé-radicalisation.

Permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, que la Croatie est fermement attachée à l'objectif de la prévention et de la répression du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations à l'échelle nationale, régionale et mondiale. À cet égard, nous sommes guidés par les principes et les valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux pertinents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance consacrée à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Ce sont deux fléaux dont le monde entier continue de pâtir, ce qui engage la communauté internationale a redoubler d'efforts pour les éliminer par le biais de la coopération internationale, laquelle revêt une importance cruciale; elle est essentielle pour contrer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales du fait des actes terroristes perpétrés par les groupes sectaires extrémistes, qui menacent maintenant de nombreuses régions de la planète.

Je réaffirme à cet égard l'attachement du Royaume de Bahreïn à la coalition internationale. Dans l'allocution prononcée par Bahreïn devant l'Assemblée générale à sa présente session (voir A/69/PV.17), le Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn, S. E. le Cheik Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa, a souligné que lutter contre le terrorisme nécessite que nous collaborions dans trois domaines principaux.

Le premier d'entre eux est celui de la sécurité et de l'armée, compte tenu de la menace de plus en plus grave que font peser ces groupes terroristes à mesure qu'ils obtiennent des armes lourdes qui leur permettent d'occuper des villes qu'ils transforment en refuges et en bases à partir desquels ils peuvent lancer les opérations terroristes qui perturbent la stabilité et la sécurité de notre région.Deuxièmement, nous devons combattre toute idéologie qui est contraire à la nature humaine et qui trahit l'islam véritable en en pervertissant les préceptes. Troisièmement, nous devons nous attaquer au financement des groupes qui alimente ces groupes terroristes et leur permet d'acheter des armes et du matériel et de tromper les jeunes vulnérables.

Dans le cadre de la participation active aux efforts internationaux visant à lutter contre le fléau du terrorisme et à l'éliminer, le Royaume de Bahreïn a organisé le 9 novembre une réunion à Manama sur la lutte contre le financement du terrorisme, en vue d'identifier les défis liés à la lutte contre le financement des groupes et des activités terroristes, quels qu'en soient la forme ou le mode.Cela s'est fait en application de ce qu'a annoncé le Royaume au cours de la Conférence internationale pour la sécurité en Iraq, qui s'est tenue à Paris au mois de septembre, et de son initiative d'organiser cette réunion en vue d'encadrer et d'organiser les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans tous ses dimensions.

Le Royaume de Bahreïn souligne qu'il importe d'assécher les sources de financement du terrorisme, car couper le financement des groupes terroristes c'est déjà gagner à moitié la guerre menée contre eux, ce qui impose de mettre en place des instruments efficaces et dissuasifs pour lutter et arrêter toute forme de financement de toutes ces organisations et groupes. À cet égard, la tenue de telles réunions spécialisées visant à parvenir à des solutions radicales et à éradiquer le terrorisme sous toutes ses formes et les organisations terroristes devenues l'ennemi numéro un de la paix,

de la stabilité et de la paix dans le monde, revêt une importance cruciale.

La réunion de Manama a reflété l'importance du défi posé par le financement à l'action que mène la communauté internationale contre le terrorisme, et souligné qu'il importe de redoubler d'efforts pour tarir les sources de financement du terrorisme et empêcher les transferts illicites d'argent, et ce en collaborant dans trois domaines principaux. Premièrement, mettre en œuvre de façon efficace les résolutions internationales pertinentes concernant la lutte contre le financement du terrorisme, en premier les résolutions du Conseil de sécurité et les recommandations des groupes d'action financière et des groupes de travail chargés de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Deuxièmement, renforcer la coopération dans ce domaine, que ce soit au niveau des pays ou à celui des institutions concernées. Troisièmement, encourager le renforcement des capacités et l'échanges des données d'expérience sur tout ce qui a trait au financement du terrorisme.

Ont participé à cette réunion de nombreux experts, outre les organisations régionales et internationales concernées, notamment l'Organisation des Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Commission européenne, le Groupe d'action financière et l'organisation régionale basée à Bahreïn qui, comme d'autres, opère dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. À la fin des travaux, les participants à la réunion ont adopté la Déclaration de Manama sur les moyens de lutter contre le financement du terrorisme, qui comporte un certain nombre de recommandations conformes au droit international et à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et relatives à la vérification et la poursuite des opérations de financement du terrorisme au niveau des groupes et des individus, à l'application des sanctions financières décidées et à l'association positive du secteur privé aux efforts de lutte contre le financement du terrorisme.

Les recommandations portent aussi sur la poursuite de l'effort analytique en vue d'évaluer et de déterminer les sources et les mécanismes de financement du terrorisme, d'étudier les moyens de mettre en œuvre les recommandations et d'assurer le suivi des activités y afférentes, comme la collecte de fonds en faveur des groupes terroristes par le biais d'Internet et des réseaux sociaux, le recours aux paiements électroniques et aux monnaies virtuelles par des éléments terroristes, individus ou groupes, l'utilisation des lieux de culte et des institutions éducatives pour collecter des fonds destinés à financer le terrorisme, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la production et le commerce illicite de drogues et la collecte de dons caritatifs en vue de financer des groupes terroristes.

La Déclaration a mis l'accent sur l'importance de participer pleinement au dispositif international de lutte contre le financement du terrorisme et de veiller à participer sérieusement et de façon efficace aux efforts internationaux en la matière, entre autres en fournissant une assistance juridique aux États qui enquêtent sur des activités liées au financement du terrorisme. La Déclaration a recommandé aussi de considérer la possibilité de tenir une réunion ministérielle pour diffuser les idées contenues dans son texte, s'est félicitée de l'action menée par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme créé à l'initiative du serviteur des deux lieux saints, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al-Saud, et appelé le Fonds à poursuivre et à renforcer ses efforts de lutte contre le financement du terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie.

M[me] Miculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, et j'ajouterai quelques observations à titre national. La Roumanie se joint aux orateurs précédents pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, d'avoir préparé et organisé le présent débat. Il s'agit encore une fois du résultat d'une excellente présidence du Conseil de sécurité.

La réalité que nous affrontons aujourd'hui est que, malgré des efforts soutenus, le virus du terrorisme poursuit sa mutation génétique, mettant périodiquement à l'épreuve nos valeurs, nous plaçant face à de nouveaux dilemmes juridiques et politiques et forçant la communauté internationale à constamment s'adapter et repenser son dispositif. C'est pourquoi le présent débat est un exercice constructif et nécessaire, et nous nous félicitons de l'adoption de la déclaration présidentielle (S/PRST/2014/23).

C'est parce qu'il s'est toujours préoccupé des règles du droit international s'agissant du terrorisme que mon pays prend la parole aujourd'hui. La Roumanie a été l'un des premiers et fervents promoteurs d'une convention visant à faire du terrorisme un délit universel, et je ne peux m'abstenir de citer dans ce contexte le travail effectué par le juriste roumain Vespasian Pella, qui a

contribué directement à l'élaboration de la Convention de 1937 sur la prévention et la répression du terrorisme.

Au niveau international aujourd'hui, l'action que nous menons se situe dans un cadre formé de traités antiterroristes sectoriels et de résolutions du Conseil de sécurité qui permettent de l'actualiser à mesure que le phénomène évolue, cadre qui contient d'importants matériaux et obligations procédurales relatifs au droit pénal international. La résolution 1373 (2001) et ses dernières mises à jour, à savoir les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014), sont des éléments fondamentaux de ce cadre.

En raison du manque de temps et à la lumière du document de fond élaboré par la présidence (S/2014/787, annexe), en particulier le troisième sujet de discussion suggéré, je vais me contenter de mettre l'accent sur un aspect technique de la coopération judiciaire internationale qui présente selon nous des problèmes particuliers. C'est un domaine dans lequel l'ONU pourrait fournir un appui et des conseils précieux aux États Membres et aux acteurs régionaux en ce qui concerne la mise en œuvre. Nous faisons référence à la coopération judiciaire pour la collecte des éléments de preuve, qui sont nécessaires pour engager des procédures pénales contre les combattants étrangers.

Le paragraphe 12 de la résolution 2178 (2014) rappelle que les États Membres doivent se prêter mutuellement la plus grande assistance à l'occasion d'enquêtes criminelles ou de poursuites pénales relatives au financement d'actes de terrorisme ou à l'appui à de tels actes, y compris l'assistance en vue de l'obtention des éléments de preuve. Il est ensuite souligné dans le même paragraphe qu'il importe de respecter cette obligation à l'occasion des enquêtes ou poursuites se rapportant à des combattants étrangers. La formulation de cette disposition est étroitement liée au paragraphe 6, qui demande aux États d'engager des poursuites et de réprimer en tant qu'infractions graves trois agissements impliquant des combattants étrangers.

La portée du phénomène en question étant universelle, et non pas régionale ou bilatérale, la question qui se pose est de savoir si le cadre existant pour l'entraide judiciaire en matière de lutte contre le terrorisme est adapté et couvre toutes les infractions auxquelles il est fait référence au paragraphe 12 de la résolution, à lire en parallèle avec le paragraphe 6. Au vu de la situation qui régnait avant l'adoption de la résolution 2178 (2014), il a été conclu que les conventions sectorielles, bien qu'elles s'en tiennent aux actes spécifiques qu'elles qualifient de crimes, et les instruments y relatifs tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, constituent une base juridique suffisante en ce qui concerne l'entraide judiciaire, notamment s'agissant des infractions couvertes par la résolution 1373 (2001). L'état de la situation depuis l'adoption de la résolution 2178 (2014) n'a pas encore été évalué.

Quels vont être les effets de l'allongement de la liste des infractions alors que l'on conservera le même cadre conventionnel pour l'entraide judiciaire? Nous estimons que le moment est venu de se poser la question. La collecte transnationale de données est un aspect particulièrement sensible de l'entraide judiciaire. En conséquence, il serait bon d'évaluer rapidement les options potentielles. Les États sont en train d'évaluer leur législation et de rechercher les moyens les plus efficaces d'honorer leurs nouvelles obligations, notamment dans le cadre des organisations régionales.

Nous proposons que les organes subsidiaires du Conseil examinent cette question dans l'exercice de leurs mandats. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme est idéalement placée pour se pencher sur cette question spécifique avec une perspective mondiale et pour engager un dialogue avec les autorités nationales et les acteurs régionaux compétents. Si les systèmes régionaux sont probablement mieux outillés, nous devons aborder la question sous un angle mondial, car nous sommes face à un phénomène mondial, et nous devons élaborer des instruments d'application universelle. Nous devons également envisager d'autres activités de suivi, qu'elles soient normatives ou techniques.

Je conclus en soulignant que nous encourageons cet exercice spécifique au niveau des organes subsidiaires du Conseil afin de promouvoir une exécution uniforme par les différents systèmes juridiques et de faciliter la tâche à ceux qui sont aux avant-postes de notre action commune, à savoir les enquêteurs et les procureurs nationaux. Leurs efforts contribuent non seulement à la sûreté et à la sécurité de nos communautés dans un contexte mondial dont nous savons tous qu'il est gravement perturbé par les formes de plus en plus barbares de terrorisme et de violence extrémiste, mais également à ancrer les valeurs de l'état de droit qui sont les fondements de la démocratie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Monténégro.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à féliciter l’Australie de la compétence avec laquelle elle préside le Conseil de sécurité depuis le début du présent mois et à la remercier d’avoir organisé le présent débat public. Je salue l’engagement et le dynamisme de votre pays dans ce domaine, Monsieur le Président. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de l’exposé qu’il a présenté ce matin, et les Présidents des deux Comités du Conseil de sécurité pour leurs présentations.

Le Monténégro se félicite de l’adoption au début de la séance d’une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/23) sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent, et il s’associe pleinement à la déclaration prononcée par l’observateur de l’Union européenne. Je souhaite cependant ajouter quelques observations qui revêtent une importance particulière aux yeux de mon pays.

La recrudescence actuelle d’activités terroristes confirme que ces activités constituent l’une des principales menaces à la sécurité mondiale au XXIe siècle. Le terrorisme et l’extrémisme violent sont à la fois hautement concentrés et répandus dans le monde entier. La lutte contre ce problème mondial exige de mettre en place une démarche internationale intégrée et bien coordonnée et suppose que tous les États s’engagent à continuer d’analyser et de surveiller tous les aspects des menaces potentielles et à prendre les mesures nécessaires pour les écarter.

Le renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir, détecter et réprimer les activités terroristes et l’extrémisme violent nécessite de mettre pleinement en œuvre les conventions internationales pertinentes en matière de lutte antiterroriste, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité y relatives. Sachant tout à fait que la coopération internationale, en tant qu’outil le plus efficace et irremplaçable, doit être une priorité, le Monténégro participe activement à la prévention et à la répression du terrorisme à tous les niveaux, notamment multilatéral et bilatéral, et il contribue au renforcement et au développement de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Monténégro condamne le terrorisme et l’extrémisme violent sous toutes leurs formes et s’engage à lutter contre ces phénomènes. La lutte contre le terrorisme, l’extrémisme violent et leurs causes profondes est dorénavant considérée comme une entreprise commune de tous les membres de la communauté internationale. Nous partageons l’opinion selon laquelle l’ONU joue un rôle crucial en la matière, à la fois au niveau mondial et en aidant les États Membres à renforcer leur capacité à prévenir de tels actes. Le Monténégro appuie fermement les efforts déployés par l’ONU pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui est le fondement d’une lutte globale efficace contre le terrorisme à tous les niveaux. Nous reconnaissons également le rôle important que jouent l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui œuvre à la promotion et à la coordination de la coopération internationale dans ce domaine, et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, avec lequel le Monténégro coopère également activement.

La menace que font peser les combattants étrangers sur notre système de sécurité est aujourd’hui plus grave que jamais. Non seulement le terrorisme est en recrudescence, mais il a une portée de plus en plus vaste. Nous reconnaissons qu’il n’existe pas de solution militaire à ce problème. Nous soulignons donc la nécessité de mener une lutte concertée contre les extrémistes violents, qui radicalisent, recrutent et mobilisent des individus et les poussent vers le terrorisme et l’extrémisme violent. À cet égard, je souhaite faire référence à la résolution 2178 (2014) adoptée récemment, dont le Monténégro a eu le plaisir de coparrainer. Une fois de plus, je tiens à souligner notre détermination à mettre activement en œuvre cette résolution en modifiant notre code pénal en ce qui concerne les peines prévues contre les mercenaires qui participent à des activités criminelles dans des pays tiers.

S’agissant de la lutte contre le terrorisme, nous ne devons pas oublier que les libertés fondamentales, notamment les droits de l’homme et l’état de droit, sont des piliers institutionnels essentiels qu’il importe de respecter, même dans les situations les plus difficiles. Nous devons donc prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que notre lutte contre cette menace soit conforme au droit international, au droit international humanitaire et au droit international des réfugiés. Tous les moyens et méthodes de prévention du terrorisme mettent à l’épreuve la durabilité de ces instruments et de l’état de droit en général, et nous ne devons pas échouer dans cette tâche. À la lumière de ces considérations, je tiens à souligner le rôle crucial que joue le Médiateur du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités

qui lui sont associées en veillant au plein respect des droits de l’homme dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent.

Le Monténégro n’a jamais été visé par un acte de terrorisme, mais compte tenu du fait que le terrorisme et la criminalité organisée posent une grave menace à la paix et à la sécurité internationale, nous renforçons constamment notre système de prévention des activités terroristes. De telles mesures exigent que les institutions compétentes coopèrent aux niveaux national et international. Je tiens à rappeler que le Monténégro est partie à tous les principaux instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et qu’il est déterminé à promouvoir la coopération en application des résolutions de l’ONU en la matière, des conventions internationales et d’autres mécanismes pertinents. Afin d’établir une coopération internationale forte dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent sous toutes ses formes, nos gouvernements doivent prendre des mesures appropriées dans le cadre de leurs programmes nationaux, en particulier s’agissant de faire obstacle au financement du terrorisme.

La coopération internationale dans l’adoption d’instruments juridiques internationaux, l’application de conventions et de protocoles et l’échange de renseignements, d’expériences et de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de mesures antiterroristes restera notre priorité pour renforcer les efforts déployés en matière d’assistance juridique internationale pour combattre le terrorisme.

Enfin, je tiens à réaffirmer l’engagement de mon pays à prendre des mesures décisives pour constituer un front solide contre la source fondamentale du terrorisme où qu’il survienne et à travailler avec toutes les autres délégations à promouvoir la coopération de telle sorte que nous puissions éliminer le terrorisme et l’extrémisme violent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Makharoblishvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je tiens à exprimer la gratitude de ma délégation à la présidence australienne pour l’organisation du débat de ce jour.

La Géorgie s’associe pleinement à la déclaration faite par l’observateur de l’Union européenne. Par ailleurs, je voudrais faire quelques remarques en ma qualité nationale.

Nous reconnaissons que le terrorisme international et ses nouvelles formes représentent une menace croissante. Afin d’y répondre efficacement, la Géorgie est en train de se doter de capacités antiterroristes nationales. En conséquence, pour éviter que le territoire géorgien ne serve au transit de groupes terroristes internationaux, le Gouvernement géorgien consolide la protection de ses frontières et coopère étroitement avec les pays voisins dans la lutte contre le terrorisme. Nous avons ratifié toutes les conventions antiterroristes des Nations Unies et continuons de faire le nécessaire pour faciliter la mise en œuvre des sanctions imposées par les organisations internationales compétentes.

Nous sommes conscients qu’il convient d’appliquer intégralement la résolution 1540 (2004), qui tend à empêcher les acteurs non étatiques de se procurer des armes de destruction massive, leurs vecteurs et les éléments connexes. Étant donné que cette résolution est une composante essentielle de l’arsenal de mesures dont la communauté internationale dispose pour combattre la prolifération des armes de destruction massive, nous nous réjouissons de la prorogation de son mandat jusqu’en 2021.

Le risque posé par l’occupation d’une large part de notre territoire est notre plus grand problème. Les territoires géorgiens occupés, comme d’autres zones grises du monde où les mécanismes de contrôle international sont soit inexistants, soit très faibles, présentent le grave danger d’être potentiellement utilisés pour des activités illicites variées, y compris celles qui ont trait au terrorisme. Le fait qu’il y ait eu ces dernières années plusieurs tentatives de contrebande de matières nucléaires et radioactives par le territoire géorgien occupé est de nature à renforcer les inquiétudes. Il faut souligner que les problèmes de ce genre devraient susciter la préoccupation non seulement des pays à titre individuel mais aussi de la communauté internationale dans son ensemble.

Avant d’en finir, je tiens à réaffirmer que la Géorgie est prête à offrir sa coopération constructive et ouverte en vue d’améliorer la sécurité et de réduire au minimum l’incidence négative potentielle des défis naissants qui sont typiques de notre monde en rapide évolution. À cet égard, je voudrais mentionner l’appui et la contribution active de la Géorgie aux opérations antiterroristes internationales. Par exemple, mon pays est l’un des principaux fournisseurs de contingents hors OTAN à la Force internationale d’assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan et continue d’autoriser

les approvisionnements de la FIAS à transiter par son territoire. Ayant à l'esprit les efforts et sacrifices gigantesques consentis en Afghanistan, la Géorgie entend demeurer le principal fournisseur de contingents hors OTAN, sans réduction d'effectifs avant la fin des opérations de la FIAS. Je veux aussi dire une fois de plus notre détermination à jouer un rôle actif dans la mission "Soutien résolu" de l'OTAN pour former, aider et conseiller les Forces nationales de sécurité afghanes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Alyemany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Australie, qui préside le Conseil pour le mois de novembre, d'avoir pris l'initiative de convoquer le débat public de ce jour sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il est pour nous l'occasion opportune d'évaluer les progrès accomplis par la communauté internationale en matière de lutte antiterroriste et d'examiner les lacunes, les fragilités et les carences qui demeurent dans notre action. Ce débat s'inscrit dans le droit fil de la conclusion du quatrième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, effectué plus tôt cette année.

Il ne fait aucun doute que le phénomène du terrorisme constitue un danger pour l'existence même de nos sociétés, une menace de la même ampleur que les catastrophes naturelles les plus dévastatrices. Mon pays se collette depuis longtemps avec le terrorisme. Al-Qaida dans la péninsule Arabique essaie encore de saper la souveraineté et l'autorité de notre État, en tirant profit de la situation humanitaire, économique et sociale à laquelle nous devons faire face au Yémen. Nous appelons à une mobilisation internationale pour établir des partenariats et mettre en commun les efforts déployés contre le terrorisme.

Mon gouvernement a élaboré une stratégie nationale pour combattre le terrorisme conformément au décret ministériel no. 147 du 18 septembre 2012. Le décret couvre plusieurs domaines d'action, notamment les questions politiques et économiques et le blanchiment d'argent. Il y a également une composante axée sur la formation dans la sphère judiciaire, qui prévoit des activités de sensibilisation auprès des militaires et des policiers. Un projet a par ailleurs été mis au point afin de rassembler toutes les lois qui portent sur la question.

En outre, nous rencontrons des difficultés dues à un manque de moyens financiers. Nos ministères et nos organismes gouvernementaux qui sont chargés de la mise en œuvre de cette stratégie sont tenus par des contraintes en matière de ressources. Comme on le sait, le Yémen connaît une transition politique délicate, parallèlement à une situation humanitaire, économique et sociale très difficile. En dépit de campagnes militaires vigoureuses pour éliminer Al-Qaida et ses filiales dans diverses zones, et malgré certains succès à cet égard, le climat politique reste instable. De plus, nos ressources ont été gravement mises à l'épreuve et se sont considérablement amenuisées sous l'effet de problèmes aggravés par le retour de personnes déplacées. Nous avons donc besoin de nos donateurs internationaux pour honorer nos engagements. Nous attendons toujours qu'ils tiennent leurs promesses. Par ailleurs, le Gouvernement de mon pays a découvert que la plupart des combattants d'Al-Qaida étaient étrangers; quelque 70 % d'entre eux viennent d'une zone géographique très vaste. Il est dès lors impératif que tous les pays échangent des informations pour endiguer le flot de combattants terroristes étrangers en provenance de nombreux pays.

Nous tenons à réaffirmer que les efforts de lutte contre le terrorisme doivent consister à s'attaquer aux racines du problème. Le Yémen a été l'un des premiers pays à souligner qu'il fallait traiter les causes sous-jacentes de la propagation du terrorisme. Nous estimons qu'elles résident en particulier dans la pauvreté et le chômage. Selon les dernières estimations, certains combattants terroristes gagnent 500 dollars par mois, alors que nos soldats gouvernementaux n'en gagnent que 100.

Malgré les nombreuses conférences et réunions que nous avons organisées sur les facteurs économiques, sociaux et culturels du terrorisme, la communauté internationale devrait considérer de plus près les conséquences des opérations militaires, des raids aériens et des attaques de drones, ainsi que leur impact sur les zones civiles où se cachent les terroristes. Si nous voulons lutter contre le terrorisme, il nous faut une surveillance militaire, juridique et sécuritaire au plus haut niveau – nous le savons tous.

Les groupes terroristes transnationaux disposent d'un large éventail de technologies modernes qui leur permettent de s'adapter aux réalités actuelles et d'éluder nos tentatives de lutter contre le terrorisme. La solution ne peut venir que d'une coalition internationale contre le terrorisme qui nous permettra d'endiguer efficacement la propagation de ce fléau et de faire en sorte que la

communauté internationale en soit débarrassée une fois pour toutes.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Compte tenu de l’heure tardive, je ne ferai qu’une brève remarque.

Certaines délégations ont fait, au cours de la présente séance, des allusions malvenues à certains problèmes qui n’ont rien à voir avec la question à l’examen, en les interprétant. Nous estimons que cela détourne l’attention des membres du débat du Conseil sur la grave menace que constitue le terrorisme et sur les possibilités de la contrer collectivement, qui est notre thème de réflexion aujourd’hui. Nous proposons que le Conseil de sécurité serve non pas à échanger des idées au hasard, mais à participer à des discussions constructives sur les points de l’ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Iran, qui a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Safaei (République islamique d’Iran) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a entendu aujourd’hui le représentant de l’un des principaux pays adeptes du terrorisme d’État, qui occupe par ailleurs le territoire palestinien, formuler certains propos erronés et inacceptables à l’égard de mon pays. Ces mêmes propos sans fondement ont déjà été répétés ici maintes et maintes fois, et ma délégation les rejette catégoriquement. Cela ne doit en effet nullement nous surprendre que le représentant d’un régime qui incarne le terrorisme d’État accuse une nation qui a perdu plus de 17 000 de ses citoyens au cours des 35 dernières années, dont un certain nombre ont été victimes d’attentats terroristes odieux directement commandités par des éléments de ce régime. Un exemple bien connu est celui de l’incident au cours duquel des scientifiques nucléaires iraniens ont été sauvagement assassinés sous les yeux horrifiés des membres de leur famille.

Il est regrettable et ironique que les responsables des attentats terroristes les plus horribles de notre époque osent nous donner des leçons sur les mesures de lutte antiterroriste. Ils respirent la terreur et la violence. Nous considérons que la déclaration faite par le représentant d’Israël aujourd’hui n’est qu’une tactique pour détourner l’attention publique des activités illégales et criminelles que son réseau terroriste ne cesse de commettre depuis plus de six décennies. Mais la communauté internationale ne saurait se laisser duper si facilement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d’Israël, qui a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Heumann (Israël) (*parle en anglais*) : Je vais moi aussi être très bref, mais je tiens à répondre à certaines des allégations proférées à l’encontre de mon pays que nous venons d’entendre aujourd’hui.

Je pense qu’il est vraiment absurde d’entendre le représentant de la dictature d’Arabie saoudite critiquer l’unique démocratie du Moyen-Orient. Sous le couvert de la lutte contre le terrorisme, l’Arabie saoudite a brutalement réprimé les droits et les libertés de son propre peuple. Elle a même érigé l’athéisme en infraction terroriste et a emprisonné un poète nommé Hamza Kashgari, dont le seul crime a été d’afficher des tweets inoffensifs. L’Arabie saoudite a peut-être versé 100 millions de dollars au programme de lutte antiterroriste des Nations Unies, mais il est bon de rappeler que le régime saoudien a fait des dons bien plus importants et plus généreux aux groupes terroristes extrémistes qui encouragent la radicalisation et les attentats terroristes à travers le monde.

Je ne répondrai pas aux allégations ridicules faites par le représentant de la Syrie contre mon pays. La délégation syrienne représente un gouvernement sans aucune crédibilité qui ne se soucie nullement des besoins de son propre peuple. Ses remarques ne sont qu’une piètre tentative de plus destinée à détourner l’attention du massacre du peuple syrien.

Enfin, je suis ravi de constater que le représentant de l’Iran profite pleinement de la liberté d’expression qui est permise dans cette salle. Je suppose qu’il a raison, étant donné que les Iraniens ne jouissent pas de ce droit chez eux. Mais il me semble qu’il s’est laissé quelque peu emporté par la nouveauté et a profité de l’occasion pour diffuser des tas d’histoires sur Israël.

Or, en vérité, l’Iran est actuellement le principal commanditaire du terrorisme à travers le monde. Pendant des décennies, l’Iran a financé des centaines de campagnes de terreur qui ont entraîné la perte de milliers de vies innocentes en Afrique, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient. En Syrie, l’Iran a envoyé ses Gardes révolutionnaires se battre aux côtés des forces d’Assad, et a dépensé des milliards de dollars

pour financer la sanglante guerre civile qui a fait près de 200 000 morts.

Au Liban, les groupes terroristes du Hezbollah, soutenu par l’Iran, ont constitué une milice plus grande et plus forte que nombre d’armées. La communauté internationale a pris conscience de la nécessité de mettre en place une stratégie vigoureuse pour contenir la menace posée par les groupes terroristes comme Daech. La même idée doit s’appliquer aux États qui financent le terrorisme, tels que l’Iran.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je serai bref, mais je souhaite néanmoins répondre à la déclaration faite par le représentant d’Israël qui vient de prendre la parole. Je voudrais simplement dire que la région du Moyen-Orient ne connaît le terrorisme que depuis le début de l’occupation israélienne qui, dans les années 40, a amené avec elle des organisations terroristes qui se sont mises à commettre des attentats terroristes contre les habitants arabes des territoires arabes occupés de la Palestine, de la Syrie et du Liban. Ces crimes se sont étendus à d’autres régions du monde par la suite.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n’y a pas d’autre orateur inscrit sur la liste. Ce fut une très longue journée, et près de 70 États Membres ont pris la parole, ce qui illustre à l’évidence à quel point la menace du terrorisme est dangereuse et précise au niveau mondial. Je remercie tous les participants.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 20.